



portrait environnement

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES HERBIERS (85)

2025

- Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire





SÈVRE ET BOCAge

Centre Permanent d'Initiatives
pour l'Environnement

> Rédacteurs

BOUCHERON Claire - CPIE Sèvre et Bocage

CHARPENTIER Anne-Lise - CPIE Sèvre et Bocage

> Relecteurs

CHARPENTIER Anne-Lise - CPIE Sèvre et Bocage

DESNOUHES Laurent - CPIE Sèvre et Bocage

2 ème actualisation – Septembre 2025

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale de la Communauté de communes du Pays des Herbiers



sommaire

04 Géographie administrative du territoire

- 04 La localisation de la Communauté de communes en Pays de la Loire
- 06 Les communes

08 Géographie physique du territoire

- 08 Le relief et les zones de pente
- 10 La géologie
- 12 Les unités paysagères

16 Milieux naturels

- 16 Les cours d'eau et leurs bassins versants
- 18 Les cours d'eau classés liste 1 et 2
- 20 L'état écologique des masses d'eau
- 22 Les zones humides
- 24 Les étangs
- 26 Les mares (< 1 000 m²)
- 28 Les boisements
- 30 Les haies
- 32 La typologie des haies
- 34 L'évolution de la densité des haies

36 Aménagement du territoire

- 36 Les Plans de Gestion Durable de Haies
- 38 Les plantations de haies accompagnées par le CPIE
- 40 L'occupation du sol
- 42 Agriculture - Registre Parcellaire Graphique
- 44 Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- 46 La pollution lumineuse

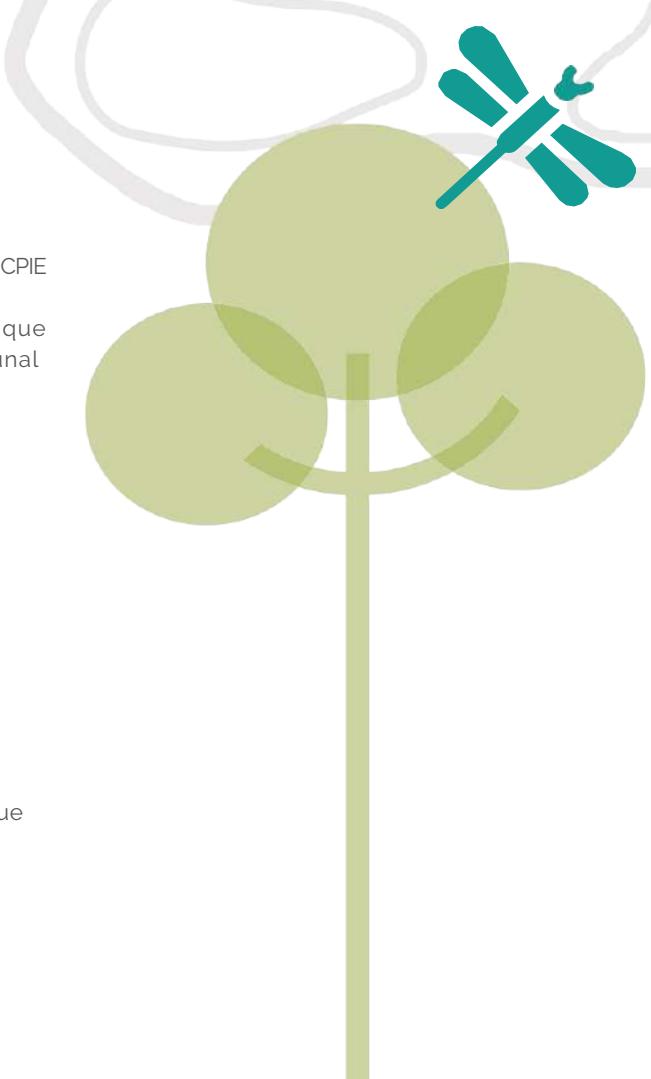
48 Biodiversité

- 48 Les plantes à fleurs et fougères
- 54 La couche d'alerte
- 56 Les amphibiens
- 60 Les reptiles
- 64 Les oiseaux
- 68 Les mammifères
- 72 Les invertébrés
- 78 La Trame Verte et Bleue

80 Zonage nature

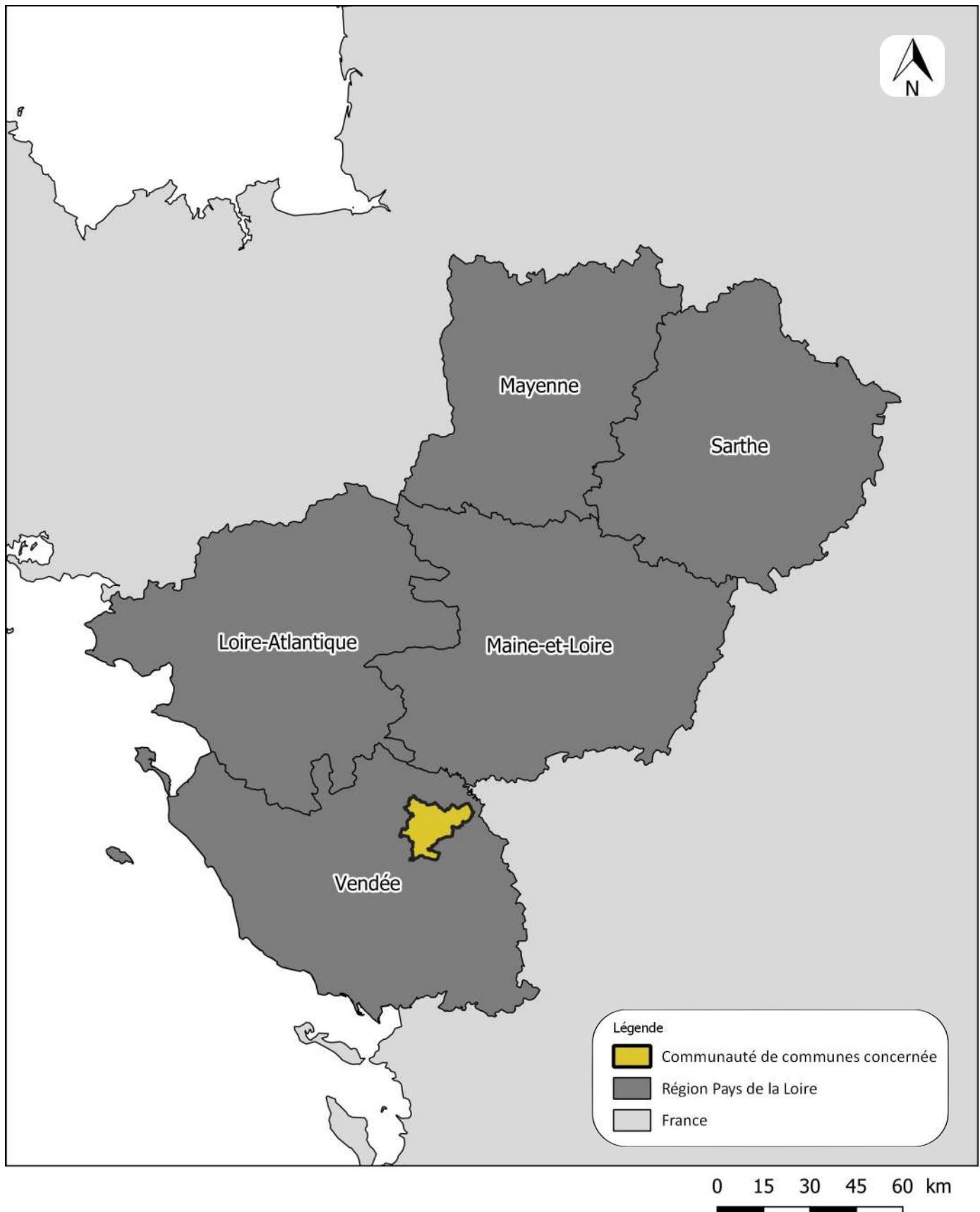
- 80 Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique
- 82 Les Espaces Naturels Sensibles
- 84 Natura 2000

85 Synthèse des enjeux



géographie administrative DU TERRITOIRE

La localisation
de la Communauté de
communes en Pays de la Loire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

La Communauté de communes du Pays des Herbiers se situe dans la région Pays de la Loire, au nord-est du département de la Vendée.

Le Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples (SIVOM) du Pays des Herbiers initialement mis en place en 1990 a évolué en Communauté de communes en 1995.

Le territoire fait également partie du Pays du Bocage Vendéen qui regroupe les six Communautés de communes du nord-est de la Vendée.

L'ESSENTIEL

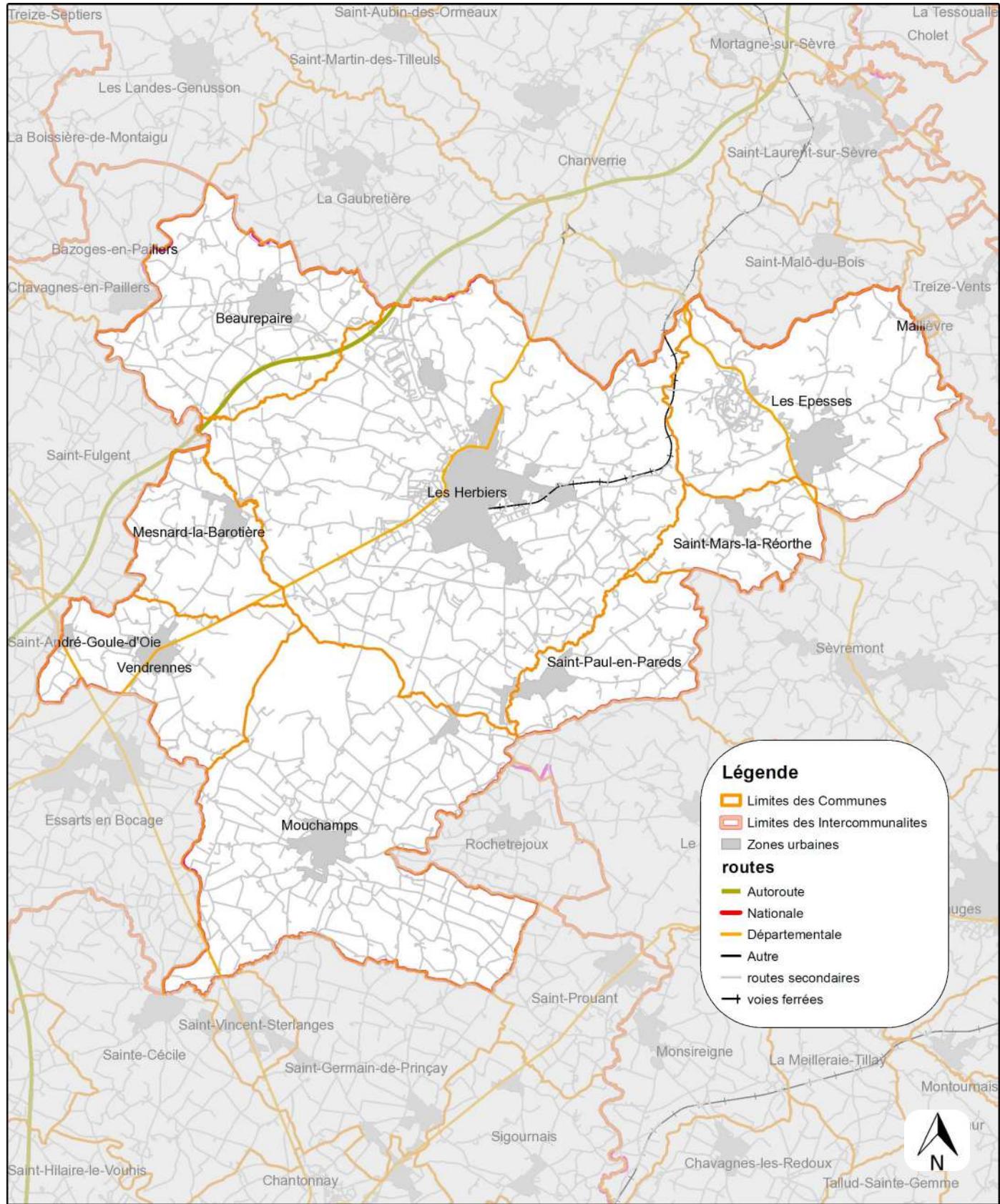
- **Région des Pays de la Loire**
- **Département de la Vendée**
- **Arrondissement de La Roche-Sur-Yon**
- **Pays du Bocage Vendéen**



© A. Lamoureux

géographie administrative DU TERRITOIRE

Les communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

D'une superficie d'environ 250 km², le Pays des Herbiers regroupe 8 communes : Beaurepaire, Les Epesses, Les Herbiers, Mesnard-la-Barotière, Mouchamps, Saint-Mars-la-Réorthe, Saint-Paul-en-Pareds et Vendrennes.

La ville-centre du territoire est Les Herbiers.

Le Pays des Herbiers compte 30 742 habitants en 2022 (INSEE) soit 118 habitants/km² (d'après l'INSEE en 2022 : moyenne nationale = 107 habitants / km², moyenne régionale = 121 habitants / km² et moyenne départementale = 105 habitants / km²).

L'ESSENTIEL



- 8 communes
- 30 742 habitants
- 118 hab./km² en moyenne

Superficie, population et densité par communes

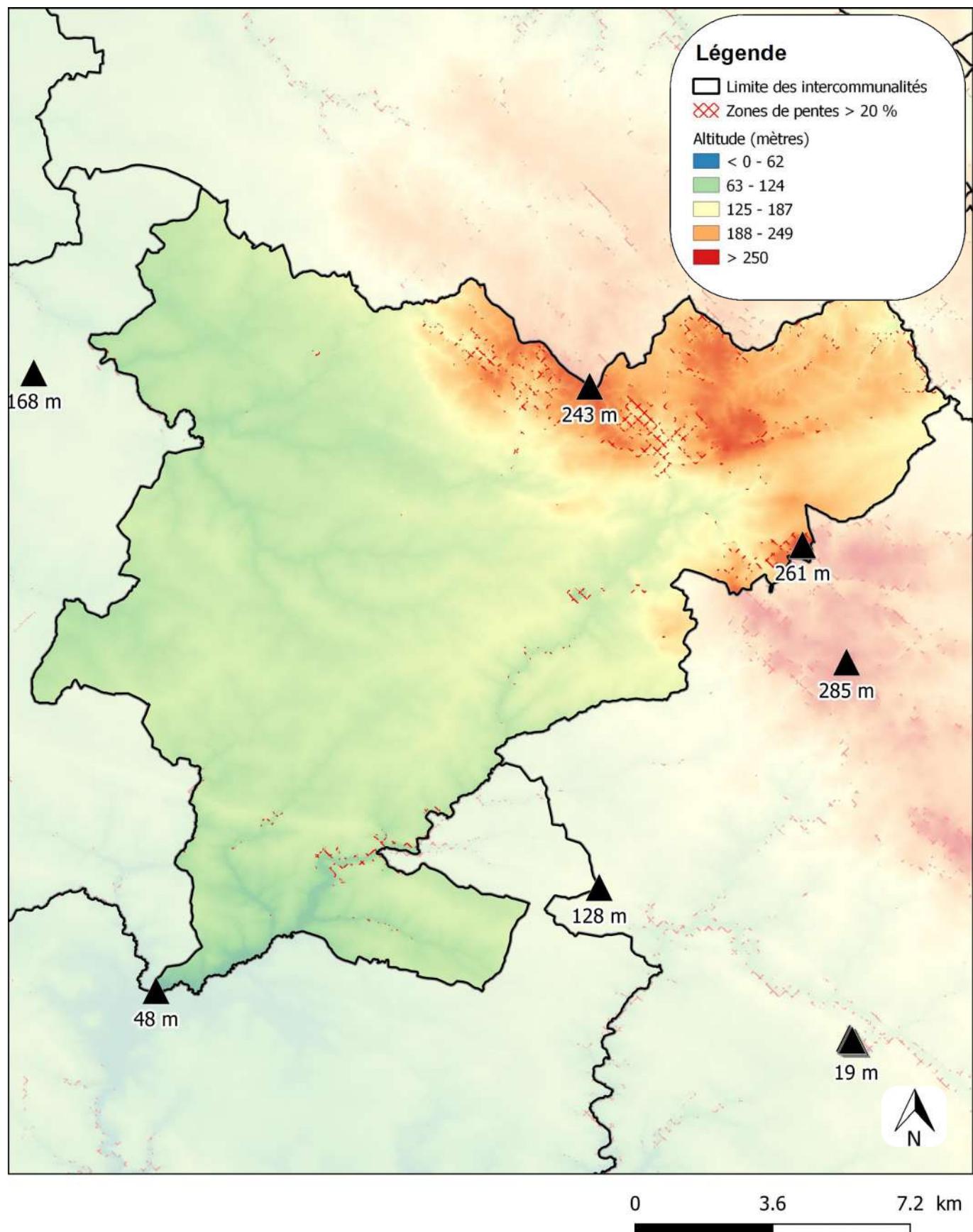
Classement par ordre d'importance :

1 2 3

Commune	Superficie (ha)	Nombre habitants	Densité (hab. / km ²)
Beaurepaire	2 450	2 406	97
Les Epesses	3 156	2 984	90
Les Herbiers	8 887	16 589	180
Mesnard-la-Barotière	1 185	1 560	119
Mouchamps	5 487	2 986	52
Saint-Mars-la-Réorthe	928	1 033	104
Saint-Paul-en-Pareds	1 229	1 382	109
Vendrennes	1 716	1 802	100
Total EPCI	25 038	30 742	118

géographie physique DU TERRITOIRE

Le relief et les zones de pentes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

Installés sur les contreforts du massif armoricain, les points les plus élevés correspondent à une ligne de collines granitiques marquant fortement le paysage contrasté du Pays des Herbiers.

L'altitude varie de 48 mètres au bord du Petit Lay, au sud de Mouchamps, à 261 mètres sur la commune de Saint-Mars-la-Réorthe, au Bois des Jarries. Les points hauts sont Le Puy du Fou (240m) et le Mont des Alouettes (232 m).

Près de 80 % du territoire présentent des altitudes comprises entre 50 et 150 m.

Sur l'ensemble du département de la Vendée, l'altitude oscille entre 0 m (côtes) et 290 m (Mont Mercure à Sèvremont).

L'ESSENTIEL

- Plus de la moitié du territoire a une altitude supérieure à 100 m
- Altitude variant de 48 à 261 mètres

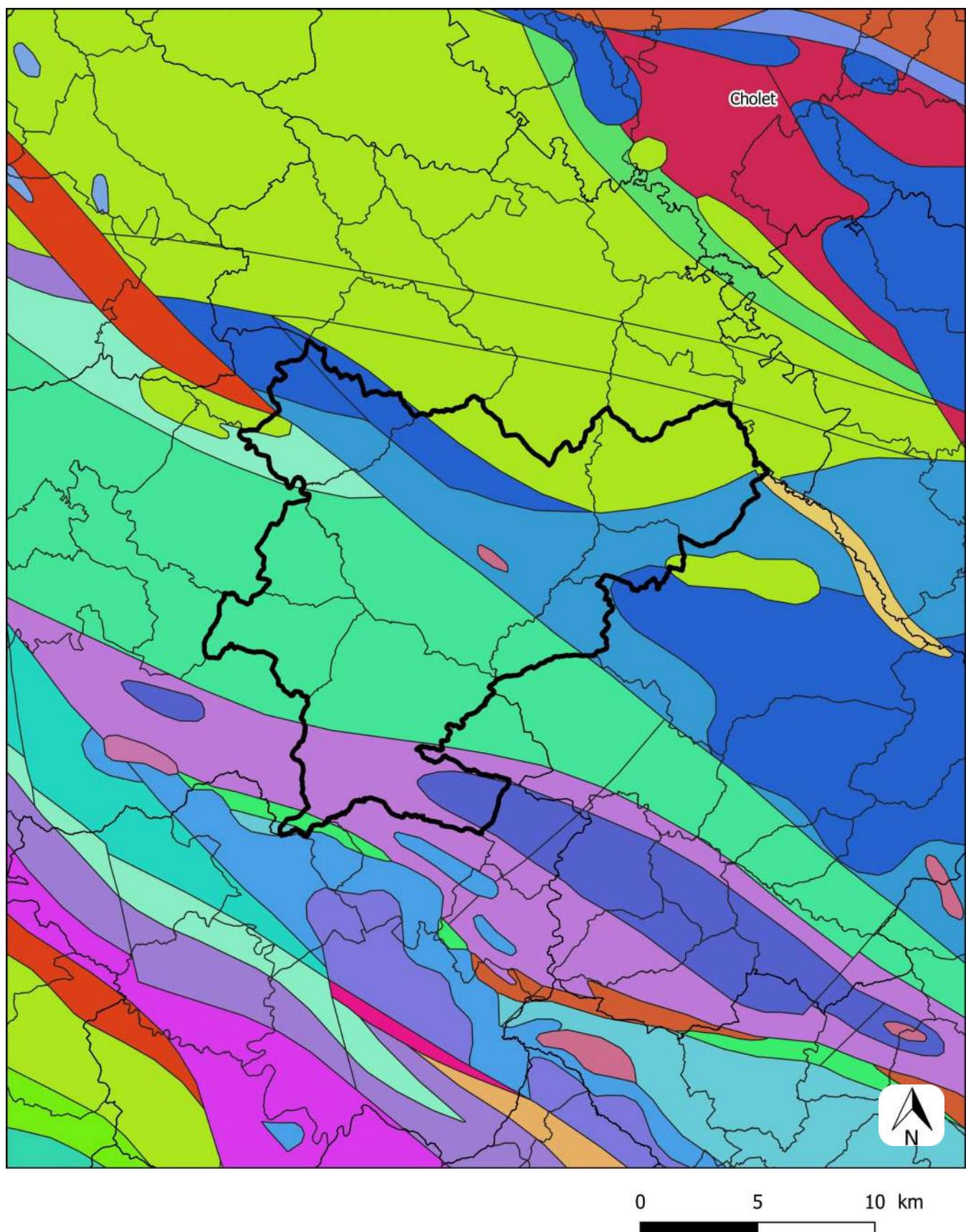


Altitude (m)	Superficie du territoire (ha)	Pourcentage du territoire (%)
< 50	5	0
51-100	11 006	44
101-150	8 960	36
151-200	3 636	14
> 200	1 430	6

Les **zones de pentes** sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et la gestion mécanique y est souvent absente.

géographie physique DU TERRITOIRE

La géologie



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

La géologie du territoire se découpe en successions de grandes bandes transversales allant du nord-est au sud-ouest. À l'image de celle du département vendéen, sa géologie est relativement complexe. Séparées par des failles, la partie nord-est du territoire est dominée par des granites, roches dures et la partie sud-ouest, par des schistes, des roches qui ont subi de fortes contraintes (pression, température), dans un temps long. L'ensemble du Pays des Herbiers fait partie du Massif Armoricain.

L'ESSENTIEL

- Dominante de schistes, roches volcaniques métamorphiques

Légende

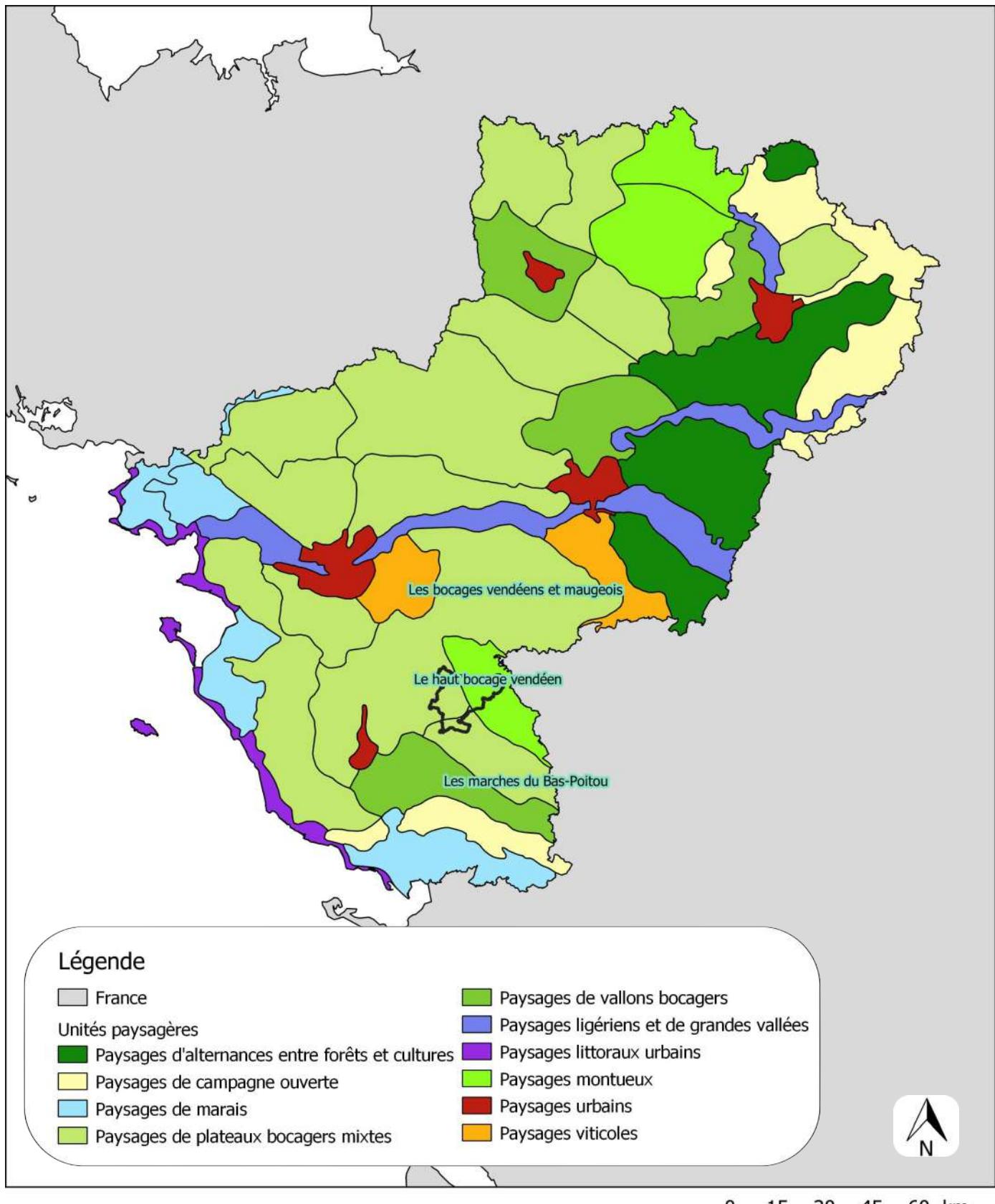
- amphibolites, micaschistes, leptynites, paragneiss
- basaltes, spilites, dolérites
- granitoïdes indifférenciés
- grès, marnes, calcaires, argiles
- leucogranites peralumineux
- micaschistes, paragneiss
- monzogranites, granodiorites
- quartzites, grès, schistes
- sables, argiles, graviers, galets
- schistes, grès, arkoses, calcaires
- schistes, grès, quartzites, phtanites
- schistes, métawackes, phtanites
- schistes, wackes, calcaires, grès

La géologie permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.



géographie physique DU TERRITOIRE

Les unités paysagères



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

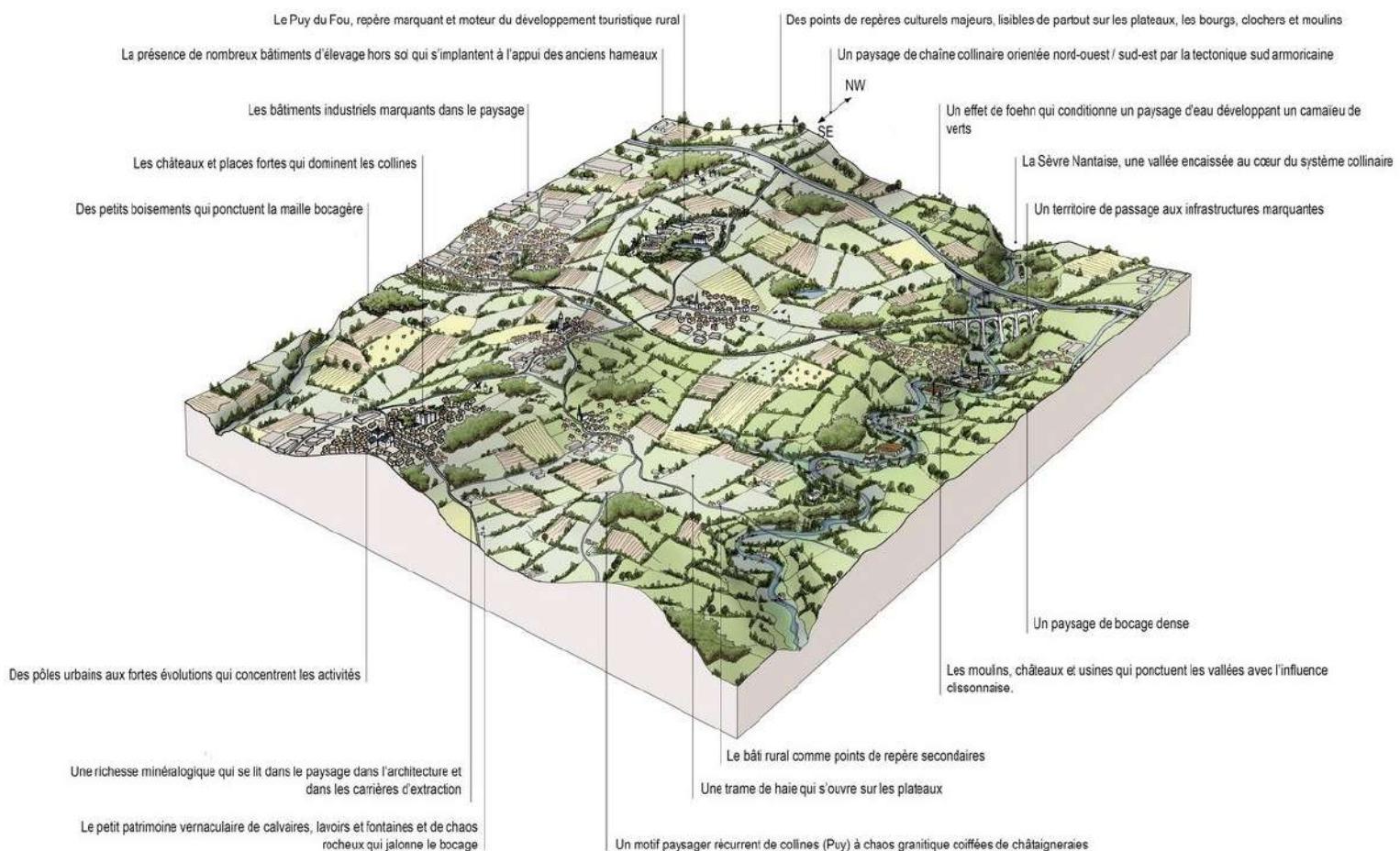
Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 49 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales.

Le Pays des Herbiers est composé de trois de ces unités paysagères : majoritairement sur le « Haut bocage vendéen » (communes des Epesses, de Saint-Mars-la-Réorthe, des Herbiers) et les « Bocages vendéen et maugeois » (communes de Saint-Paul-en-Pareds, les Herbiers, Vendrennes, Mesnard-la-Barotière, Beaurepaire) mais également au sud sur les « Marches du Bas-Poitou » (commune de Mouchamps).

L'ESSENTIEL

- Paysage partagé entre le Haut bocage vendéen (38 %), les Bocages vendéens et maugeois (49 %) et les Marches du Bas-Poitou (13 %)

Bloc-diagramme de l'unité paysagère du haut bocage vendéen (44)

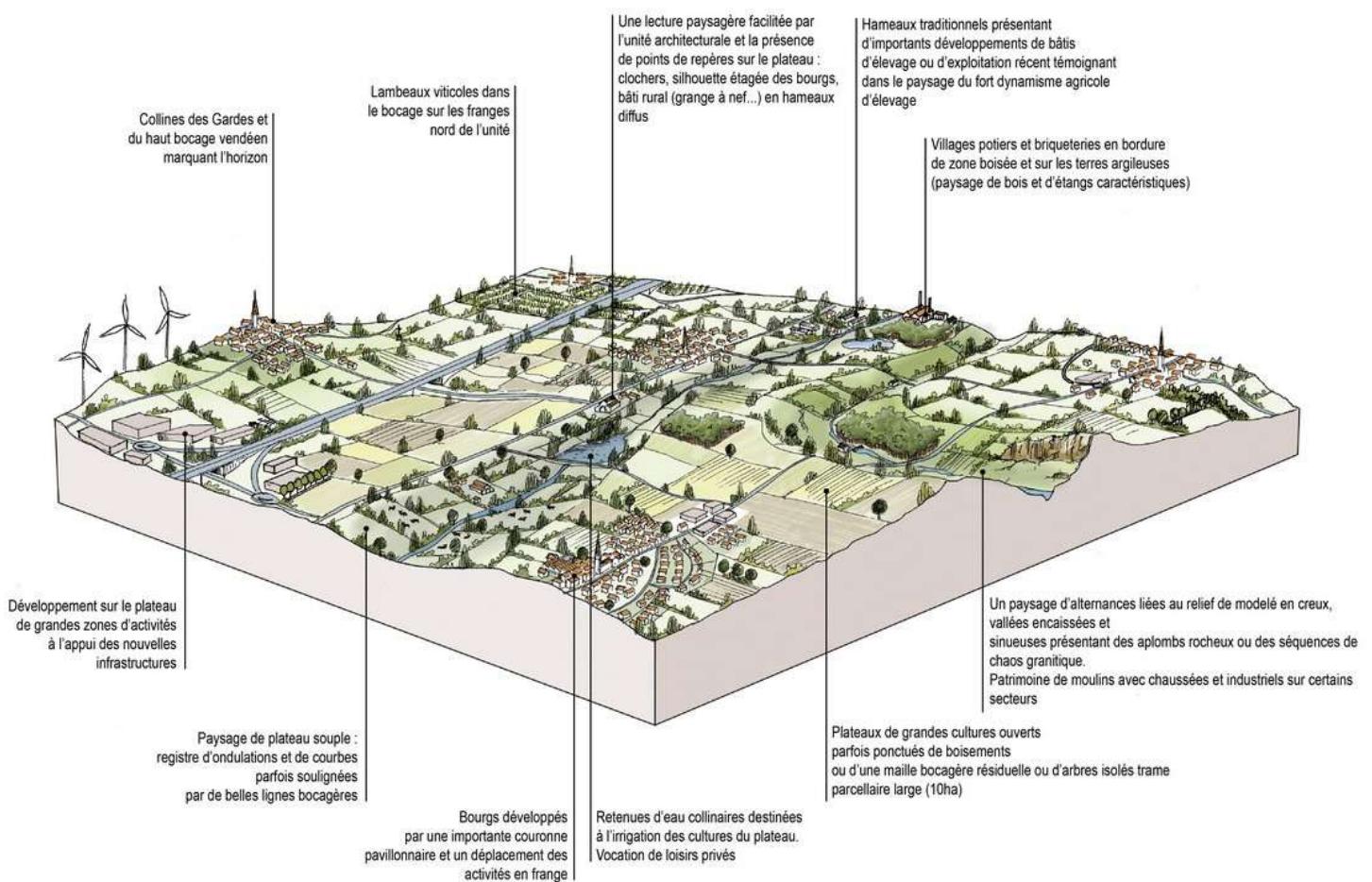


Un **paysage** est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations. (art. 1, Convention européenne du paysage)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

Les unités paysagères (suite)

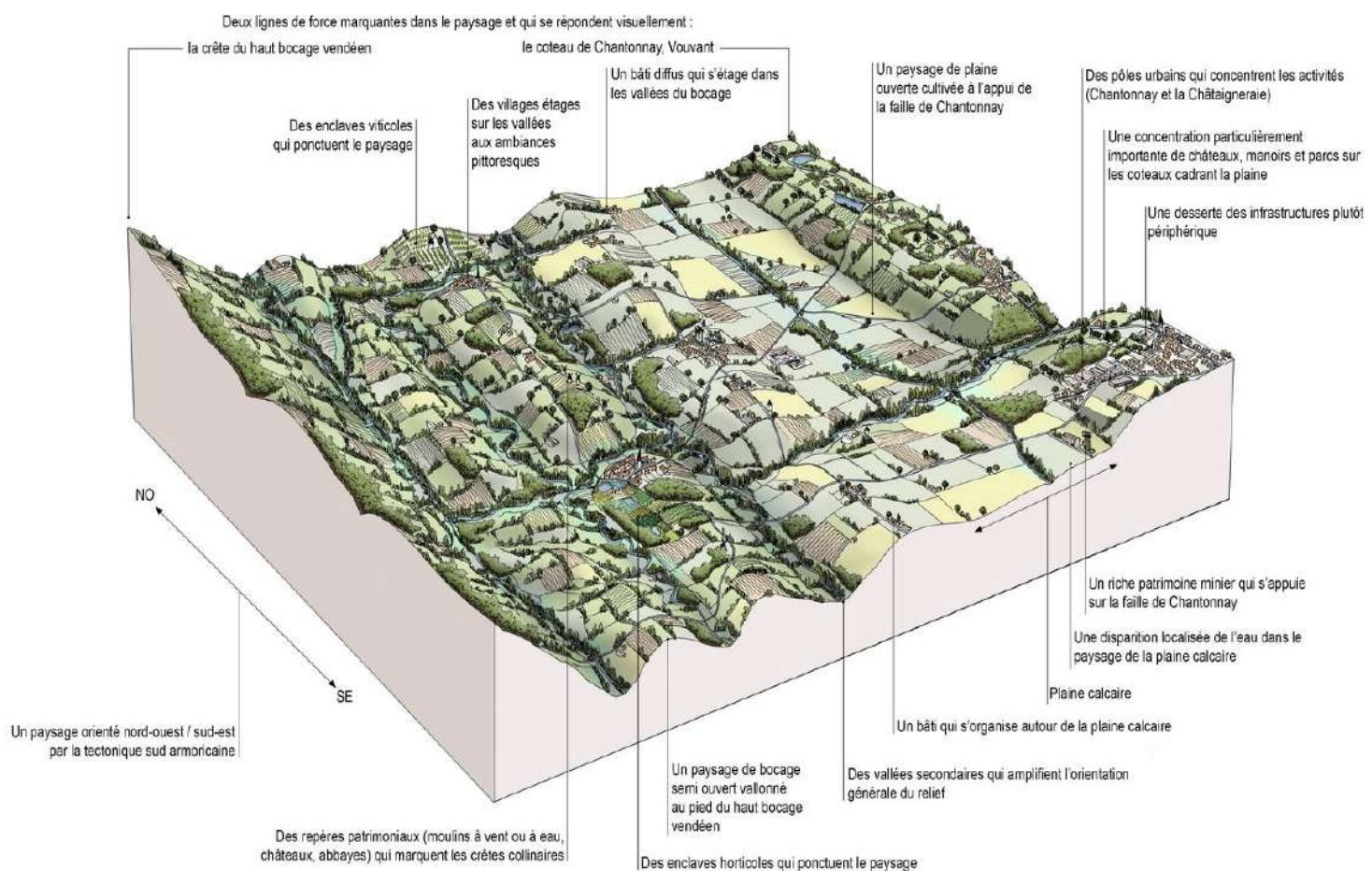
Bloc-diagramme de l'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois (37)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

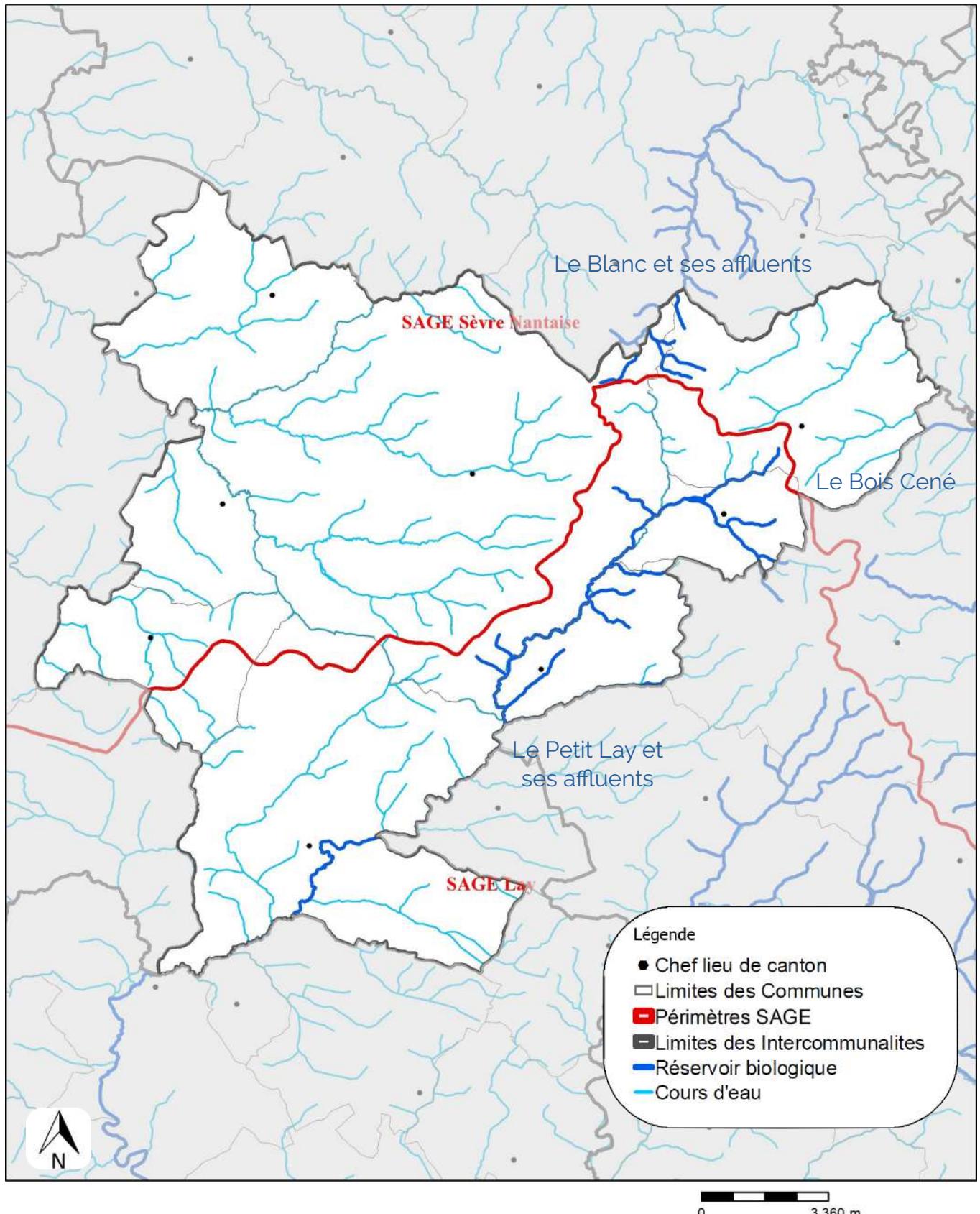
Les unités paysagères (suite)

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des marches du Bas-Poitou (45)



milieux naturels DU TERRITOIRE

Les cours d'eau et leurs bassins versants



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

270 km de linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire du Pays des Herbiers. Ils sont répartis sur deux bassins versants :

- le bassin versant de la Sèvre Nantaise (60 % du territoire) au nord,
- le bassin versant du Lay (40 % du territoire) au sud.

Parmi ces cours d'eau, trois sont patrimoniaux puisque identifiés comme « Réservoirs biologiques » dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagements et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne. Il s'agit des ruisseaux du Bois Cené, du Blanc et du Petit Lay. Ils totalisent 60 km, ce qui correspond à 7.5 % des cours d'eau classés en réservoirs biologiques sur l'ensemble du département.

L'ESSENTIEL

- 270 km de cours d'eau
- 60 km de cours d'eau patrimoniaux

Proportion des cours d'eau et réservoirs biologiques situés sur le département et sur l'EPCI, en km et en %

Linéaire de cours d'eau (SDAGE)		Linéaire de Réservoirs biologiques (SDAGE)	
Département	Pays des Herbiers	Département	Pays des Herbiers
6 412 km	270 km soit 4.2 % des cours d'eau du département	796 km	60 km soit 7.5 % des réservoirs biologiques du département

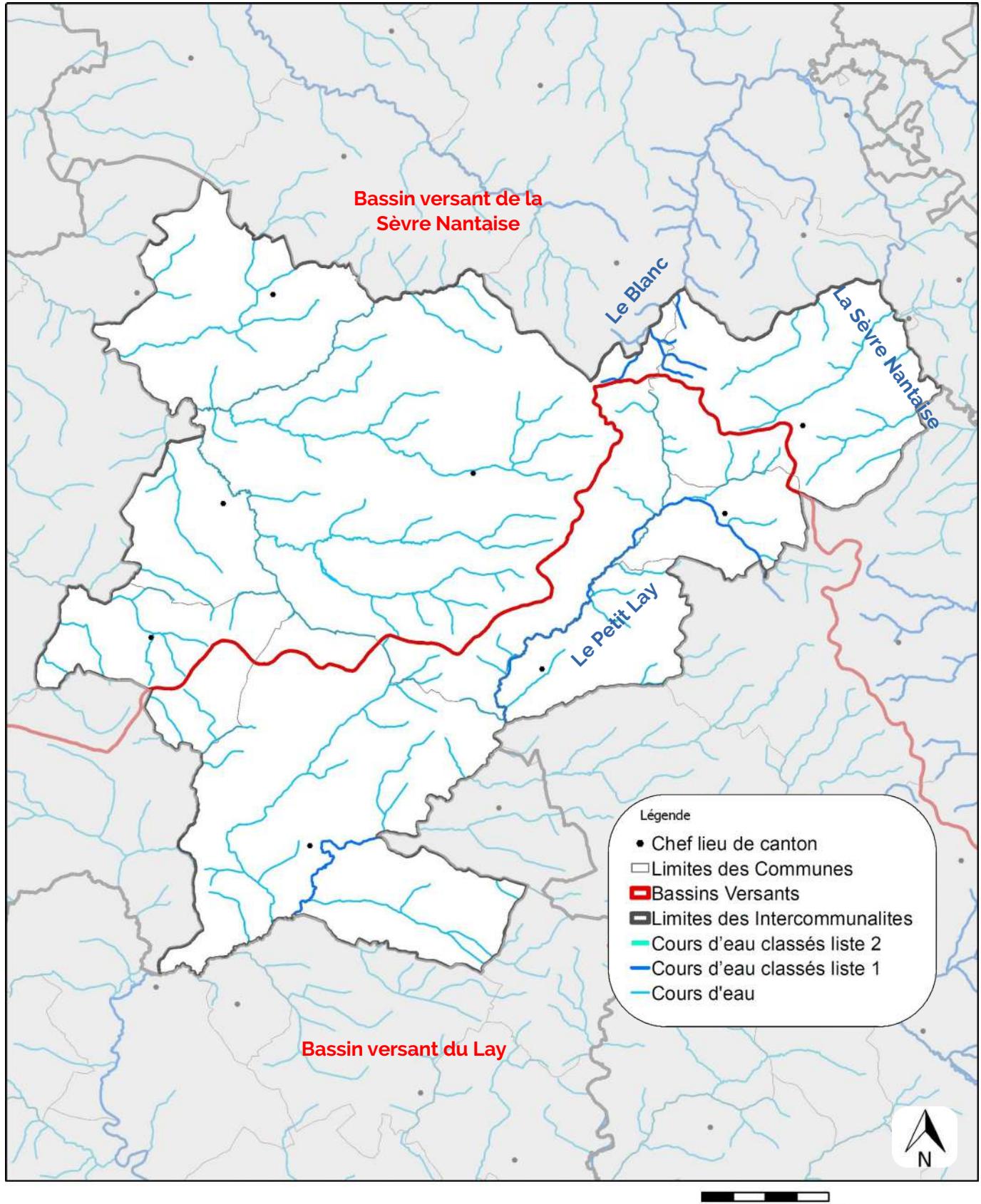
Un **bassin versant** correspond à l'ensemble de la surface qui reçoit les eaux qui circulent vers un même cours d'eau.

Un **réservoir biologique** est un cours d'eau ou partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces patrimoniales permettant ainsi leur dissémination dans le bassin versant.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

En vue de restaurer le bon état écologique des cours d'eau prévu par la directive cadre européenne sur l'eau, la loi sur l'eau de 2006 prévoit un système de classement des rivières en deux listes :

- **La liste 1** vise à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Ainsi elle vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.
- **La liste 2** vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.

L'intercommunalité comprend près de 38 km de cours d'eau classés en liste 1. Aucun cours d'eau n'est classé en liste 2.

Sur le Pays des Herbiers, la Sèvre Nantaise et certains de ses affluents sont classés sur 4,3 km de long, le Blanc et une partie de ses affluents sont classés sur 7,1 km de long et enfin le Petit Lay est classé sur 26,2 km.

Ainsi, pour le Pays des Herbiers, 30,2 % des cours d'eau classés en liste 1 sont sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise et 69,8 % de ces cours d'eau sont sur le bassin versant du Lay.

L'ESSENTIEL

- Près de 38 km de cours d'eau classés en liste 1
- Aucun cours d'eau classé en liste 2

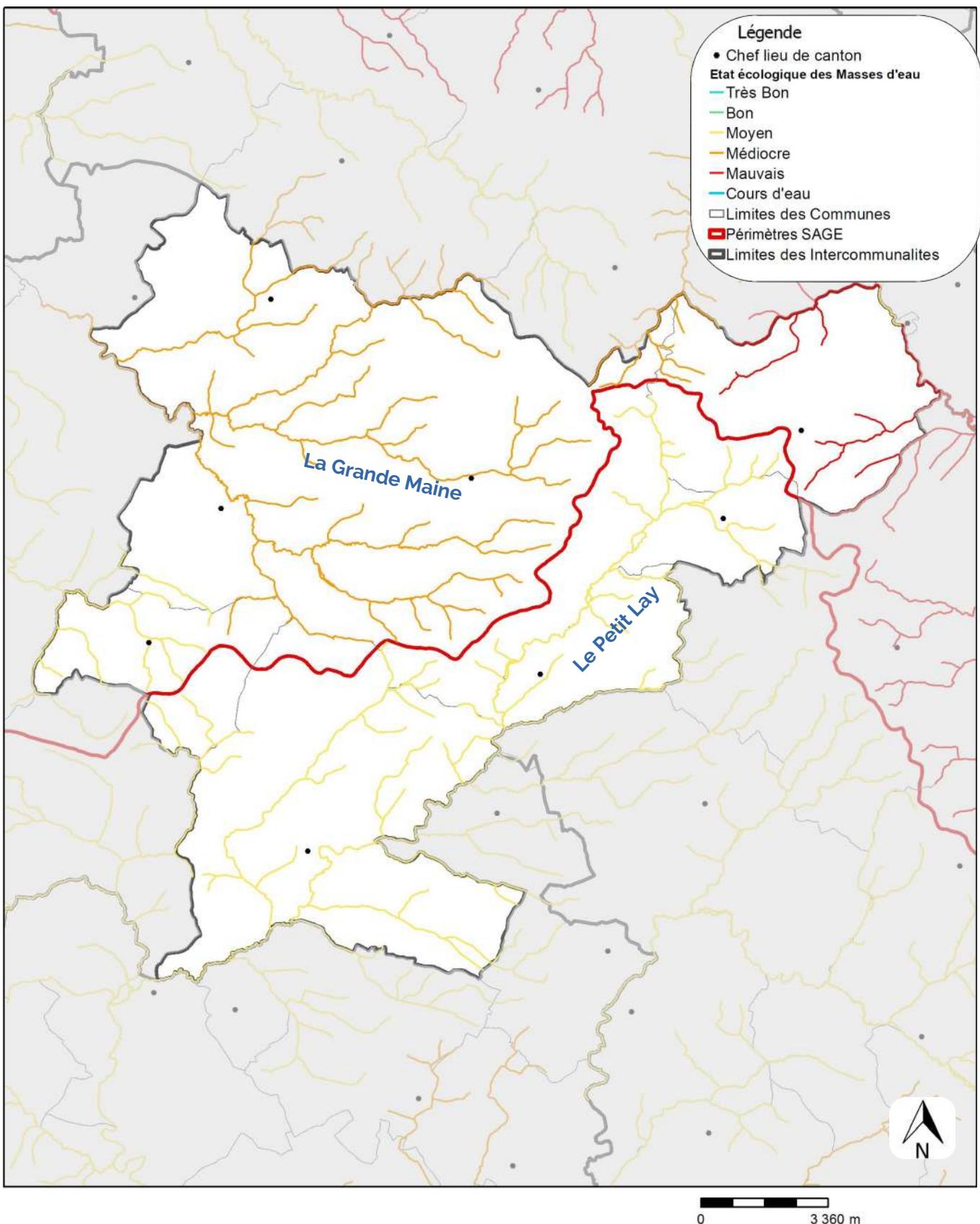
Linéaire des cours d'eau classés en liste 1 sur le Pays des Herbiers et proportion à l'échelle du territoire.

Cours d'eau classés en liste 1	Linéaire (km)	Ratio du linéaire sur l'EPCI (%)
Le Petit Lay	26,2	69,82
Le Blanc	7,1	18,75
La Sèvre Nantaise	4,3	11,43
Total EPCI	37,6	100

milieux naturels

DU TERRITOIRE

L'état écologique des masses d'eau



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

Aucune masse d'eau dont l'état écologique a été mesuré sur la Communauté de communes du Pays des Herbiers n'atteint le « très bon » voire le « bon » état écologique.

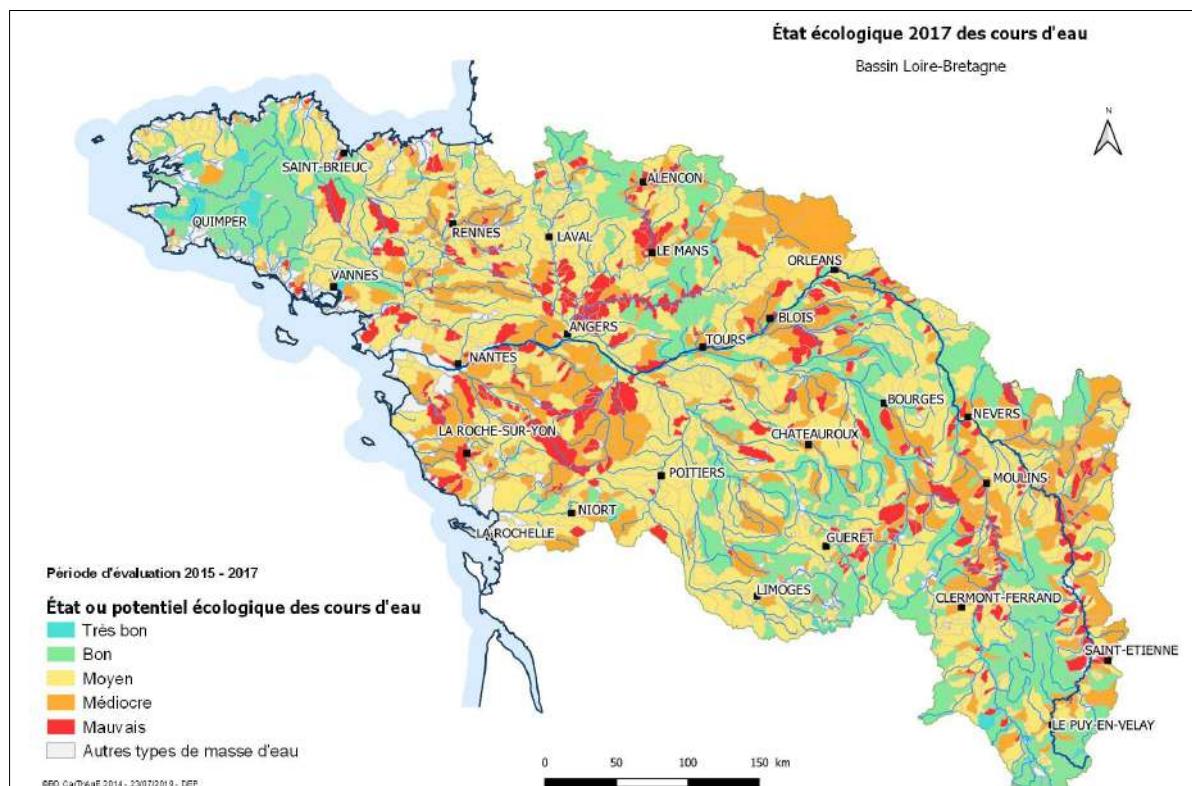
La grande majorité des rivières de l'intercommunalité atteint un état écologique « moyen » (51 %). 42 % sont classés en état écologique « médiocre » et près de 18 km sont classés en état écologique « mauvais » ce qui représente 7 % des cours d'eau évalués.

Il s'agit bien ici d'une évaluation à l'échelle des **masses d'eau**. C'est à dire que des mesures ont été faites sur certains cours d'eau et que la classe obtenue a été également appliquée à ses affluents. Ceci explique pourquoi les affluents de la Sèvre Nantaise, plutôt considérés localement comme étant dans un état correct, apparaissent ici en « mauvais » état.

En 2017 et en région Pays de la Loire, seules 11 % des masses d'eau atteignent un « bon » état écologique. En Vendée, 2 % des masses d'eau sont en « bon » état, 38 % en état « moyen », 39 % en état « médiocre » et 20 % en « mauvais » état.

L'ESSENTIEL

- 100 % des cours d'eau étudiés en état écologique « moyen » à « mauvais »



L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou l'absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés...), des éléments de qualité physico-chimique (température, oxygène dissous...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité...).

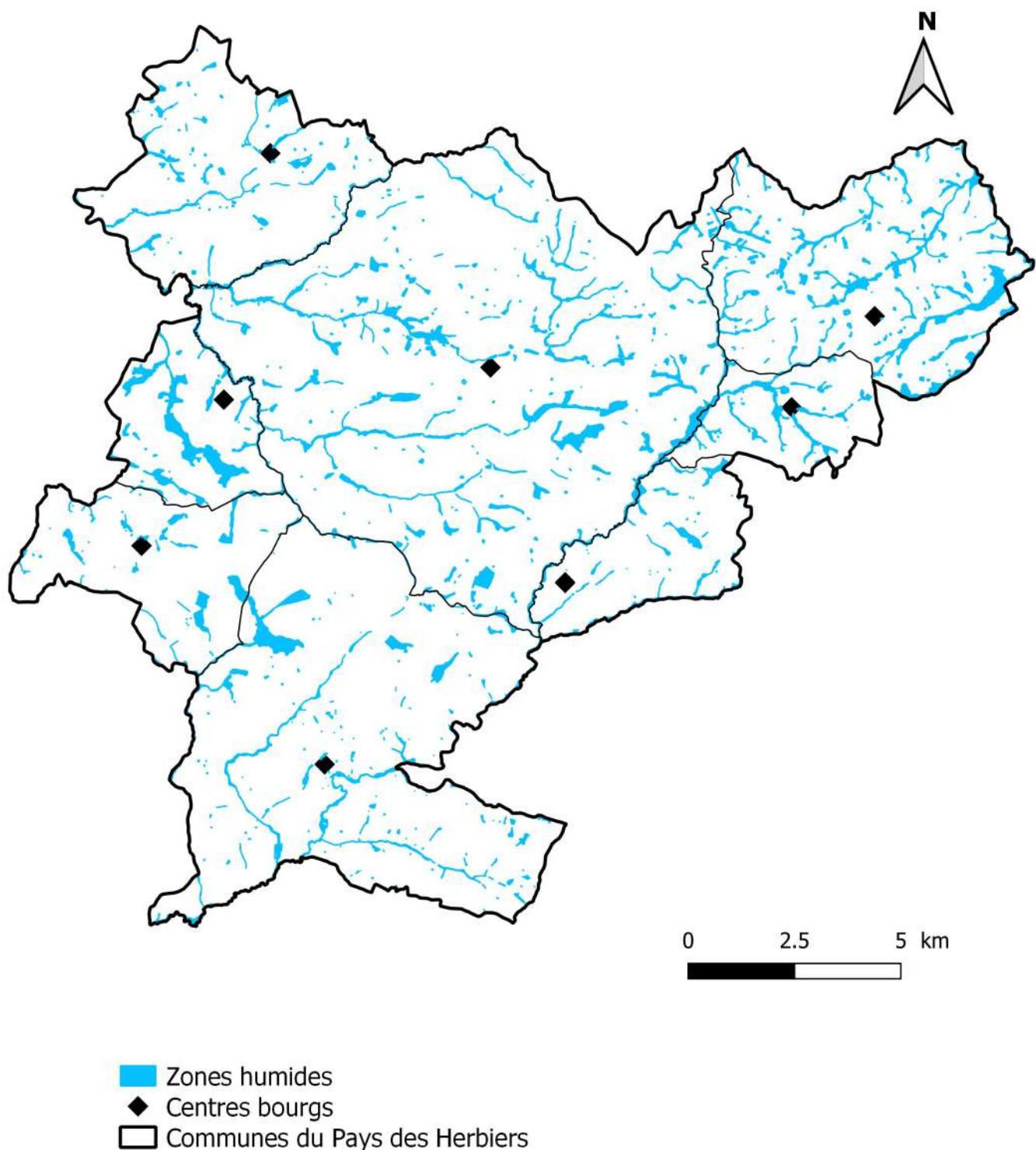
Pour 2027, l'objectif est de 61 % des masses en bon état sur le bassin Loire-Bretagne.

En 2017, seules 24 % des masses d'eau atteignent le bon état écologique sur ce bassin.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les zones humides



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme les amphibiens, des plantes, ...

Sur la Communauté de commune, 1 379 hectares (5.5 % du territoire) de zones humides ont été inventoriés lors de la réalisation des inventaires menés entre 2010 et 2013.

La commune des Herbiers présente le plus de zones humides (433 ha) mais c'est la commune de Mesnard-la-Barotière qui s'en trouve la plus recouverte avec 153 ha (soit 12,9 % de sa superficie).

Autrefois nombreuses, les zones humides ont été grignotées petit à petit par l'urbanisation et la production agricole. Elles subsistent le long des cours d'eau.

L'ESSENTIEL

- 1 379 ha de zones humides inventoriés (5.5 % du territoire)

Superficie et proportion de zones humides par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Superficie (ha)	% du territoire
Beaurepaire	92	3.8
Les Epesses	267	8.5
Les Herbiers	433	4.9
Mesnard-la-Barotière	153	12.9
Mouchamps	221	4.0
Saint-Mars-la-Réorthe	74	8.0
Saint-Paul-en-Pareds	67	5.5
Vendrennes	72	4.2
Total EPCI	1 379	5.5

Réglementation sur les zones humides

(Art L211-1 du Code de l'environnement)

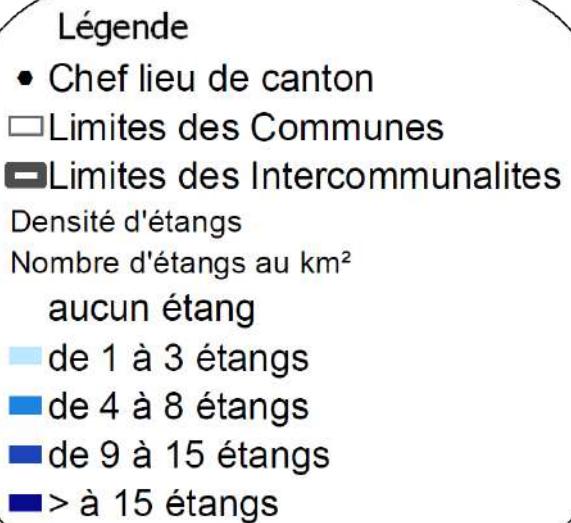
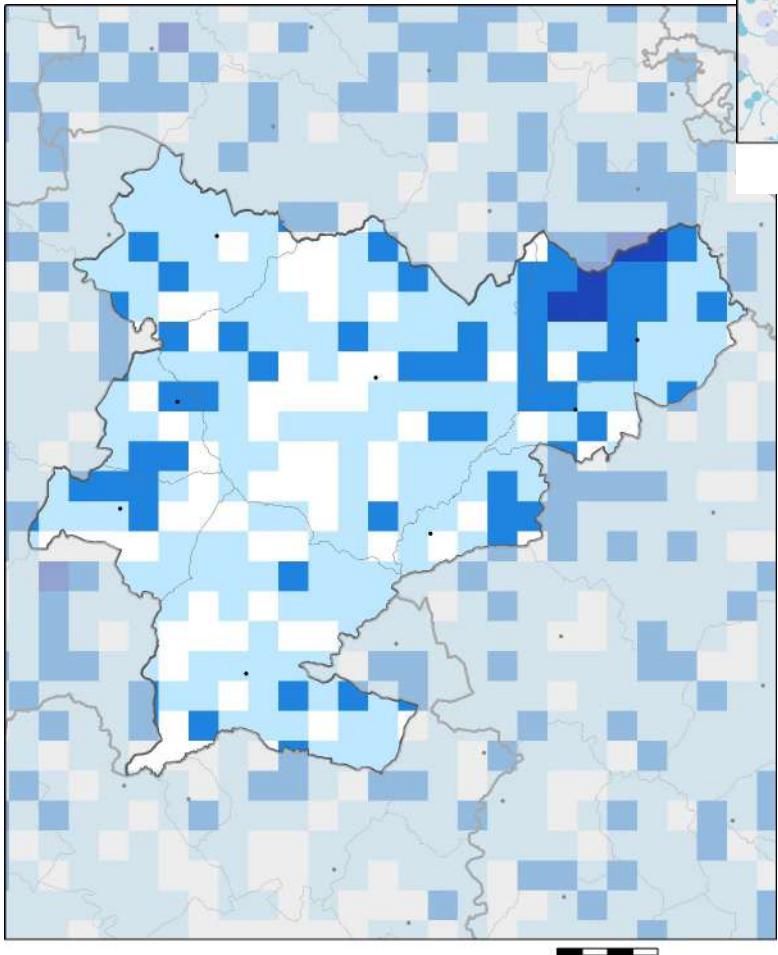
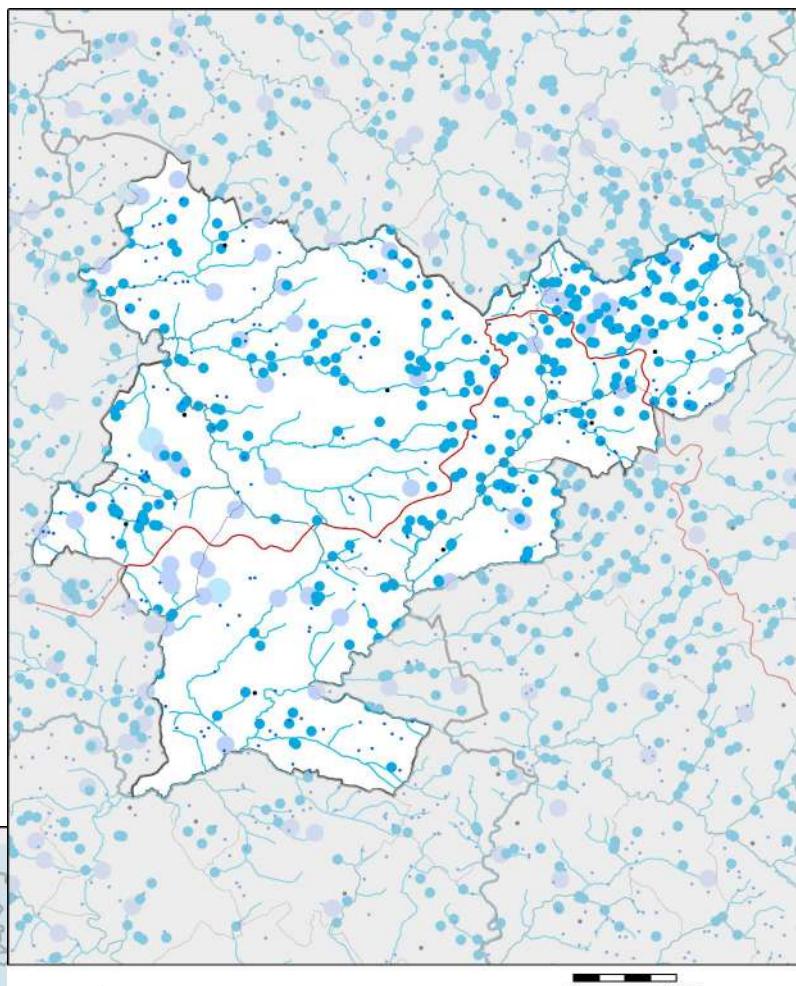
Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les étangs



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

Lors de la réalisation des inventaires de zones humides, 419 étangs ont été inventoriés sur le Pays des Herbiers, recouvrant ainsi 294 hectares, soit 1,2 % du territoire.

C'est la commune des Herbiers qui en compte le plus grand nombre (140) mais c'est la commune de Mesnard-la-Barotière qui en est la plus recouverte avec 3,1 % de sa superficie totale. Ceci s'explique par la présence de l'Etang de la Tricherie situé au sud du bourg.

Pour rappel différents structures (EPTB Vienne, OFB, IRSTEA de Bordeaux...) ont effectué des études concernant les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et milieux naturels. Elles vont toutes dans le même sens et indiquent des impacts similaires, soit des :

- **Impacts sur la qualité physico-chimique de l'eau** : augmentation de la T°C du cours d'eau à l'aval du plan d'eau, diminution du taux d'oxygène dans le cours d'eau aval, impact du pH et nutriments
- **Impacts sur le débit du cours d'eau** : évaporation de 0,4 l/s/ha (22 mm par semaine) à 4 l/s/ha par forte chaleur
- **Impacts sur les habitats** : étang en lieu et place de cours d'eau et/ou zones humides, colmatage du cours d'eau aval et/ou érosion des berges lors de certaines vidanges
- **Impacts sur la continuité écologique**
- **Impacts sur les peuplements piscicoles** : dérive des peuplements

L'ESSENTIEL

- **419 étangs sur le territoire**
- **1,2 % du territoire**
- **Des étangs aux multiples impacts pour la ressource en eau**

Les étangs, par commune, en nombre, superficie et pourcentage du territoire

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre	Superficie (ha)	% du territoire
Beaurepaire	27	19	0,8
Les Epesses	122	69	2,2
Les Herbiers	140	57	0,6
Mesnard-la-Barotière	23	37	3,1
Mouchamps	41	64	1,2
Saint-Mars-la-Réorthe	20	6	0,6
Saint-Paul-en-Pareds	24	12	0,9
Vendrennes	22	30	1,8
Total EPCI	419	294	1,2

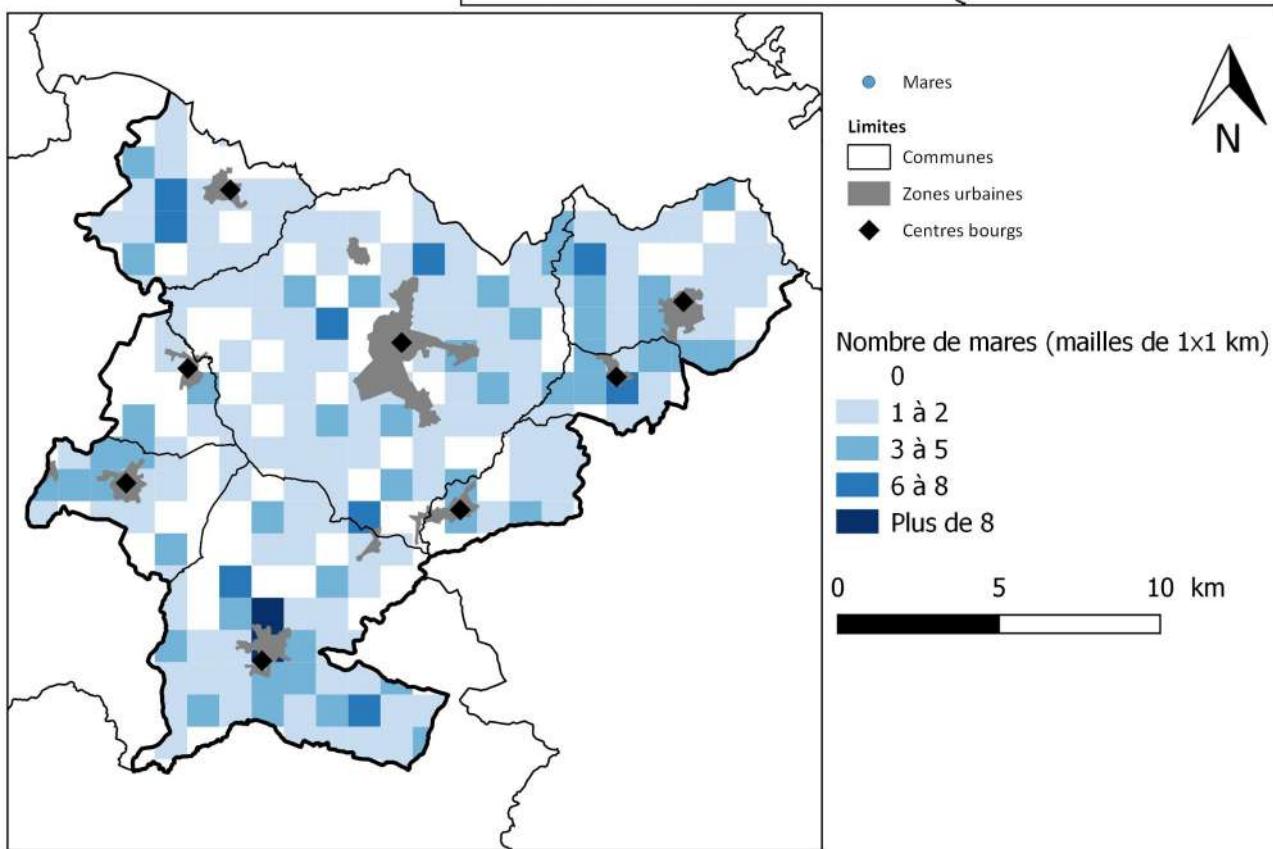
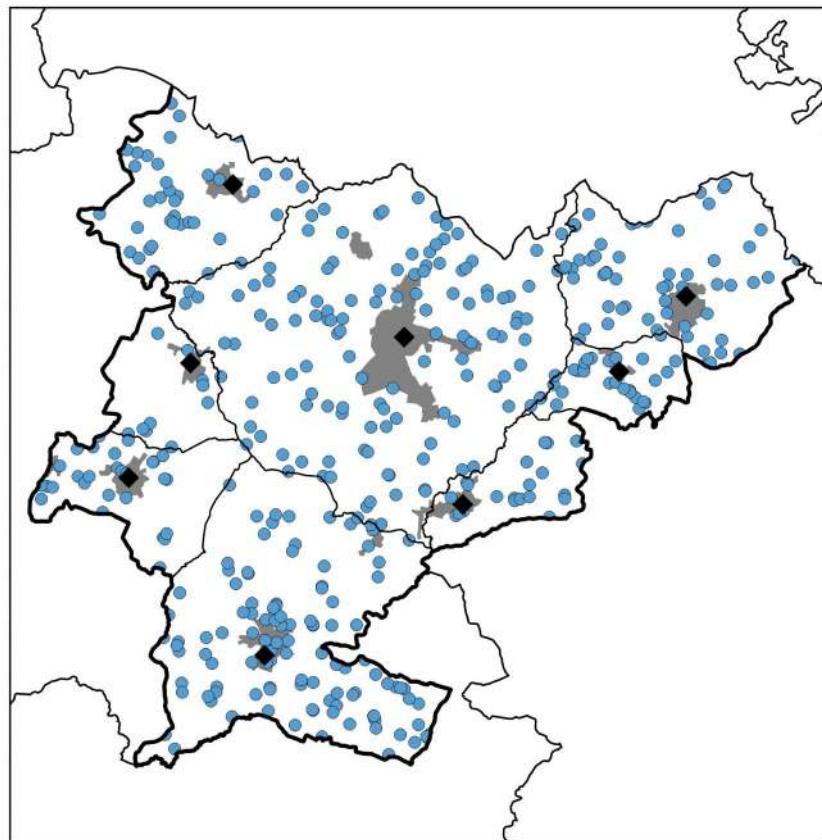
Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Vendée. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDTM de Vendée.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les mares (< 1 000 m²)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

À l'occasion des inventaires des zones humides, 426 mares ont été recensées sur le Pays des Herbiers.

C'est la commune des Herbiers qui en possède le plus (127), suivie par Mouchamps (115). En rapportant le nombre de mares à la surface communale, c'est Saint-Mars-la-Réorthe qui en présente la densité la plus importante : 2,8 mares / km².

La moyenne du Pays des Herbiers est de 1,7 mares / km².

Des travaux conduits en Angleterre ont permis de montrer qu'afin d'avoir une bonne connectivité entre les mares, il était nécessaire d'avoir entre quatre et huit mares au km². Ainsi l'intercommunalité ne possède pas une connectivité de mares réellement favorable à la biodiversité aquatique.

L'ESSENTIEL

- 426 mares
- 1,7 mares / km²

Nombre et densité de mares par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre	Densité / km ²
Beaurepaire	40	1,6
Les Epesses	59	1,9
Les Herbiers	127	1,4
Mesnard-la-Barotière	10	0,8
Mouchamps	115	2,1
Saint-Mars-la-Réorthe	26	2,8
Saint-Paul-en-Pareds	21	1,7
Vendrennes	28	1,6
Total EPCI	426	1,7

Réglementation sur les mares

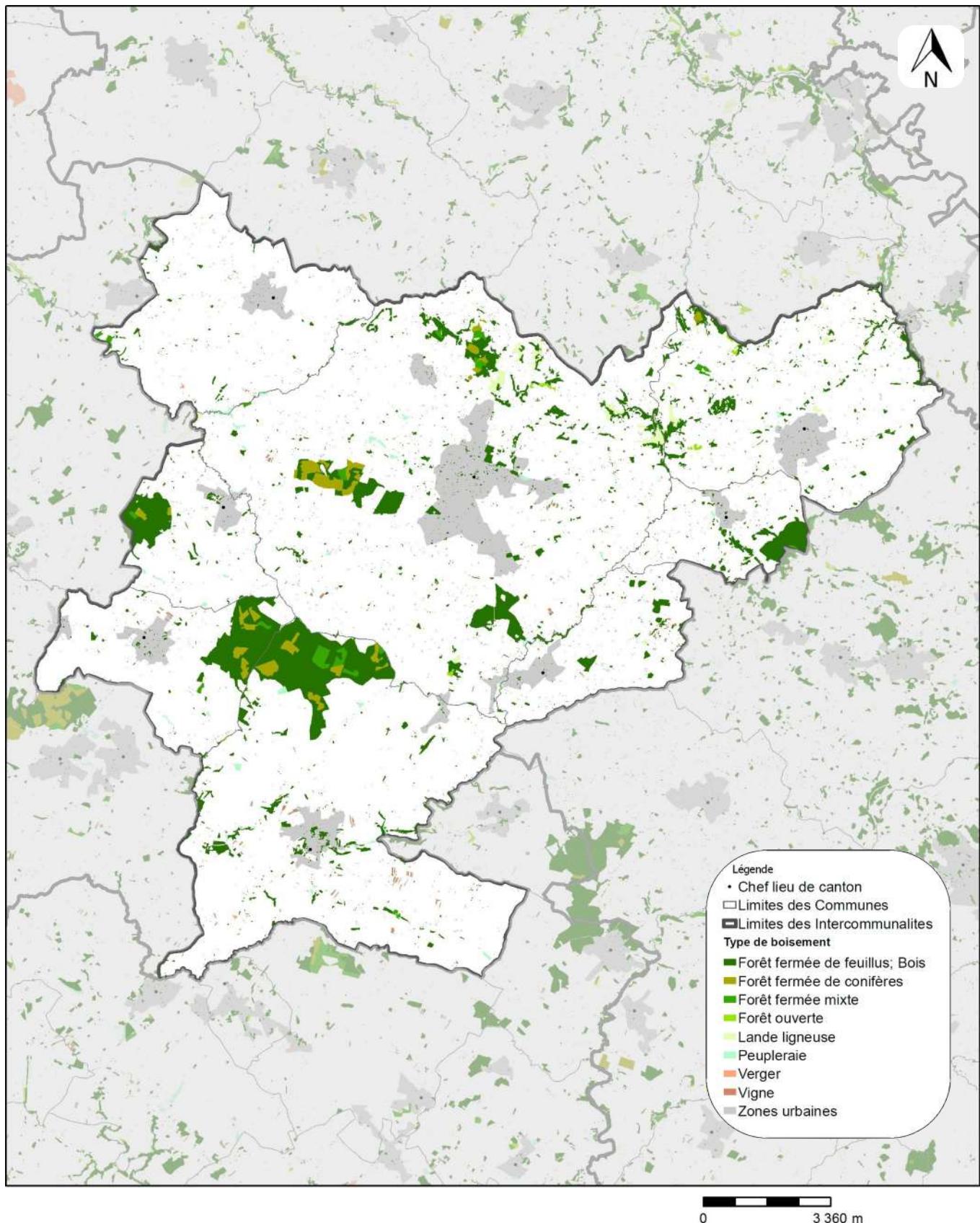
(Art L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les boisements



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

La Communauté de communes du Pays des Herbiers compte 2 375 hectares de boisements qui recouvrent plus de 9,5 % de son territoire. Ce sont les forêts fermées de feuillus qui sont les plus représentées avec 1 663 ha et 6,6 % du territoire d'occupé. À l'échelle du département, les feuillus sont également majoritaires mais représentent à eux seuls 5,3 % du territoire (35 000 ha).

L'intercommunalité présente un grand nombre de petits boisements. 6 massifs importants peuvent être cités : la Forêt du Parc Soubise, le Bois du Défend, les Bois verts, le Bois des Jarries, le Bois d'Ardelay et le Bois de la Maha.

L'ESSENTIEL

- 2 375 ha de boisements
- 9,5 % du territoire
- Forêts fermées de feuillus en majorité



Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance

1 2 3

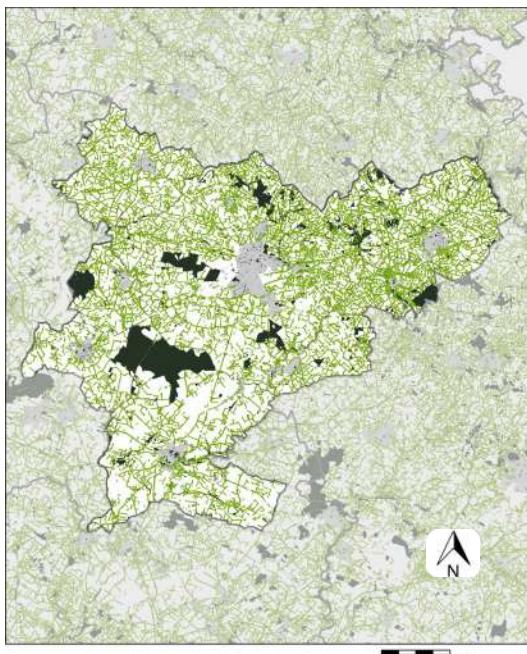
Type boisement	Surface dans l'EPCI (ha)	Proportion territoire EPCI (%)	Surface en Vendée (ha)	Proportion des boisements par rapport à ceux du même type sur le reste de la Vendée (%)
Bois	226	0,9	5 081	4,4
Forêt fermée de conifères	181	0,7	7 948	2,3
Forêt fermée de feuillus	1 663	6,6	35 082	4,7
Forêt fermée mixte	86	0,4	3 666	2,4
Forêt ouverte	17	0,1	1 941	0,9
Lande ligneuse	104	0,4	2 090	5,0
Peupleraie	61	0,3	2 341	2,6
Verger	1	0,0	935	0,2
Vigne	35	0,1	1 385	2,5
Total	2 375	9,5	60 469	3,9

Les **boisements** sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

milieux naturels

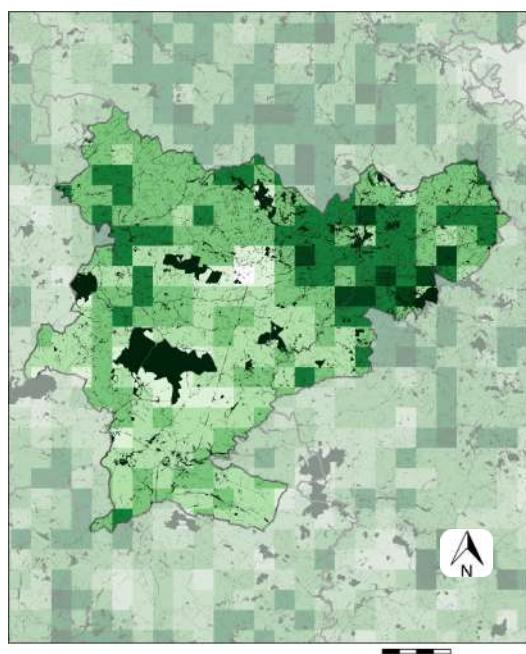
DU TERRITOIRE

Linéaire de haies

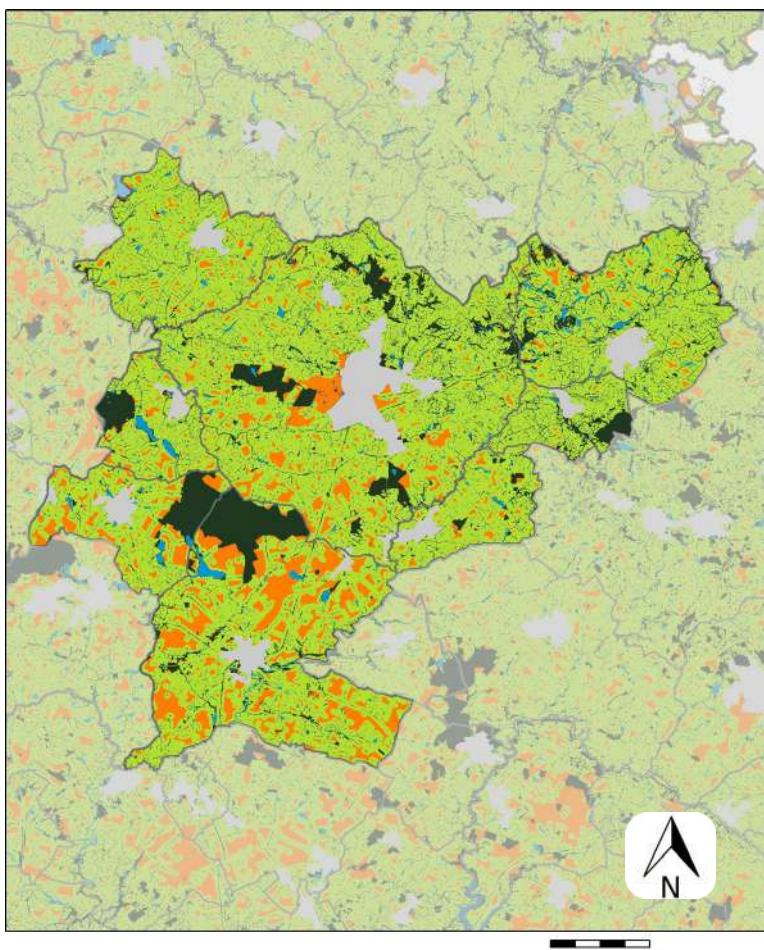


Les haies

Densité (maille de 1km x 1km)



Connectivité du bocage



Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies

Densité haies

Mètres linéaires par hectare

- pas de ml par hectare
- Inférieur à 30 ml par hectare
- de 30 à 60 ml par hectare
- de 60 à 90 ml par hectare
- de 90 à 120 ml par hectare
- Supérieur à 120 ml par hectare
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

Lors de la réalisation des inventaires de zones humides, les communes situées sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise ont également fait l'objet d'un inventaire de leurs haies. Face à cette obligation de la part du Schéma d'Aménagements et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise, la Communauté de communes du Pays des Herbiers a souhaité étendre ces inventaires à l'ensemble des communes de son territoire.

Ainsi, les inventaires effectués entre 2010 et 2013 ont mis en évidence un linéaire de 1 718 km de haies sur le Pays des Herbiers, soit une densité de 69 m/ha. Cela reste en dessous de celle du département de la Vendée qui est de 85 m/ha.

C'est la commune des Herbiers qui en compte le plus avec 620 km de haies mais, par rapport à sa surface totale, c'est la commune de Saint-Mars-la-Réorthe qui en présente la plus grande densité (109 m par ha).

A l'inverse, le sud du territoire (Vendrennes et Mouchamps) présente un bocage moins dense avec respectivement 43 et 49 m de haies par ha.

C'est donc logiquement sur ces communes que l'ouverture du bocage sera la plus importante.

Il est pourtant essentiel, au contraire, de favoriser la présence d'une bonne connectivité du bocage qui soit propice notamment aux déplacements des espèces animales.

L'ESSENTIEL

- 1 718 km de haies sur le territoire
- 69 m/ha en moyenne

Linéaire et densité de haies par commune,

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Linéaire de haies (km)	Densité (m/ha)
Beaurepaire	217	89
Les Epesses	245	78
Les Herbiers	620	70
Mesnard-la-Barotière	91	77
Mouchamps	268	49
Saint-Mars-la-Réorthe	101	109
Saint-Paul-en-Pareds	103	84
Vendrennes	73	43
Total EPCI	1 718	69

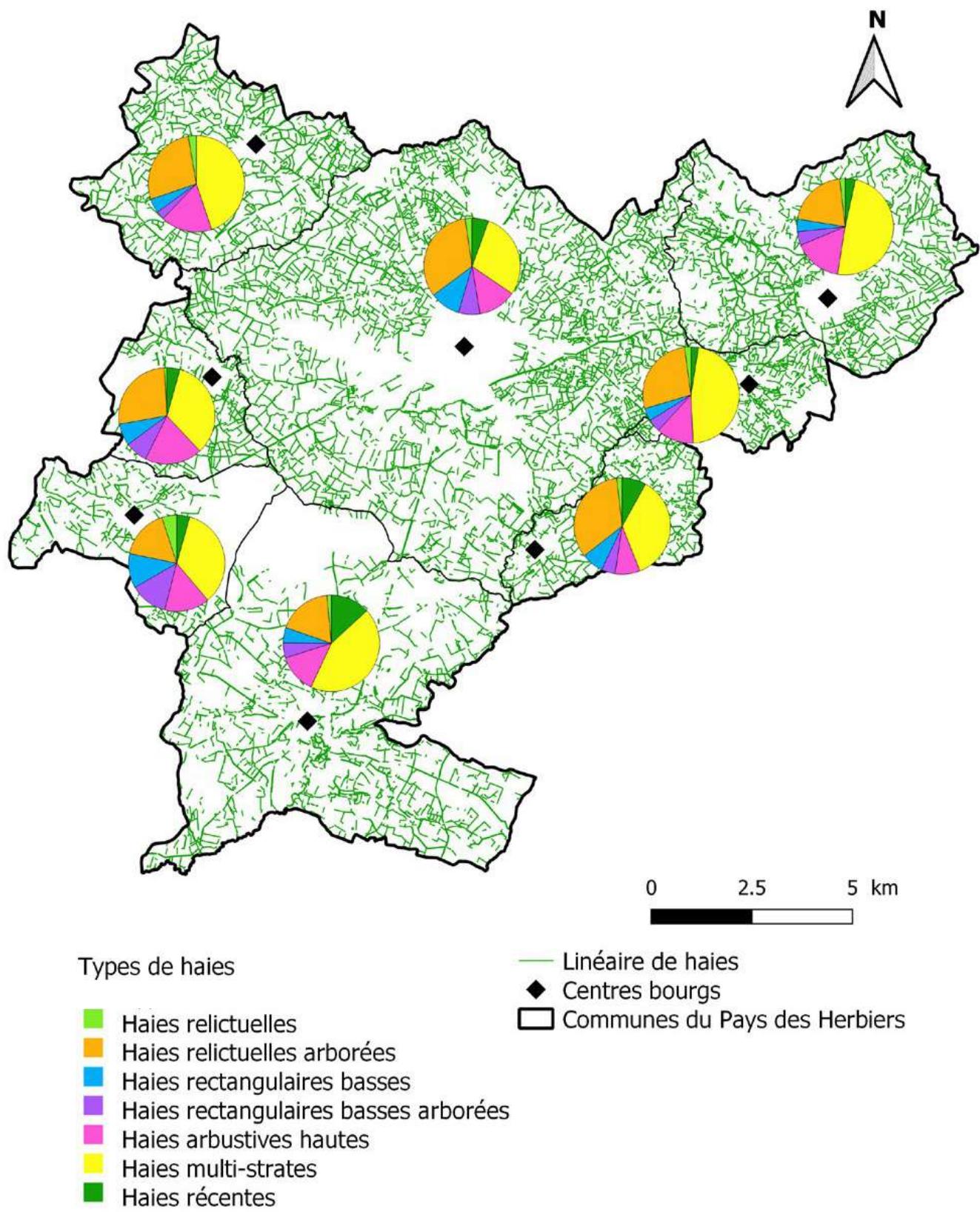
Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

La typologie des haies

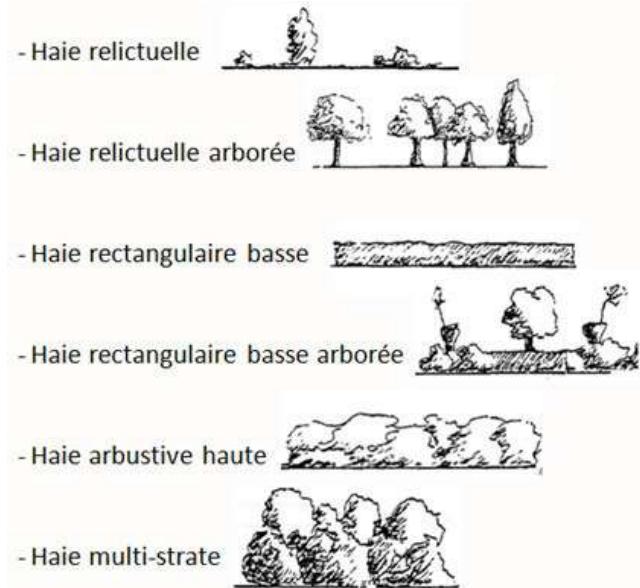


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

Sur l'ensemble du Pays des Herbiers, la plupart des haies sont des haies vives de type « multi-strates » (38 %) et c'est la commune des Epesses qui en possède le plus par rapport à l'ensemble de ses haies (49 %).

En seconde position, on retrouve les haies « relictuelles arborées » (27 %). A l'inverse des autres communes, cette typologie est la plus représentée sur la commune des Herbiers.

Ces haies composées d'arbres d'alignement sont caractéristiques de reliques de haies bocagères où seulement les arbres de haut-jets ont été conservés. Cette typologie est caractéristique de bocages anciens qu'il est important de conforter par de nouvelles plantations.



L'ESSENTIEL

- 38 % des haies inventoriées sont des haies vives de type multi-strates

Répartition de la typologie des haies sur les communes concernées par l'inventaire, en pourcentage.

Classement par ordre d'importance

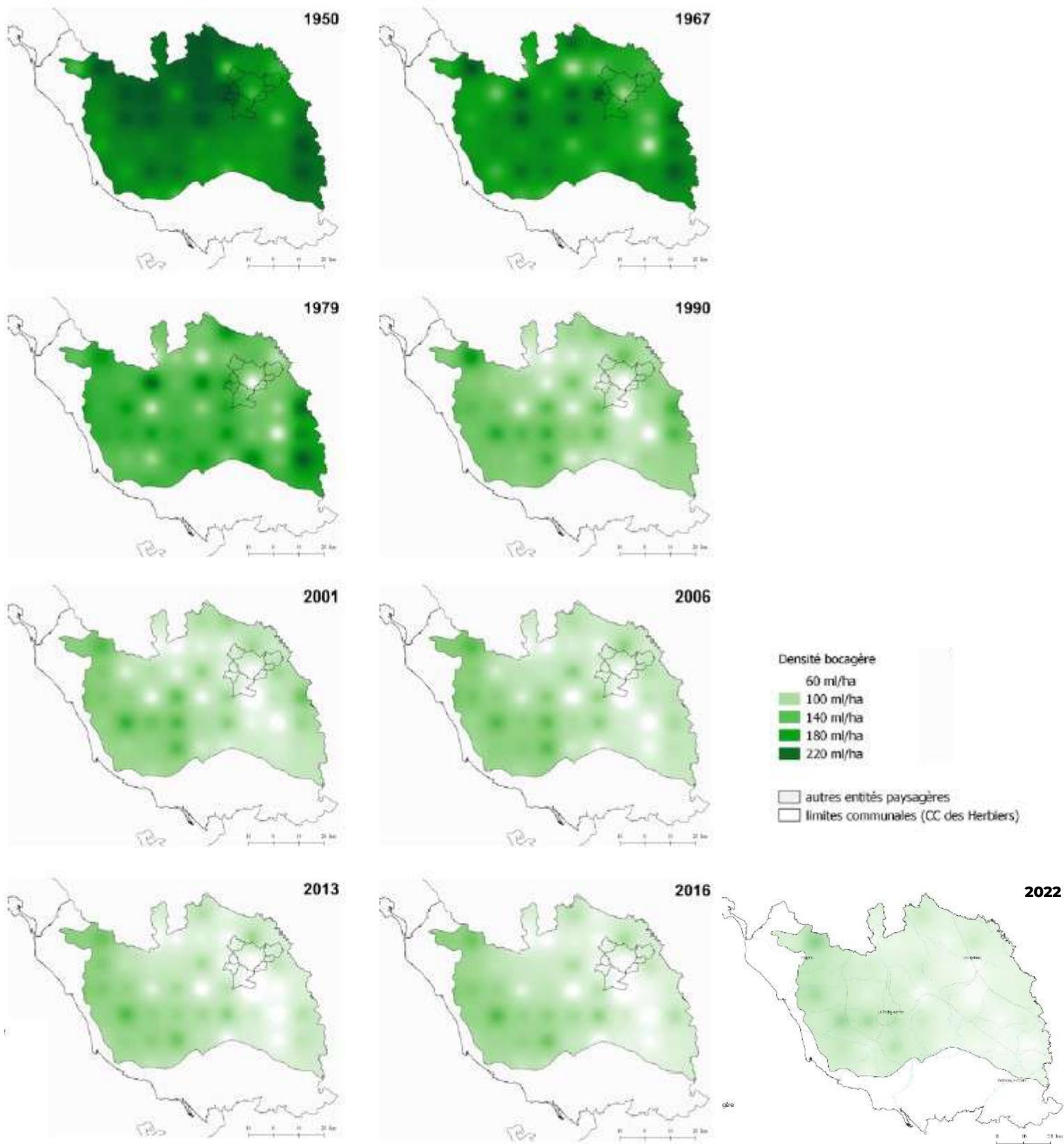
1 2 3

	Haies relictuelles		Haies relictuelles arborées		Haies rectangulaires basses		Haies rectangulaires basses arborées		Haies arbustives hautes		Haies multi-strates		Haies récentes		Total	
	km	%	km	%	km	%	km	%	km	%	km	%	km	%	km	%
Beaurepaire	5.8	3	59.8	28	10.4	5	6.2	3	37.5	17	97.3	45	0.0	0	217.0	100
Les Epesses	4.5	2	50.4	21	10.4	4	11.2	5	39.6	16	120.2	49	8.3	3	244.7	100
Les Herbiers	14.4	2	204.0	33	63.5	10	44.4	7	79.7	13	180.1	29	34.2	6	620.3	100
Mesnard-la-Barotière	0.8	1	24.6	27	6.7	7	6.9	8	17.6	19	30.7	34	4.0	4	91.2	100
Mouchamps	4.1	2	48.6	18	13.9	5	13.4	5	35.3	13	117.2	44	35.1	13	267.6	100
Saint-Mars-la-Réorthe	2.2	2	27.7	27	4.4	4	4.3	4	12.7	13	47.2	47	2.5	2	101.0	100
Saint-Paul-en-Parens	1.9	2	34.8	34	7.7	7	4.7	5	8.7	8	37.2	36	8.3	8	103.3	100
Vendrennes	3.7	5	12.3	17	8.5	12	9.3	13	11.1	15	25.3	35	3.2	4	73.3	100
Total EPCI	37.4	2	462.1	27	125.4	7	100.4	6	242.1	14	655.2	38	95.6	6	1718.3	100

La **typologie** des haies correspond à leur morphologie, principalement induite par la gestion qui en est faite. Pour être fonctionnelle, une haie doit avoir une épaisseur d'au moins 1,50m et être constituée de plusieurs strates (herbacée, buissonnante, arbustive, arborée) à disposition de la biodiversité.

milieux naturels DU TERRITOIRE

L'évolution de la densité des haies



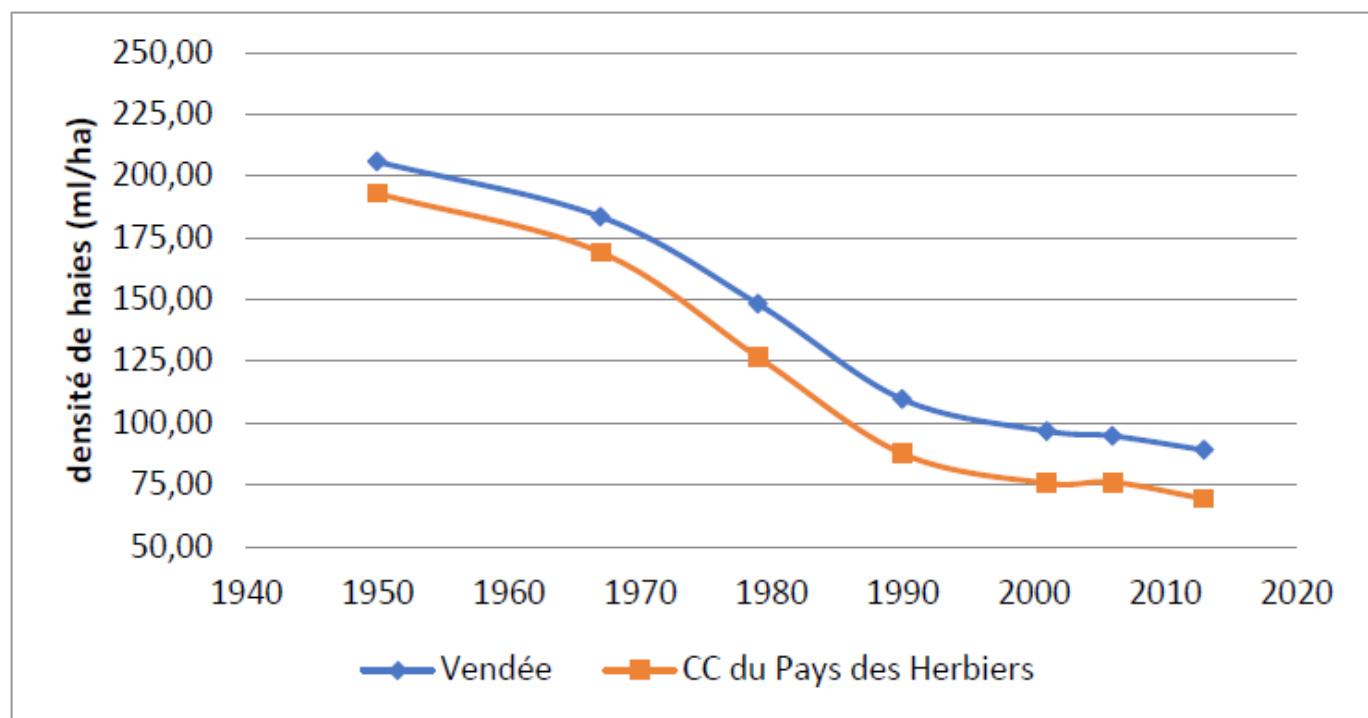
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

Une approche historique de l'évolution du bocage (Par la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée - LPO)

Grâce à la mise à disposition des campagnes de photographies aériennes de l'IGN depuis 1950, la LPO Vendée a réalisé une évaluation de l'évolution du bocage en Vendée de 1950 à nos jours. Cette étude est basée sur 48 échantillons de 1 km² répartis systématiquement dans le bocage vendéen. Il s'agit d'une première approche, qui donne une image fiable pour le département mais le zoom sur un secteur précis est plus hasardeux.

Néanmoins, les 8 échantillons situés dans ou à proximité immédiate du Pays des Herbiers ont été sélectionnés afin de comparer les résultats vendéens et locaux.

L'évolution de la densité de haies en Vendée et dans la Communauté de Communes du Pays des Herbiers



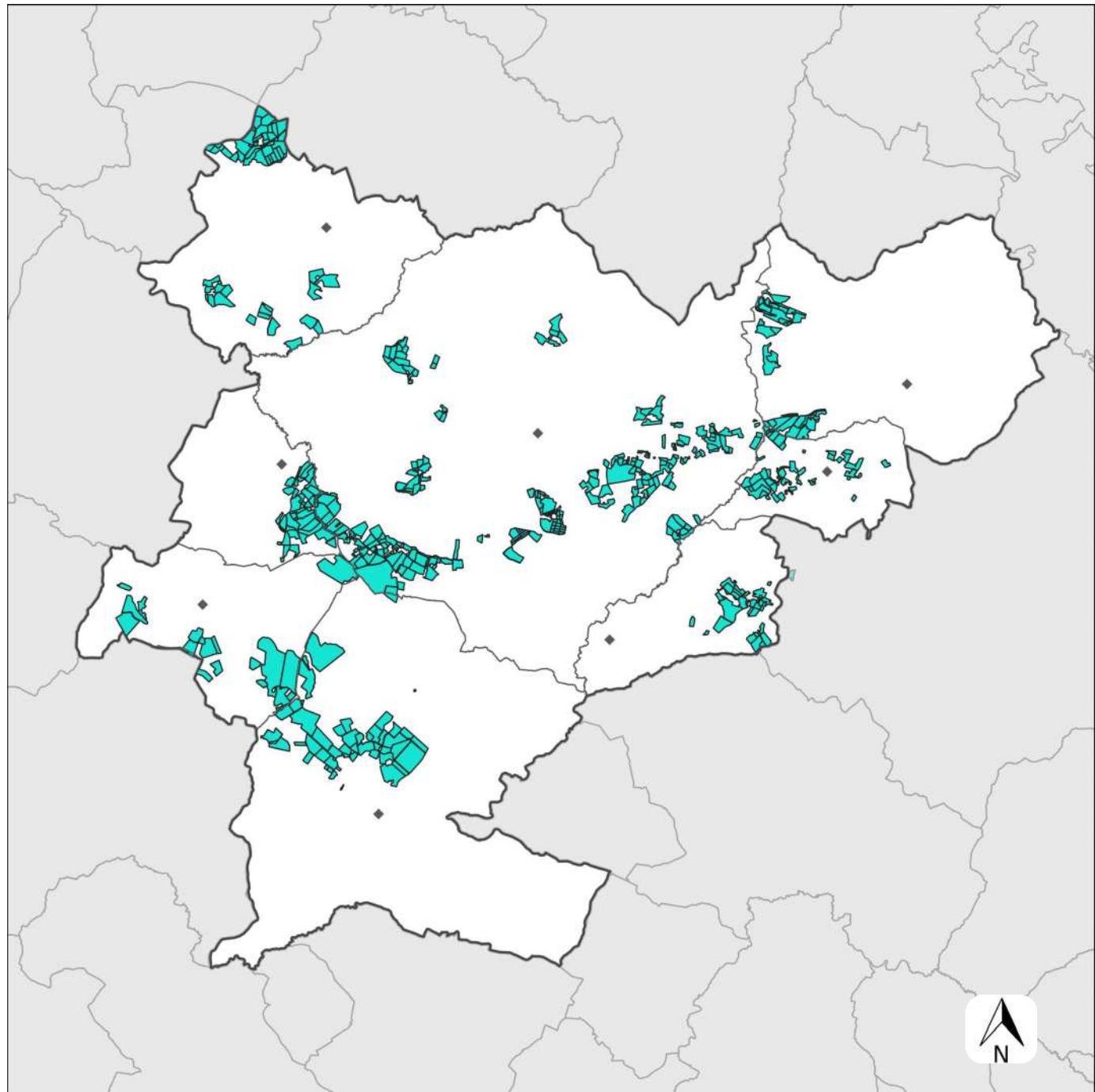
L'évolution est très similaire entre le département et la Communauté de commune avec une densité de haies toujours un peu plus faible pour cette dernière. L'évolution récente (à partir de 2006) traduit une régression du bocage légèrement plus importante au sein du Pays des Herbiers que sur le reste du département.

En termes de densité moyenne du maillage bocager sur l'ensemble d'intercommunalité, 60 mètres linéaire de haie par hectare est le seuil limite pour un paysage de bocage.

aménagement

DU TERRITOIRE

Les Plans de Gestion Durable
de Haies (PGDH)



 Parcelles engagées dans un Plan de Gestion Durable de Haies

0 2,5 5 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

Depuis 2022, le CPIE réalise des Plans de Gestion Durable de Haies (PGDH) sur les exploitations qui en font la demande auprès de la Communauté de communes.

Cet outil permet aux exploitants agricoles de mieux connaître leur patrimoine lié aux haies et de pouvoir en tirer une ressource, tout en y appliquant une gestion durable et favorable pour la biodiversité. Ces PGDH comprennent la réalisation d'un diagnostic des haies en place, la proposition d'orientation de gestion de celles-ci et des opérations de plantations au besoin.

Ainsi, ce sont 1 885 ha d'exploitations qui ont fait l'objet d'un PGDH depuis la mise en place du dispositif, ce qui représente près de 10,5 % de la SAU du Pays des Herbiers.

Pour le moment, ce sont les exploitations des Herbiers qui se sont le plus saisi de l'outil, mais au regard de la SAU des communes, c'est Vendrennes qui en est la plus recouverte.

Plus de 220 km de haies sont désormais engagés dans une gestion durable. Sur les exploitations étudiées, la densité moyenne de haies est de 126 mètres linéaires par ha.

L'ESSENTIEL

- 2 303 ha ont été prospectés dans le cadre des PGDH
- 220 km de haies analysés

Surfaces concernées par un PGDH, en hectares et pourcentage

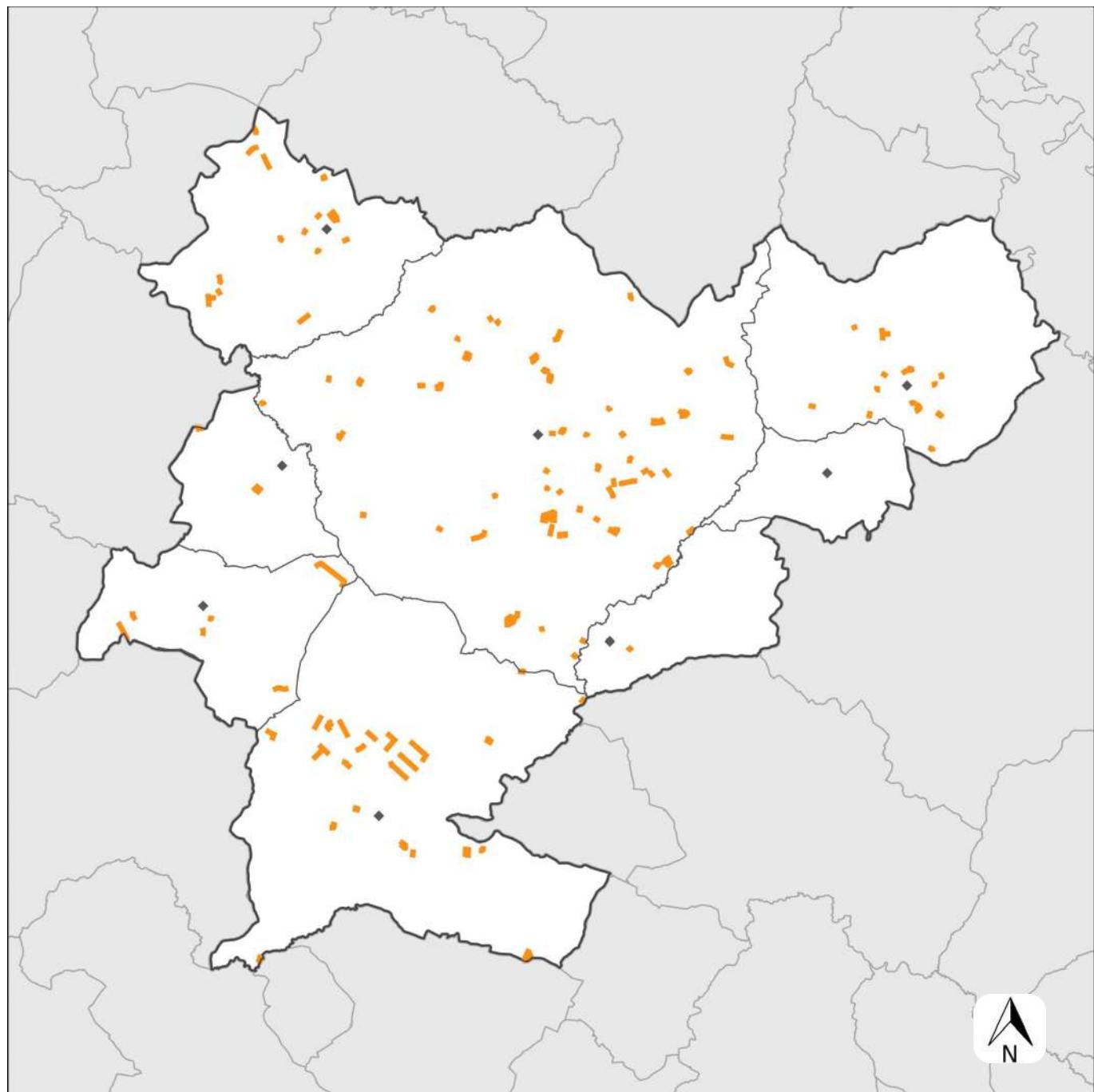
Classement par ordre d'importance 1 2 3

Commune	Superficie (ha)	% de la SAU
Beaurepaire	228	11,4
Les Epesses	135	6,2
Les Herbiers	692	11,3
Mesnard-la-Barotière	139	17,0
Mouchamps	503	12,1
Saint-Mars-la-Réorthe	105	17,2
Saint-Paul-en-Pareds	105	11,0
Vendrennes	396	36,0
Total EPCI	2 303	12,8

aménagement

DU TERRITOIRE

Les plantations de haies accompagnées par le CPIE



— Plantations de haies engagées depuis 2020

0 2,5 5 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

Face au besoin de renforcer le linéaire de haies sur le territoire, différents opérateurs ont pu se mobiliser pour accompagner des projets de plantations ces dernières décennies.

Convaincue par la nécessité d'accompagner cette dynamique, la Communauté de communes du Pays des Herbiers a décidé, depuis 2020, de coordonner un programme de plantations chez les particuliers avec l'appui technique du CPIE Sèvre et Bocage. Dans le cadre de ces programmes, 120 particuliers ont été accompagnés, ce qui représente 10 983 mètres linéaires de haies plantées.

En 2024, en complément des plantations chez les particuliers, la Communauté de communes du Pays des Herbiers a élargi son programme de plantations aux agriculteurs. Ainsi depuis cette date, 9 exploitations agricoles ont bénéficié de ce programme. En 2025 c'est 2 780 m de haies qui ont été plantés et pour l'hiver 2025/2026, 3 192 mètres supplémentaires sont programmés.

L'ESSENTIEL

- **17 673 ml de haies plantées depuis 2020**
- **0,7 m/ha en moyenne**

Plantations de haies, en mètres linéaires et en densité

Classement par ordre d'importance

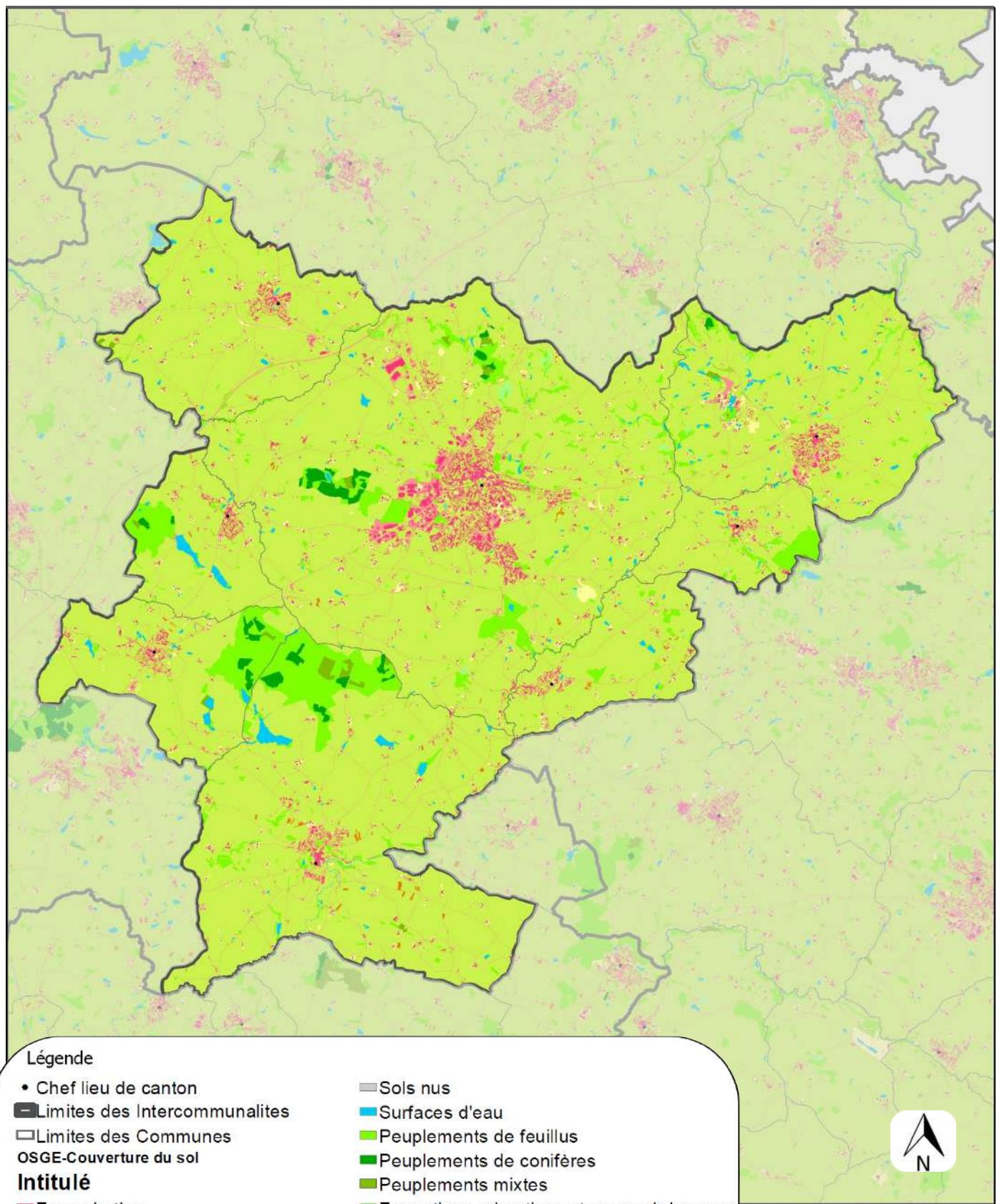


Commune	Linéaire de haies planté ou en cours (m)	Densité (m/ha)
Beaurepaire	1 780	0,7
Les Epesses	931	0,3
Les Herbiers	7 306	0,8
Mesnard-la-Barotière	304	0,3
Mouchamps	5 617	1,0
Saint-Mars-la-Réorthe	0	0,0
Saint-Paul-en-Pareds	36	0,0
Vendrennes	1 699	1,0
Total EPCI	17 673	0,7

aménagement

L'occupation du sol

DU TERRITOIRE



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Intercommunalités
- Limites des Communes
- OSGE-Couverture du sol
- Intitulé**
- Zones bâties
- Zones non bâties
- Zones à matériaux minéraux
- Zones à autres matériaux composites
- Sols nus
- Surfaces d'eau
- Peuplements de feuillus
- Peuplements de conifères
- Peuplements mixtes
- Formations arbustives et sous-arbrisseaux
- Autres formations ligneuses
- Formations herbacées
- Autres formations non ligneuses

0 3 360 m

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

Sur le Pays des Herbiers, trois types d'occupation du sol dominent :

- Les « terres arables hors périmètres d'irrigation », c'est à dire les cultures annuelles, avec l'occupation de 40.9 % du territoire (10 250 ha).
- Les « systèmes culturaux et parcellaires complexes », c'est-à-dire un ensemble de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, avec 28.8 % du territoire occupé (7 213 ha).
- Les « prairies » c'est à dire les prairies permanentes qui représentent 12.7 % du territoire (3 172 ha), principalement concentrées sur les hauteurs du territoire.

L'ESSENTIEL

- Dominance de prairies et cultures

L'occupation du sol sur le Pays des Herbiers, en ha et en %.

Type d'occupation	Surface (ha)	Ratio sur surface totale
Equipements sportifs et de loisirs	137	0,55%
Forets de conifères	164	0,66%
Forets de feuillus	1 062	4,24%
Forets melangees	327	1,30%
Plans d'eau	74	0,30%
Prairies	3 172	12,67%
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	686	2,74%
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	7 213	28,81%
Terres arables hors périmètres d'irrigation	10 250	40,95%
Tissu urbain discontinu	1 419	5,67%
Vignobles	59	0,23%
Zones industrielles et commerciales	473	1,89%

aménagement

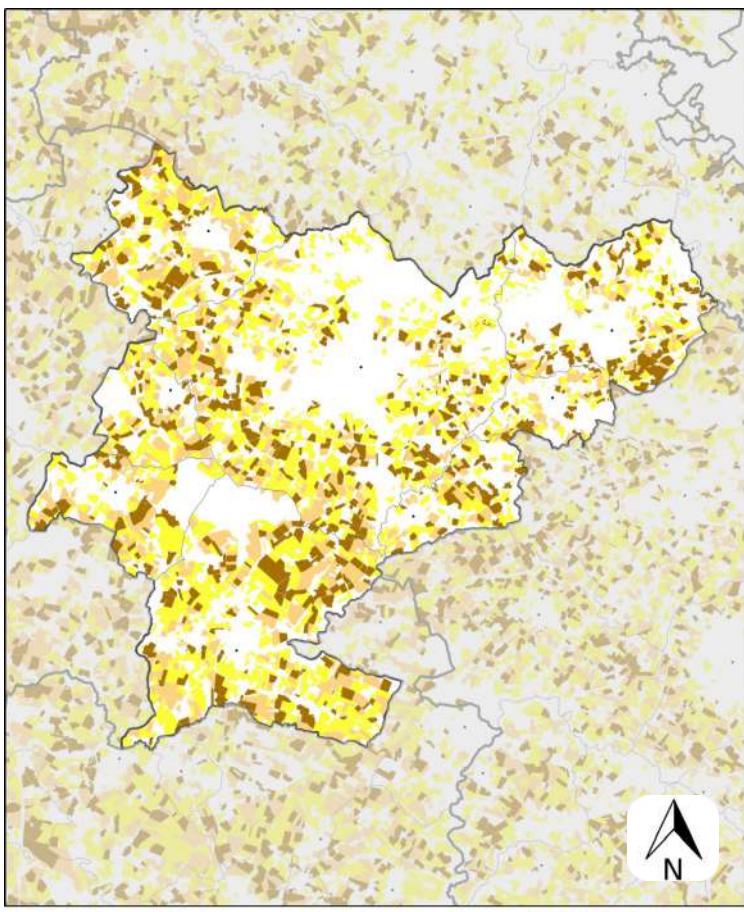
DU TERRITOIRE

Agriculture – Le Registre
Parcellaire Graphique (RPG)

Cultures

Légende

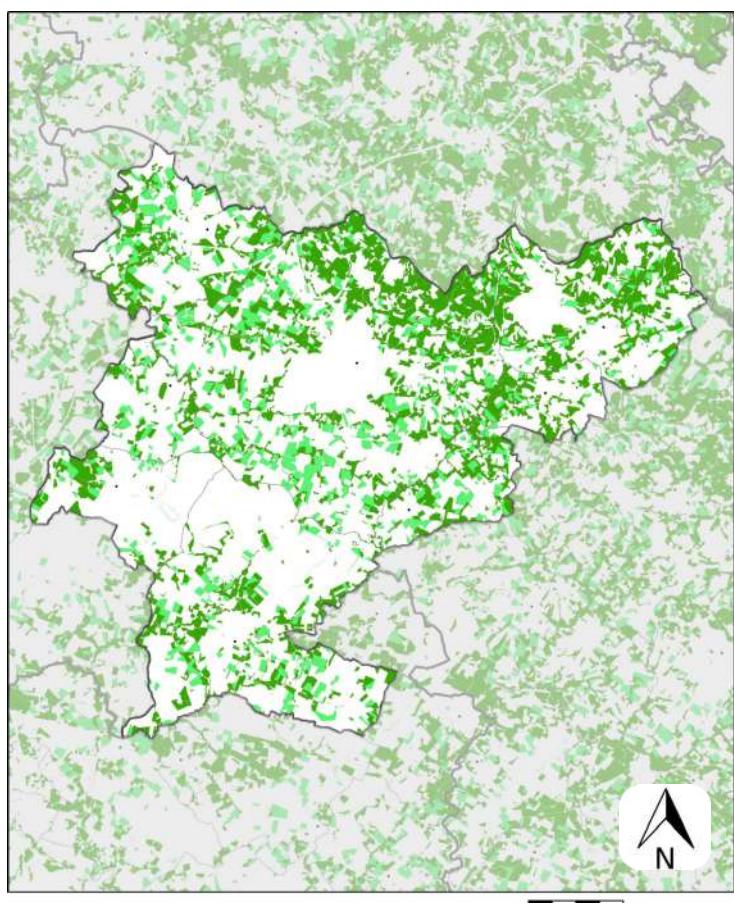
- RPG parcelles graphiques
- Libellé Culture
 - Blé
 - Mais
 - Autres cultures
- Chef lieu de canton
- Limites des Intercommunalités
- Limites des Communes



Prairies

Légende

- RPG parcelles graphiques
 - Prairies permanentes
 - Prairies temporaires
- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

En 2020, la Communauté de communes du Pays des Herbiers comptait près de 18 000 ha de Surface Agricole Utile (SAU), ce qui représente 70,5 % de la surface de son territoire.

L'élevage est très présent sur le Pays des Herbiers. Les prairies permanentes (32,8 % de la SAU) dominent le paysage agricole et les prairies temporaires représentent un volume non négligeable (14,4 % de la SAU). Cela est notamment lié au contexte géologique et paysager peu favorable à la culture des sols.

Malgré tout, la culture du maïs et du blé est assez présente avec 18 % chacun de la SAU du territoire.

L'ESSENTIEL

- Un territoire tourné vers l'agriculture avec 70,5 % de sa surface dédiée
- Territoire d'élevage (47 % de la SAU en prairies permanentes et temporaires)

Surface des différents types d'assoulement

Classement par ordre d'importance



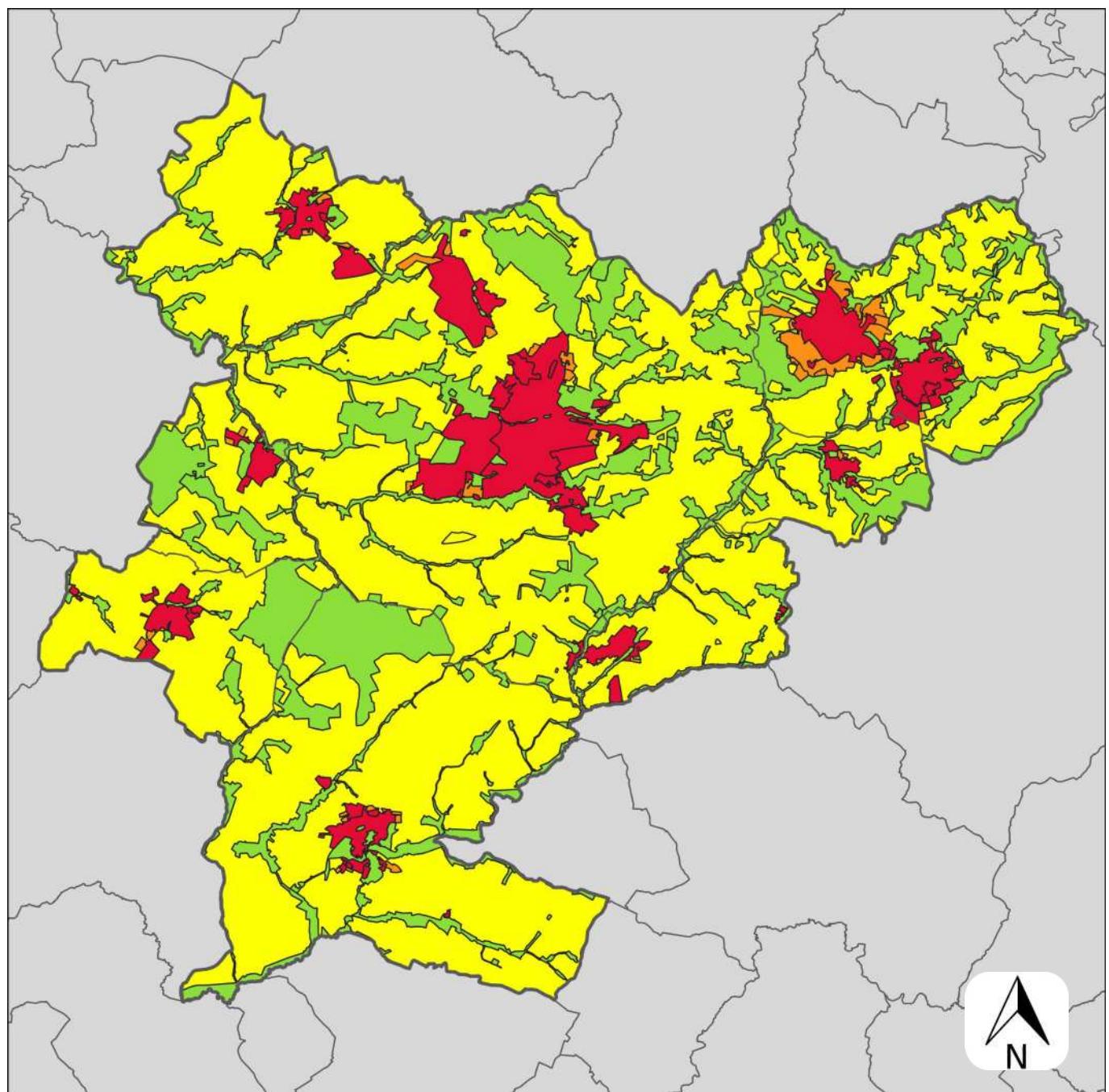
Assoulement	Surface (ha)	% de la Surface Agricole Utile	% de la surface du territoire
Blé tendre	3 245	18,3	13,0
Colza	497	2,8	2,0
Tournesol	98	0,6	0,4
Maïs grain et ensilage	3 275	18,4	13,1
Orge	431	2,4	1,7
Prairies permanentes	5 828	32,8	23,3
Prairies temporaires	2 543	14,4	10,2
Autres	1 725	9,8	6,9
Total EPCI	17 642	100	70,5

Le **Registre Parcellaire Graphique** (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aides de la Politique Agricole Commune (PAC).

aménagement

DU TERRITOIRE

Le Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLUi)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

- [Red square] Zones U (urbaines)
- [Orange square] Zones AU (à urbaniser)
- [Yellow square] Zones A (agricoles)
- [Green square] Zones N (naturelles et forestières)

0 2,5 5 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

Approuvé le 15 février 2023, le Pays des Herbiers dispose d'un PLUi, homogénéisé sur l'ensemble de ses 8 communes.

Il s'agit d'un document d'urbanisme fixant les règles d'urbanisme du territoire en prenant en compte son projet global de développement urbain ainsi que les enjeux urbains, paysagers et environnementaux.

Sur la superficie totale du territoire :

- 8,3 % correspondent à des zones urbaines (U),
- 1,2 % à des zones à urbaniser (AU),
- 67,8 % à des zones agricoles (A),
- 22,6 % à des zones naturelles et forestières (N).

Au delà des bourgs et zones d'activités, la présence du Parc du Puy du Fou sur la commune des Epesses occupe une part importante dans la comptabilisation des zones urbanisées et à urbaniser.

L'ESSENTIEL

- Les espaces à vocations agricoles et naturelles représentent 90,4 % du territoire

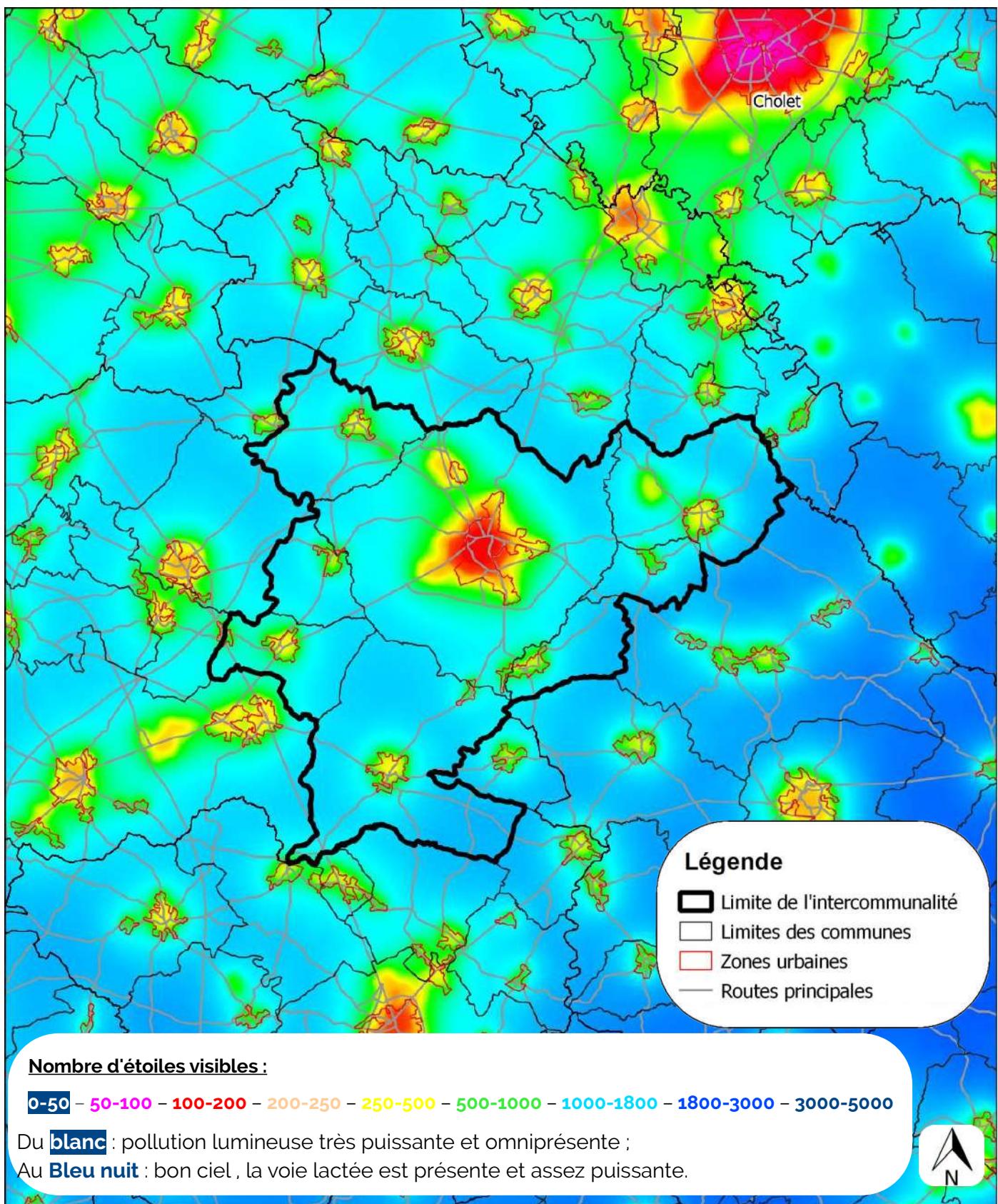
Superficie des différents zonages du PLUi, en ha et en % du territoire

Zones	Surface (ha)	% de la surface du territoire
U (urbaines)	2 080	8,3
AU (à urbaniser)	313	1,2
A (agricoles)	17 018	67,8
N (naturelles et forestières)	5 672	22,6
Total EPCI	25 083	100

aménagement

DU TERRITOIRE

La pollution lumineuse



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

La forte émission de lumière artificielle confronte nos sociétés au problème de la pollution lumineuse. Ce phénomène se concentre au niveau des zones urbanisées (grandes villes mais également villages) à des degrés différents. Cette pollution a des conséquences sur la faune et la flore mais également sur la santé humaine : accroissement de la prédatation, modification de la disponibilité en ressource alimentaire, influence sur la migration, et perturbation de notre rythme circadien, ...

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

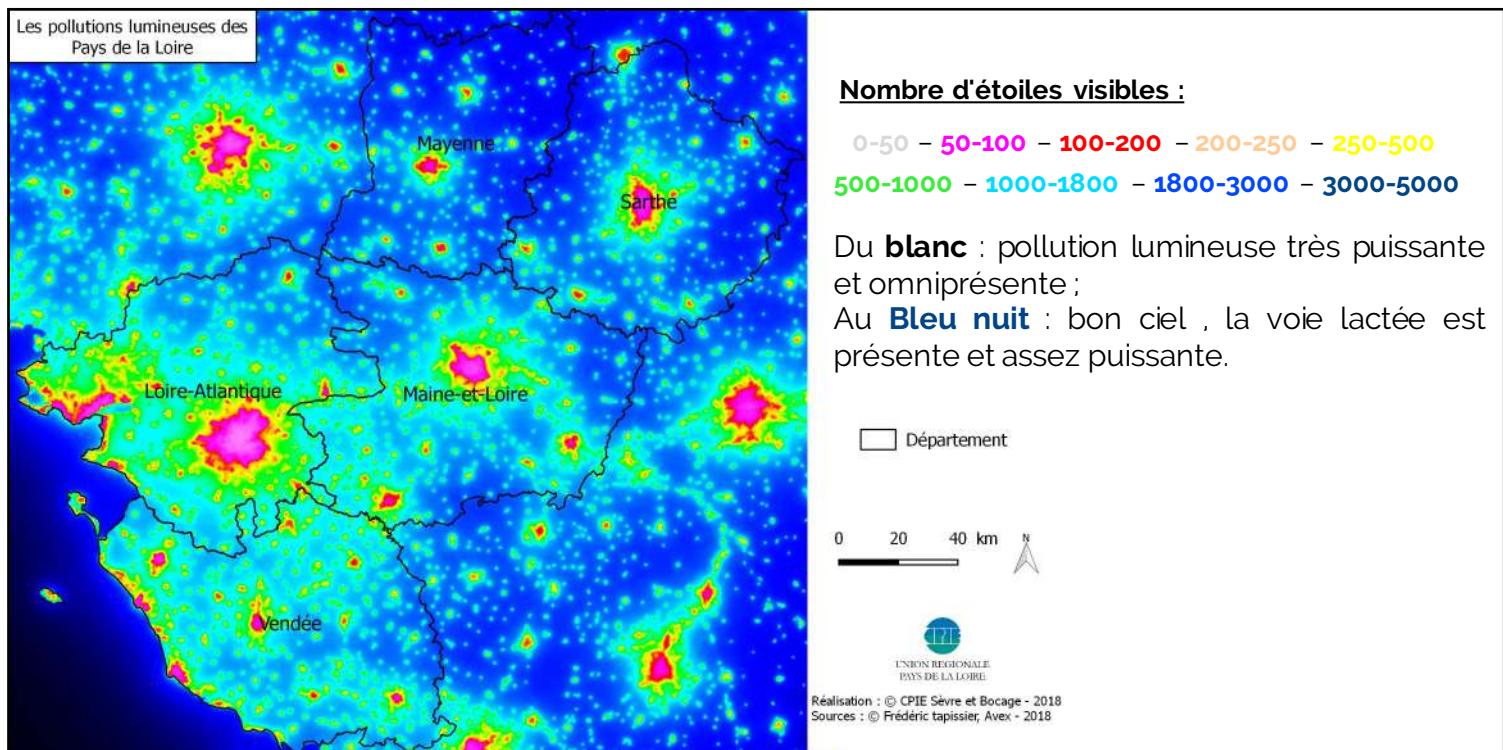
Pour réduire cette pollution, plusieurs solutions sont en cours d'expérimentation : éclairage à la demande, moins puissant, extinction totale en cœur de nuit, lumière ambrée, diffusée vers le bas, ...

La mise en place de ces dispositions peut permettre la création ou le maintien de corridors écologiques dans le cadre de la trame noire.

Le département de la Vendée est globalement impacté par les pollutions lumineuses, seules les intercommunalités du Pays de Pouzauges et du Pays de la Châtaigneraie sont en partie préservées.

Sur le Pays des Herbiers, c'est aux Herbiers que les valeurs sont les plus élevées (rouge) et sur la frange sud-est du territoire qu'il y a un peu de bleu foncé.

On peut noter, en plus des bourgs, la mise en évidence du parc du Puy du Fou sur la commune des Epesses, ainsi que la zone d'activités Ekho au nord des Herbiers.



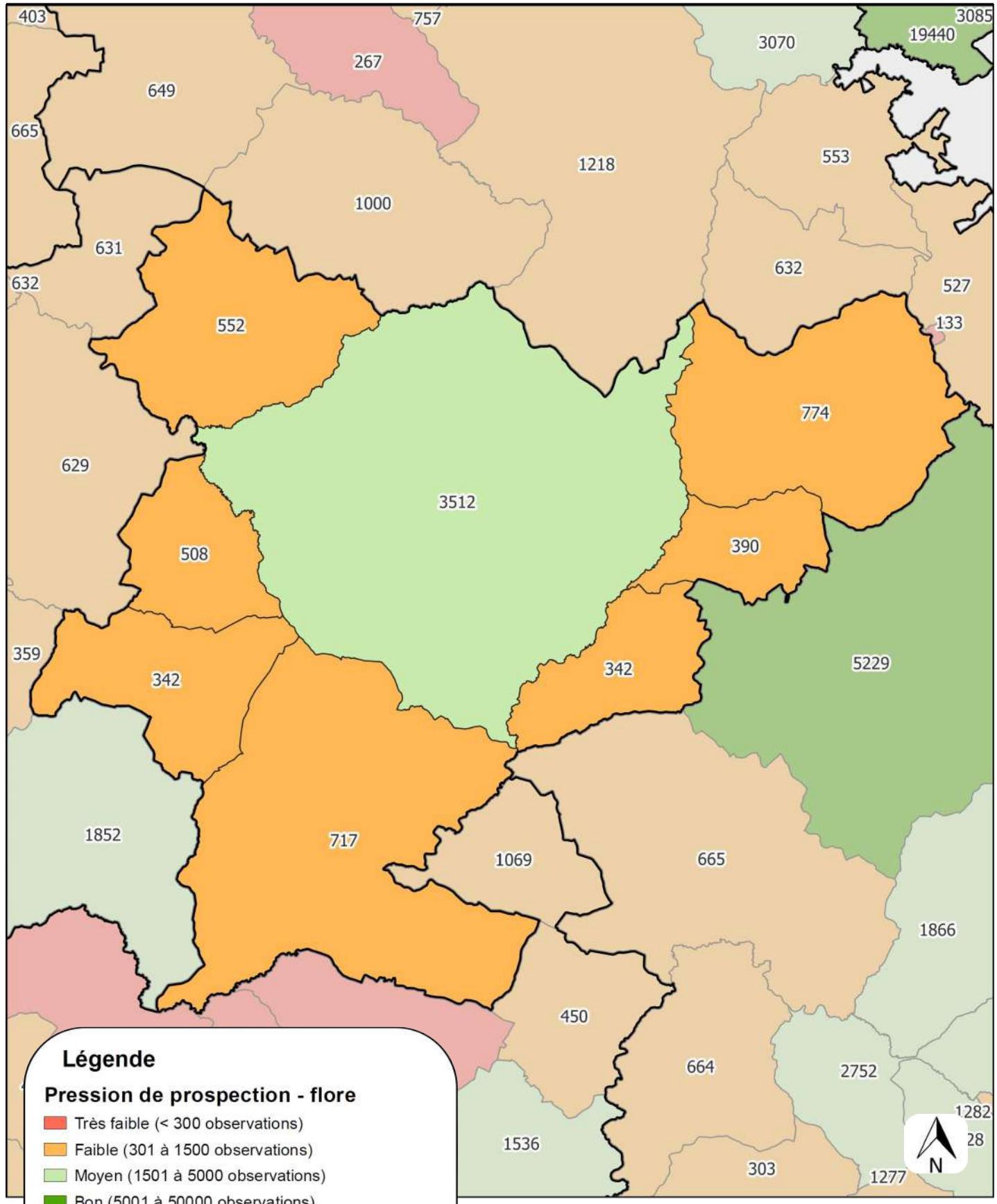
Réglementation sur les éclairages nocturnes

(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

biodiversité DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - flore

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)



0 3,6 7,2 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)



Les données utilisées sont issues du portail **Biodiv'Pays de la Loire** et ont été collectées dans le cadre de projets effectués avec des financements publics, ainsi que des observations faites par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées notamment par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. Ainsi, l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

Le nombre d'observations par commune traduit l'avancée de la pression de prospection appliquée sur le territoire et le nombre d'espèces par commune fait état du niveau de connaissance de ce même territoire.

Par rapport à la pression de prospection dans un premier temps, la commune de des Herbiers est actuellement la plus prospectée du territoire avec 3 512 observations pour la flore, suivie par les Epesses et Mouchamps avec plus de 700 observations chacune. Les moins prospectées sont Vendrennes et Saint-Paul-en-Pareds avec seulement 342 observations.

L'ESSENTIEL

- Une commune avec une pression de prospection moyenne
- Sept communes avec une faible pression de prospection

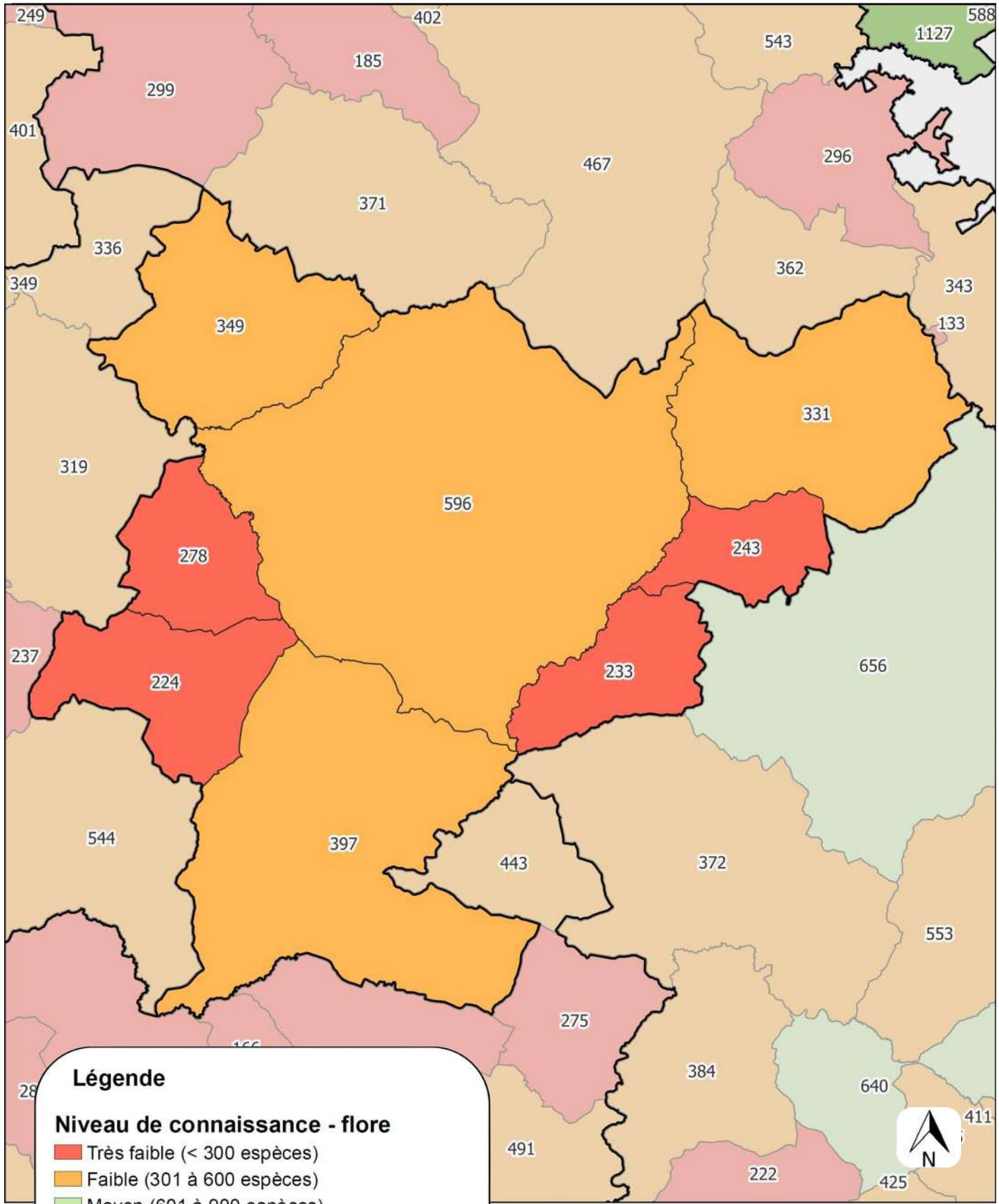


Les zones d'inventaires concernent un site précis, un quadrat ou toute autre petite surface. Il n'est aucunement question ici d'inventaires à l'échelle de la commune.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - flore

- Très faible (< 300 espèces)
- Faible (301 à 600 espèces)
- Moyen (601 à 900 espèces)
- Bon (> 900 espèces)



0 3,6 7,2 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)



C'est également la commune des Herbiers qui présente le plus d'espèces de plantes différentes (596), suivie de Mouchamps, sous les 400 espèces. Les communes les plus faibles en nombre d'espèces sont également Vendrennes et Saint-Paul-en-Pareds avec 224 et 233 espèces différentes de recensées. Les communes de Saint-Mars-la-Réorthe et Mesnard-la-Barotière sont également faiblement prospectées et présentent ainsi un nombre très faible d'espèces connues.

L'ESSENTIEL

- Les Herbiers est la commune avec le nombre d'espèces connues le plus élevé
- Quatre communes possèdent moins de 300 espèces

Synthèse des inventaires « Flore »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces patrimoniales
Beaurepaire	2 450	552	349	2
Les Epesses	3 156	774	331	4
Les Herbiers	8 887	3 512	596	8
Mesnard-la-Barotière	1 185	508	278	4
Mouchamps	5 487	717	397	4
Saint-Mars-la-Réorthe	928	390	243	3
Saint-Paul-en-Pareds	1 229	342	233	1
Vendrennes	1 716	342	224	1
Total EPCI	25 038	7 137	755	22

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les observations remarquables et potentialités pour la flore



Sont étudiées ici les plantes reconnues comme menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes sont soit inscrites sur une (des) liste(s) rouge de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soit sur une (des) liste(s) d'espèces protégées en région ou en France.

Les espèces patrimoniales

Parmi les 22 espèces patrimoniales connues sur la Communauté de communes, on peut noter la présence de la **Pulicaire commune** (*Pulicaria vulgaris*) et de la **Littorelle à une fleur** (*Littorella uniflora*), protégées au niveau national et fréquentant les zones humides.

On peut encore signaler la présence de cinq espèces protégées à l'échelle des Pays de la Loire : la **Cicendie naine** (*Exaculum pusillum*), le **Trèfle d'eau** (*Menyanthes trifoliata*), le **Cornifle submergé** (*Ceratophyllum submersum*), l'**Isopyre faux-pigamon** (*Isopyrum thalictroides*) et la **Buglosse toujours verte** (*Pentaglottis sempervirens*).

Enfin, 13 espèces sont inscrites sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF et 15 sont classées comme espèces **Quasi-menacées (NT)** sur la liste rouge régionale.

Les espèces patrimoniales recensées sur ce territoire fréquentent des milieux très différents : sous-bois, tourbières, pelouses sèches, berges exondées, lisières, prairies, ... ce qui peut laisser supposer une bonne diversité de milieux encore préservés.



Littorelle à une fleur –
M. CHARRIER



Isopyre faux-pigamon –
C. BOUCHERON



Buglosse toujours verte –
C. BOUCHERON



Pulicaire commune –
P. CHASSELOUP



Cicendie naine –
O. DURAND



Cornifle submergé –
J. TOURNEUR



Trèfle d'eau –
C. BOUCHERON

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les observations remarquables et potentialités pour la flore



La flore invasive

Une plante «invasive avérée» est une plante exotique (étrangère à notre territoire) qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine.

Les informations ci-dessous proviennent de la Liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives (11 espèces) et à surveiller (11 espèces également), pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

Cinq espèces de plantes invasives avérées sont connues sur la Communauté de communes du Pays des Herbiers :

- Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- Datura stramoine (*Datura stramonium*)
- Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)



Datura stramoine – C. BOUCHERON



Renouée du Japon – C. BOUCHERON

Le **Robinier faux-acacia** est l'espèce invasive la plus présente sur le territoire puisque connue sur 6 des 8 communes.

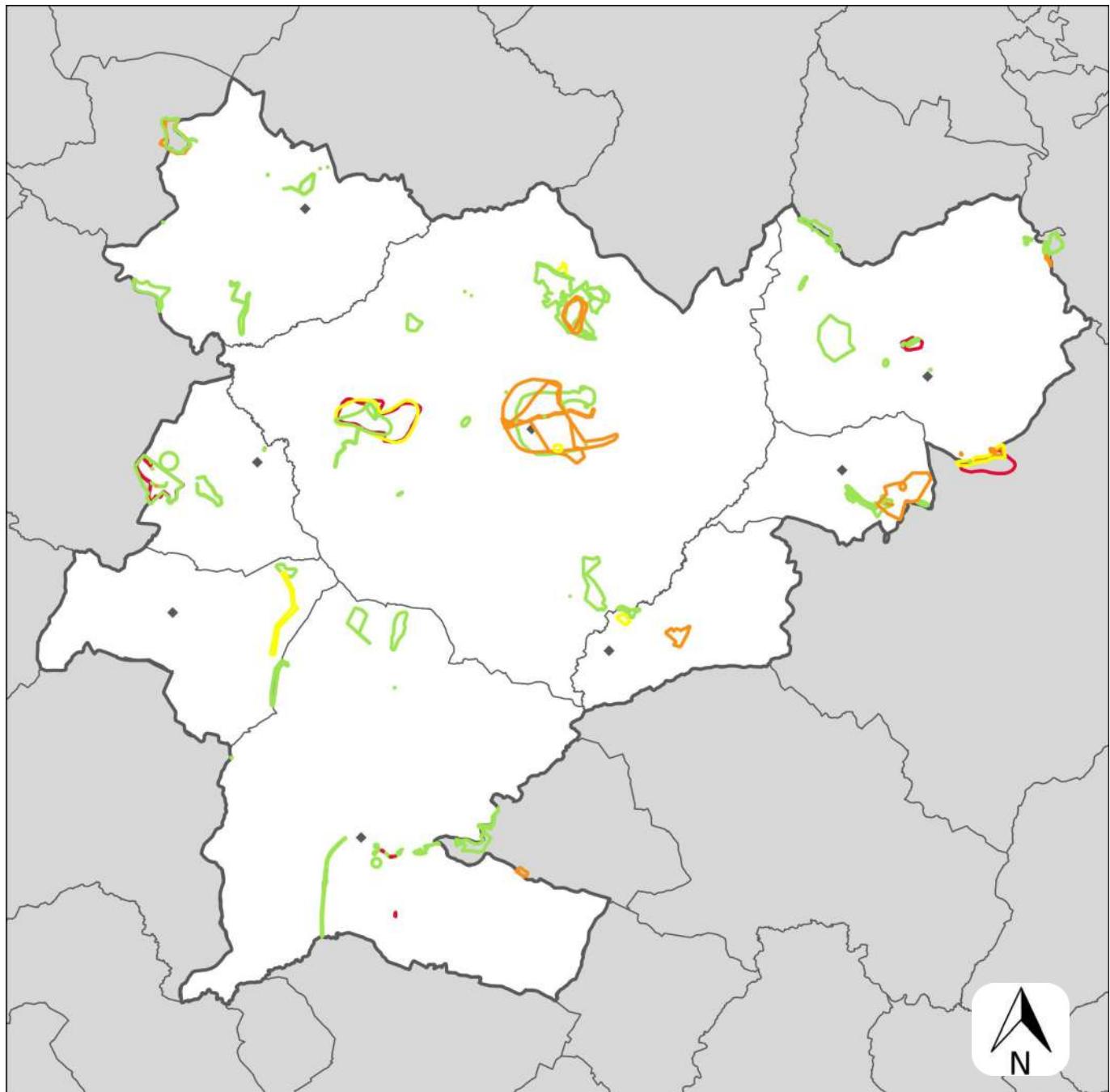
Comme de nombreuses espèces envahissantes, cette espèce possède une capacité de propagation importante, notamment grâce à sa reproduction végétative, en drageonnant latéralement à partir des pieds existants.

Cette espèce est à proscrire des programmes de plantation.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
couche d'alerte



- Présence d'au moins une espèce protégée
- Présence d'au moins une espèce inscrite sur les listes UICN, mais non protégée
- Présence d'au moins une espèce rare et/ou en régression inscrite sur une autre liste
- Absence d'espèce rare et/ou en régression

0 2,5 5 km



Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) est la structure référente dans le domaine de la botanique sur le territoire vendéen. Les salariés et collaborateurs bénévoles du CBNB lui transmettent leurs inventaires à partir desquels une couche d'alerte peut être obtenue.

Cette couche d'alerte localise l'emprise des inventaires effectués depuis 1985 en y appliquant un gradient de couleur en fonction de la rareté des espèces associées, allant du rouge : présence d'au moins une espèce protégée, au vert : absence d'espèce à enjeux.

Toutes les communes du Pays des Herbiers ont fait l'objet d'au moins quelques inventaires, souvent concentrés sur les grands espaces naturels tels que le Mont des Alouettes, les Bois Verts, le Bois du Défend, la Forêt du Parc Soubise, le Bois des Jarries, ...

L'ESSENTIEL

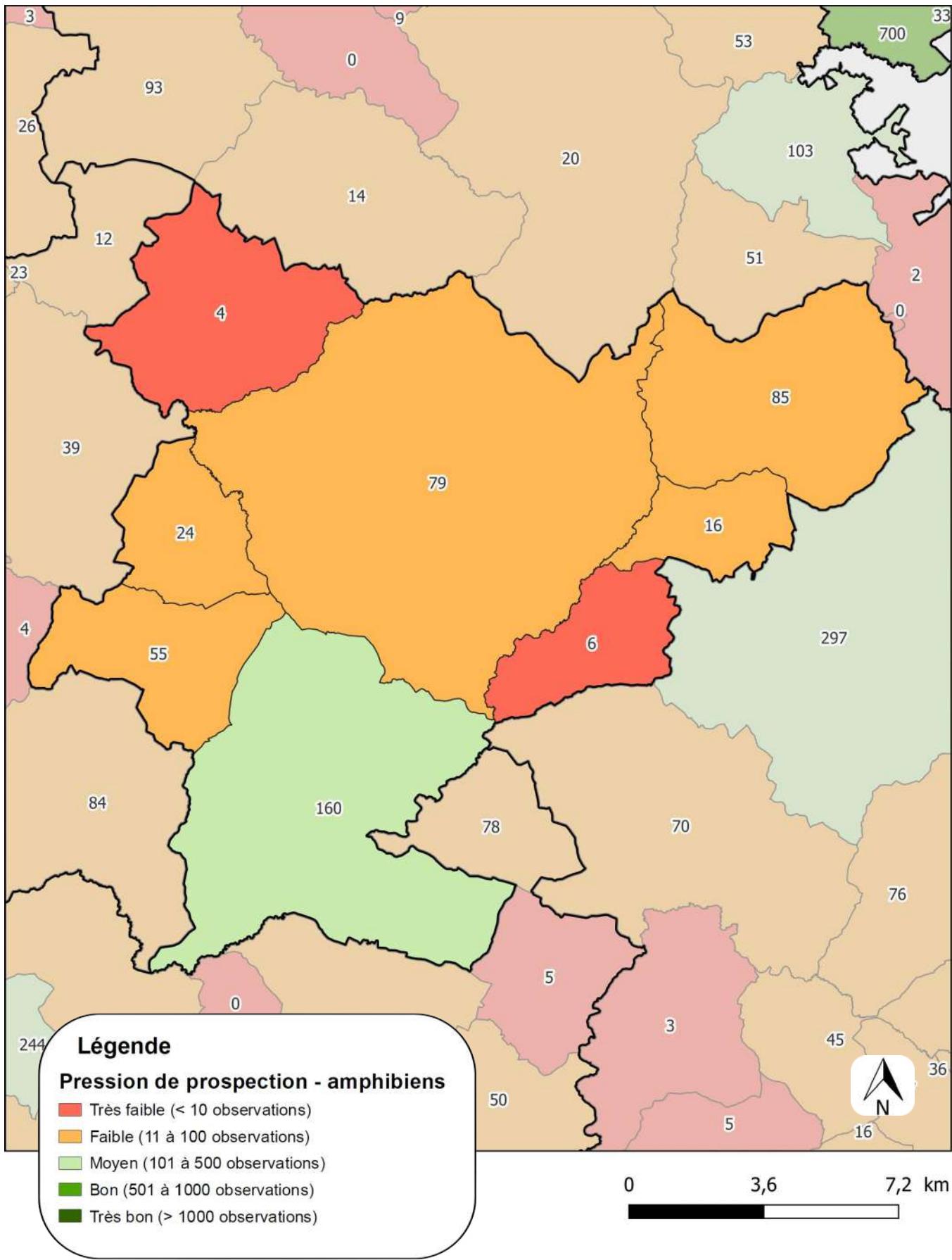
- Des espaces à enjeux identifiés
- Des zones blanches à privilégier pour la réalisation d'inventaires floristiques



© Ville des Herbiers

biodiversité DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'observations





La pression de prospection des amphibiens apparaît comme insuffisante sur la presque totalité du territoire car seule la commune de Mouchamps connaît une pression d'observation correcte. Cette commune rassemble alors 37 % des observations. A l'inverse, on peut ainsi dire que les amphibiens ne sont pas recherchés sur les communes de Beaurepaire et Saint-Paul-en-Pareds puisqu'elles ne comptent respectivement que 4 et 6 données. Toutes les autres communes ont un faible nombre de données.

L'ESSENTIEL

- La recherche des amphibiens se concentre sur la commune de Mouchamps
- Deux communes sont délaissées : Beaurepaire et Saint-Paul-en-Pareds
- 429 observations disponibles

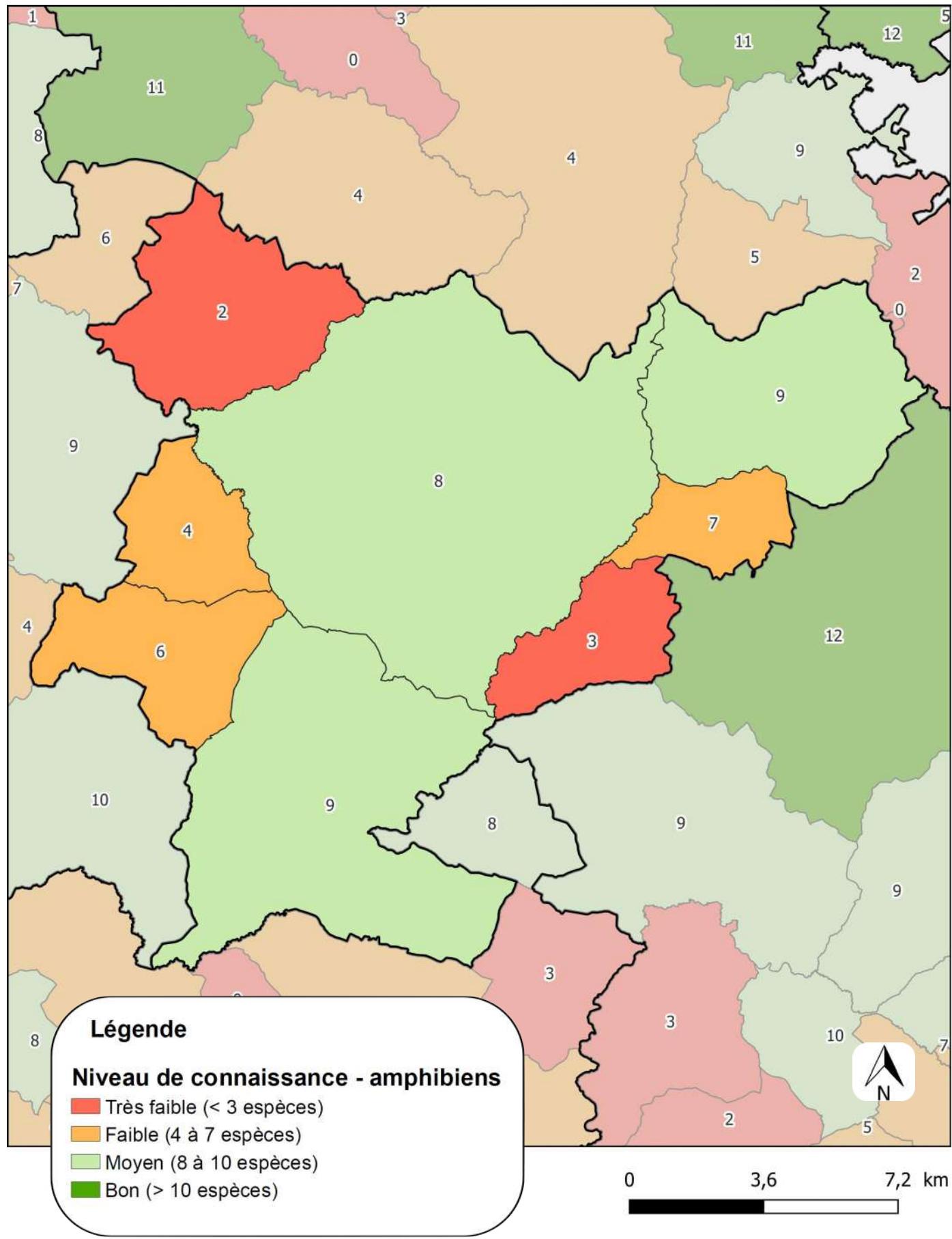
Synthèse des inventaires « Amphibiens »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Beaurepaire	2 450	4	2
Les Epesses	3 156	85	9
Les Herbiers	8 887	79	8
Mesnard-la-Barotière	1 185	24	4
Mouchamps	5 487	160	9
Saint-Mars-la-Réorthe	928	16	7
Saint-Paul-en-Pareds	1 229	6	3
Vendrennes	1 716	55	6
Total EPCI	25 038	429	9

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - amphibiens

- Très faible (< 3 espèces)
- Faible (4 à 7 espèces)
- Moyen (8 à 10 espèces)
- Bon (> 10 espèces)



0 3,6 7,2 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)



Malgré une pression de prospection des amphibiens assez faible sur le territoire, le niveau de connaissances des espèces présentes est plutôt correct. Le Pays des Herbiers recense actuellement 9 espèces : la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), la Rainette verte (*Hyla arborea*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) et des grenouilles du complexe des grenouilles dites « vertes » (*Pelophylax sp.*).

La richesse spécifique apparaît plus importante sur 3 communes : Mouchamps, les Epesses et les Herbiers. La diversité en espèces est faible voire très faible sur les autres communes. Ceci peut être mis en parallèle du contexte écologique (disponibilité en sites aquatiques et de qualité) mais aussi et surtout des efforts de prospections menés ou non. A titre d'exemple, des espèces bien particulières sont connues sur Beaurepaire et Saint-Paul-en-Pareds à savoir l'Alyte accoucheur ou encore le Triton marbré, alors qu'il serait sans doute possible d'y trouver également des Grenouilles vertes, du Triton palmé ou encore du Crapaud épineux, espèces plus communes mais non mentionnées ici.

L'ESSENTIEL

- 9 espèces d'amphibiens connues sur le territoire
- Alyte accoucheur, Triton marbré et Grenouille rousse sont des espèces remarquables du territoire

Les espèces remarquables

Les amphibiens constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. Plus de la moitié des amphibiens d'Europe (59 %) est en déclin, ce qui signifie que les amphibiens sont plus menacés que les mammifères (15 %) et les oiseaux (13 %) d'Europe.

De ce fait, l'ensemble des amphibiens est protégé au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous les projets d'aménagement au sein du territoire.

Trois espèces parmi les 9 recensées présentent un intérêt patrimonial plus fort :

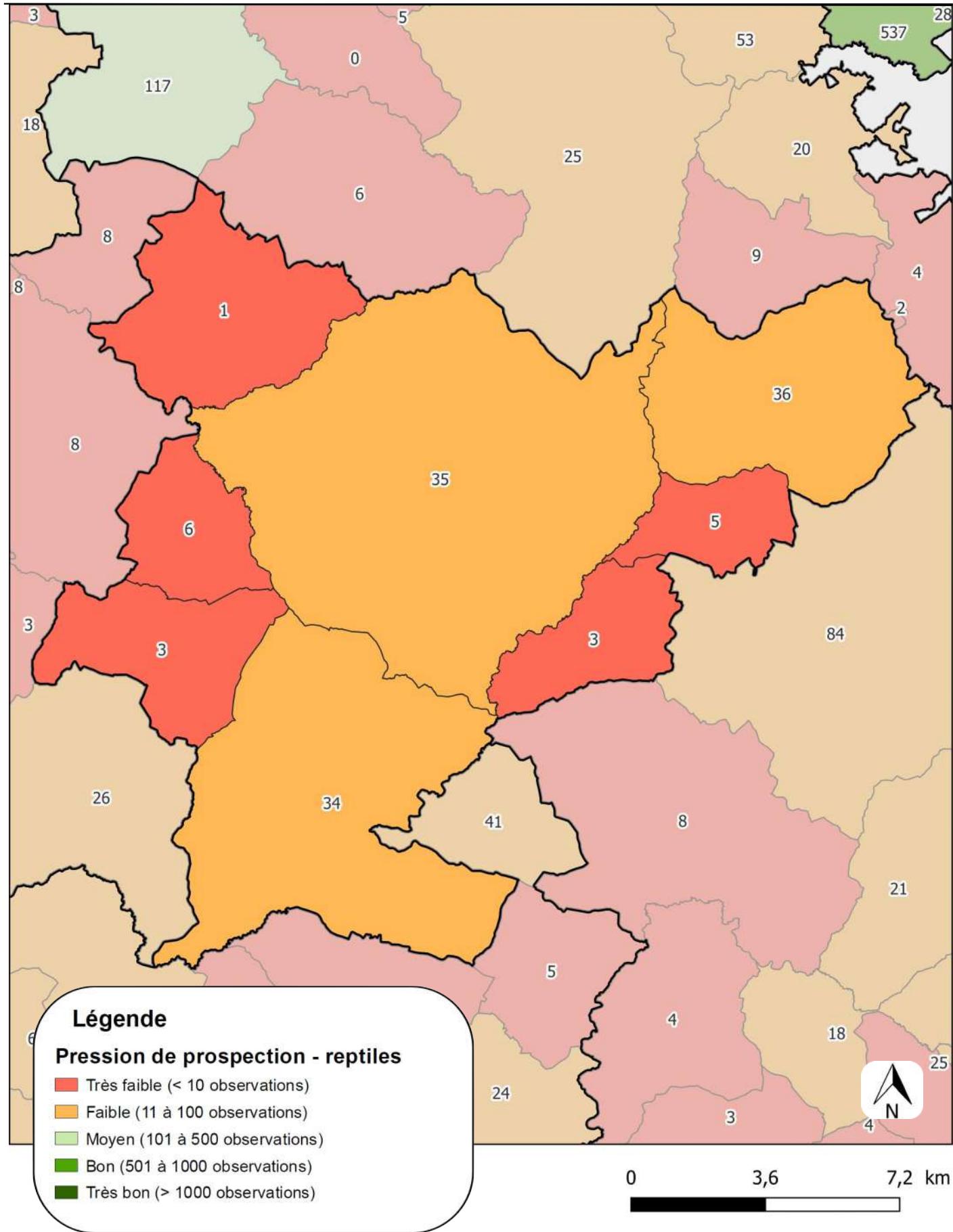
Le Pays des Herbiers a une responsabilité forte vis à vis de la conservation de la **Grenouille rousse** à l'échelle du département, puisqu'il est le 2ème secteur du Haut bocage abritant des sites de reproduction de l'espèce. Ceux-ci sont notamment connus dans la forêt du Parc Soubise. Pour autant cette espèce est extrêmement vulnérable face aux changements climatiques, et à bien d'autres facteurs ce qui conduit à l'observation d'une diminution des effectifs de pontes. Cette espèce a le statut d'espèce **Vulnérable (VU)** sur la liste rouge régionale des amphibiens et celui d'espèce dite déterminante de ZNIEFF en Pays de la Loire.

Le **Triton marbré** et l'**Alyte accoucheur**, qui sont les deux autres espèces au statut de conservation défavorable en région, sont également présentes. Elles sont classées comme **Quasi-menacées (NT)**. L'Alyte accoucheur est présent sur quatre communes, jusque dans le centre-ville des Herbiers. Le Triton marbré est observé sur cinq communes du territoire à la faveur d'espaces plus bocagers.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - reptiles

- Très faible (< 10 observations)
- Faible (11 à 100 observations)
- Moyen (101 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)



Pour la réalisation de cette carte, 123 données ont été mobilisées, ce qui apparaît faible au vu des différents milieux favorables aux reptiles présents sur la Communauté de communes. Les observations se concentrent sur les communes des Epesses, Les Herbiers et Mouchamps, tandis que cinq communes ont moins de 10 observations de reptiles ce qui est extrêmement peu.

L'ESSENTIEL

- **123 observations de reptiles disponibles**
- Cinq communes ont moins de 10 données concernant les reptiles : Beaurepaire, Mesnard-la-Barotière, Vendrennes, Saint-Paul-en-Pareds et Saint-Mars-la-Réorthe

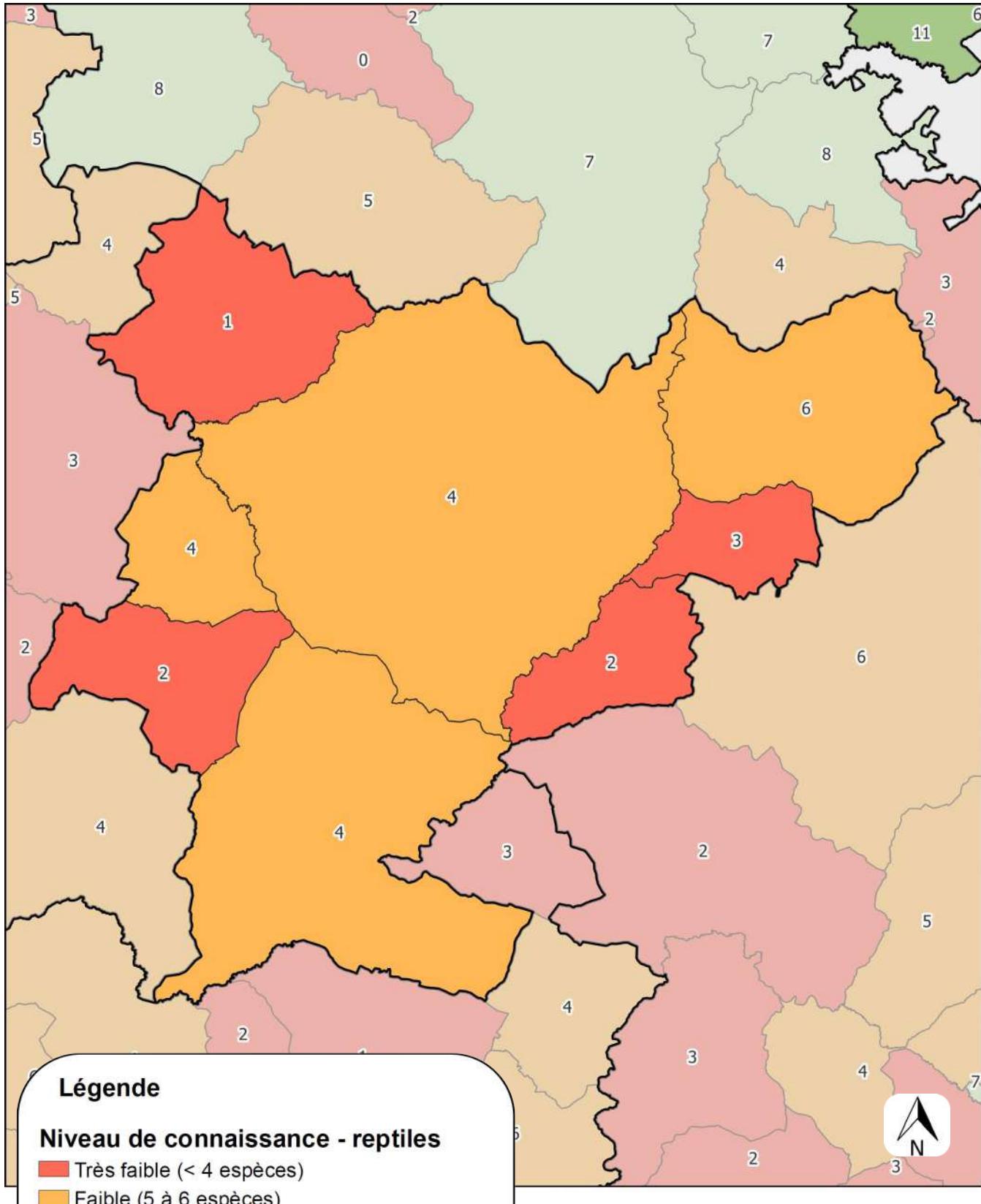
Synthèse des inventaires « Reptiles »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Beaurepaire	2 450	1	1
Les Epesses	3 156	36	6
Les Herbiers	8 887	35	4
Mesnard-la-Barotière	1 185	6	4
Mouchamps	5 487	34	4
Saint-Mars-la-Réorthe	928	5	3
Saint-Paul-en-Pareds	1 229	3	2
Vendrennes	1 716	3	2
Total EPCI	25 038	123	7

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - reptiles

- Très faible (< 4 espèces)
- Faible (5 à 6 espèces)
- Moyen (7 à 9 espèces)
- Bon (> 9 espèces)



Le Pays des Herbiers compte actuellement 7 espèces de reptiles sur son territoire. Parmi elles, deux sont des lézards : le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et cinq sont des serpents : la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), la Vipère aspic (*Vipera aspis*), la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) et la Couleuvre hélevétique (*Natrix helvetica*).

Une population de Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) référencée dans l'atlas des reptiles de Vendée de 1998-2005, était présente aux Bois verts (Les Herbiers). Elle semble avoir disparue depuis.

L'ESSENTIEL

- **7 espèces de reptiles**
- **Niveau de connaissance faible à très faible**
- **Vipère aspic encore observée sur Mesnard-la-Barotière et Saint-Mars-la-Réorthe en 2020 et 2017**

Les espèces remarquables

Avec les amphibiens, les reptiles constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. 42 % des reptiles sont en déclin, dont 21 % sont menacés. Le déclin de ces espèces est essentiellement causé par la destruction de leurs habitats par l'Homme.

De ce fait, l'ensemble des reptiles est protégé au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagement au sein du territoire.

La **Couleuvre vipérine** et la **Vipère aspic** sont les deux reptiles les plus menacés en Pays de la Loire et encore présents sur le Pays des Herbiers.

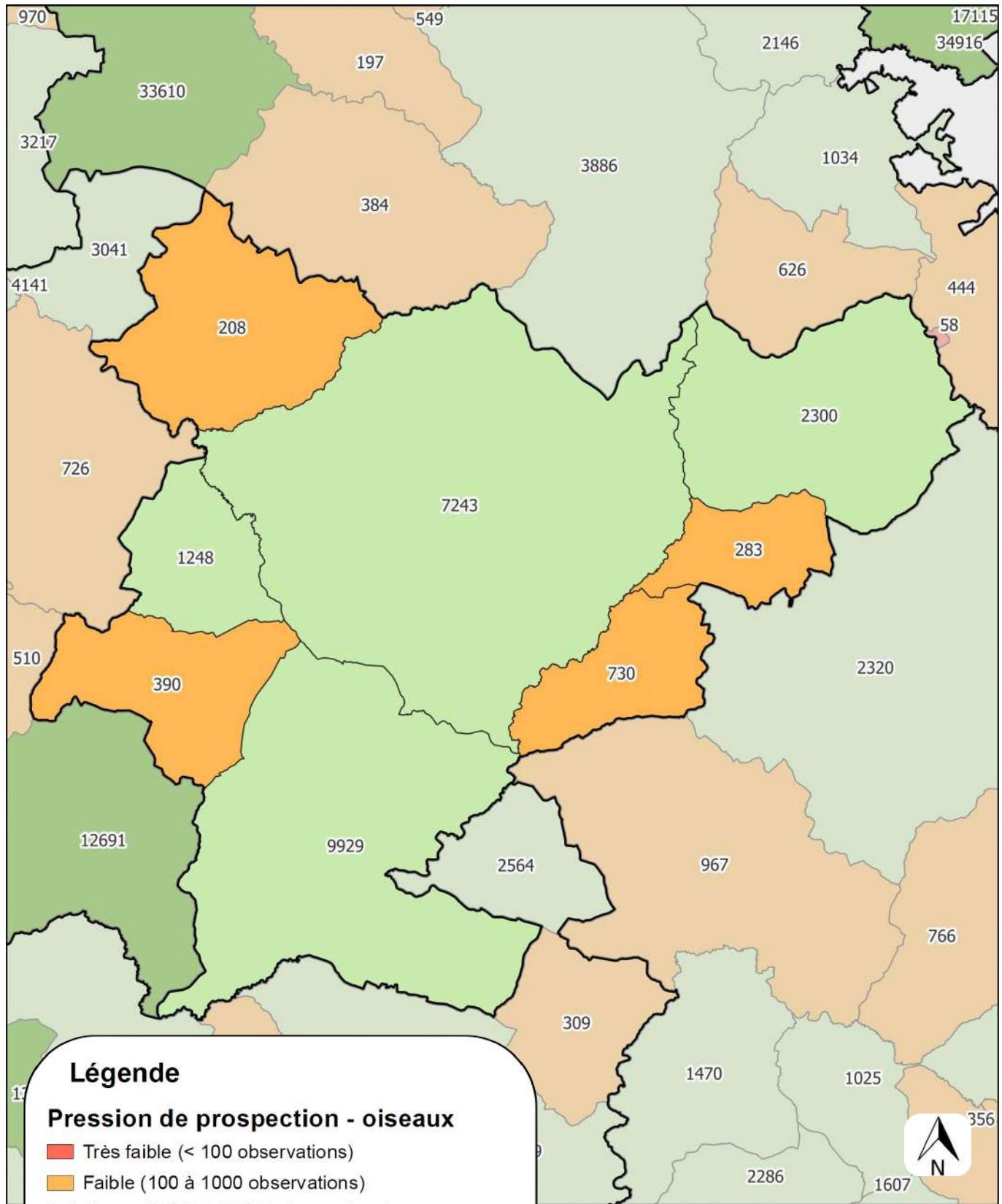
La Couleuvre vipérine est un serpent aquatique. L'espèce est connue sur les Epesses uniquement. Elle est classée comme espèce **Vulnérable (VU)** à l'échelle régionale.

La Vipère aspic est quant à elle mentionnée sur deux communes en 2017 et 2020. Les populations en contexte bocager sont très relictuelles et isolées les unes des autres. L'espèce est considérée **En danger (EN)** d'extinction sur la liste rouge régionale des amphibiens et reptiles des Pays de la Loire (2021).

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - oiseaux

- Très faible (< 100 observations)
- Faible (100 à 1000 observations)
- Moyen (1000 à 10000 observations)
- Bon (10000 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)



0 3,6 7,2 km



Le groupe des oiseaux est le groupe faisant l'objet du plus grand nombre d'observations parmi les groupes faunistiques présentés ici. Les observations ornithologiques sont cependant plutôt menées sur les communes de Mouchamps et les Herbiers, puis viennent les Epesses et Mesnard-la-Barotière, concentrées sur certains sites d'observations propices. Les observations sont ainsi localisées essentiellement auprès des étangs et boisements : Forêt du parc Soubise et étangs périphériques, Bois du Défend et Lac de la Tricherie, les Bois verts, le Boitissandeau, le Parc du Landreau, le Mont des Alouettes, l'Etang de l'Aujardière et la Vallée de la Sèvre Nantaise. Le reste du territoire ne semble pas suffisamment prospecté car les données disponibles ne font état que de 300 à 700 observations suivant les communes.

L'ESSENTIEL

- Observations concentrées sur les étangs et boisements de 3 communes**
- Saint-Mars-la-Réorthe, Saint-Paul-en-Pareds , Vendrennes et Beurepaire sont sous-prospectées**

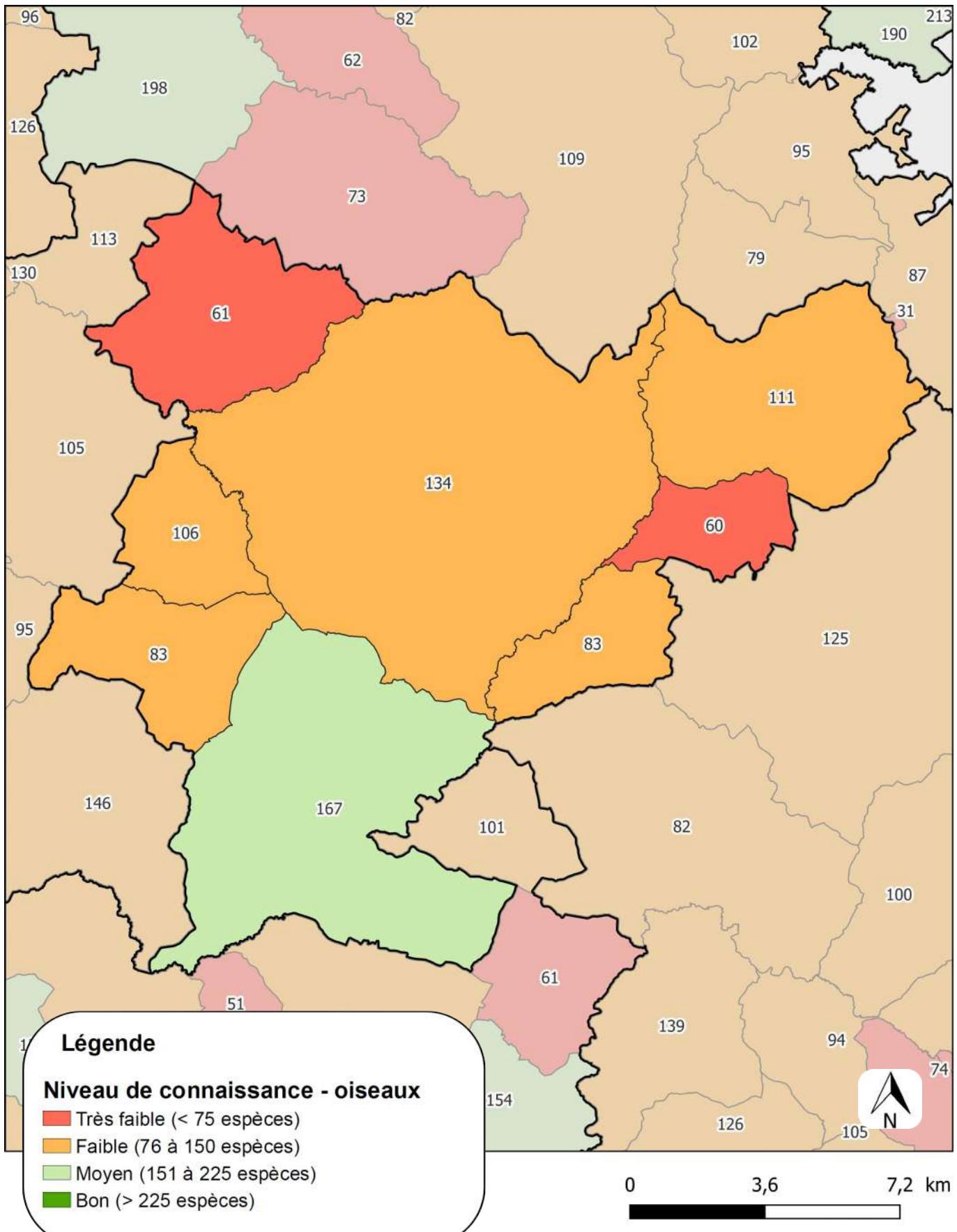
Synthèse des inventaires « Oiseaux »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Beurepaire	2 450	208	61
Les Epesses	3 156	2 300	111
Les Herbiers	8 887	7 243	134
Mesnard-la-Barotière	1 185	1 248	106
Mouchamps	5 487	9 929	167
Saint-Mars-la-Réorthe	928	283	60
Saint-Paul-en-Pareds	1 229	730	83
Vendrennes	1 716	390	83
Total EPCI	25 038	22 331	176

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)



Le Pays des Herbiers totalise 176 espèces d'oiseaux inventoriées à ce jour, ce qui représente une richesse spécifique assez moyenne pour ce groupe. La commune de Mouchamps est la seule où la diversité en espèce atteint un niveau correct. Sur les autres communes la diversité en oiseaux est faible à très faible avec moins de 150, voire moins de 75 espèces.

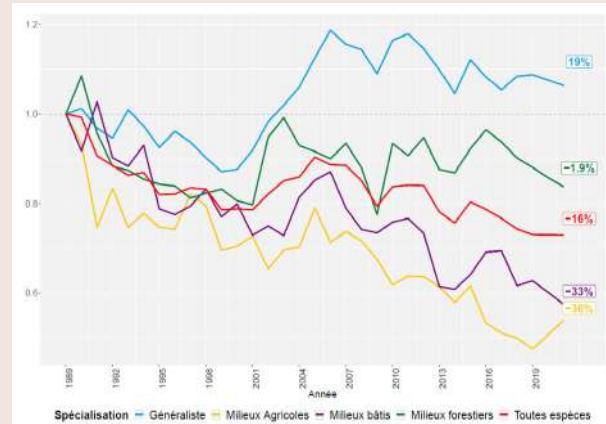
Cinq grands groupes d'espèces peuvent être identifiés :

- Les espèces inféodées aux milieux humides et surfaces en eaux tout d'abord : canards, chevaliers, bécassines, aigrettes, hérons, laridés.
- Les espèces inféodées au bocage : Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), Huppe fasciée (*Upupa epops*) et Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) entre autres.
- Les espèces inféodées aux espaces agricoles : alouettes, tariers, bruants, busards, corvidés.
- Les espèces inféodées aux espaces urbains : hirondelles, martinets, moineaux.
- Les espèces inféodées aux boisements : Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Sittelle torchepot (*Sitta europea*), mésanges, pics.

Les espèces remarquables

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a mis en avant la chute drastique d'un certain nombre d'oiseaux spécialisés : les oiseaux des milieux agricoles et bocagers ont chuté de près de 36 % depuis 1990, tandis que les espèces des milieux urbains (moineaux, hirondelles, ...) voient leurs populations diminuer de près de 33 % (voir graphique ci-contre).

Ce triste constat a permis de revoir la liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire.



Ainsi des oiseaux autrefois communs sur le Pays des Herbiers figurent en mauvaise posture sur cette liste : le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*), la **Tourterelle des bois**, le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*), le **Serin cini** (*Serinus serinus*), l'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*) et le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*) sont classés **Quasi-menacés (NT)** de disparition en Pays de la Loire. Même constat pour la **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*) classée **Vulnérable (VU)** tandis que le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) est dans la catégorie **En danger (EN)**.

Le **Moineau friquet** (*Passer montanus*) classé **Vulnérable (VU) en Pays de la Loire**, s'observe ici et là. Des populations qui ne tiennent cependant qu'à quelques individus sont connues et suivies sur les Herbiers, Vendrennes et Mesnard-la-Barotière.

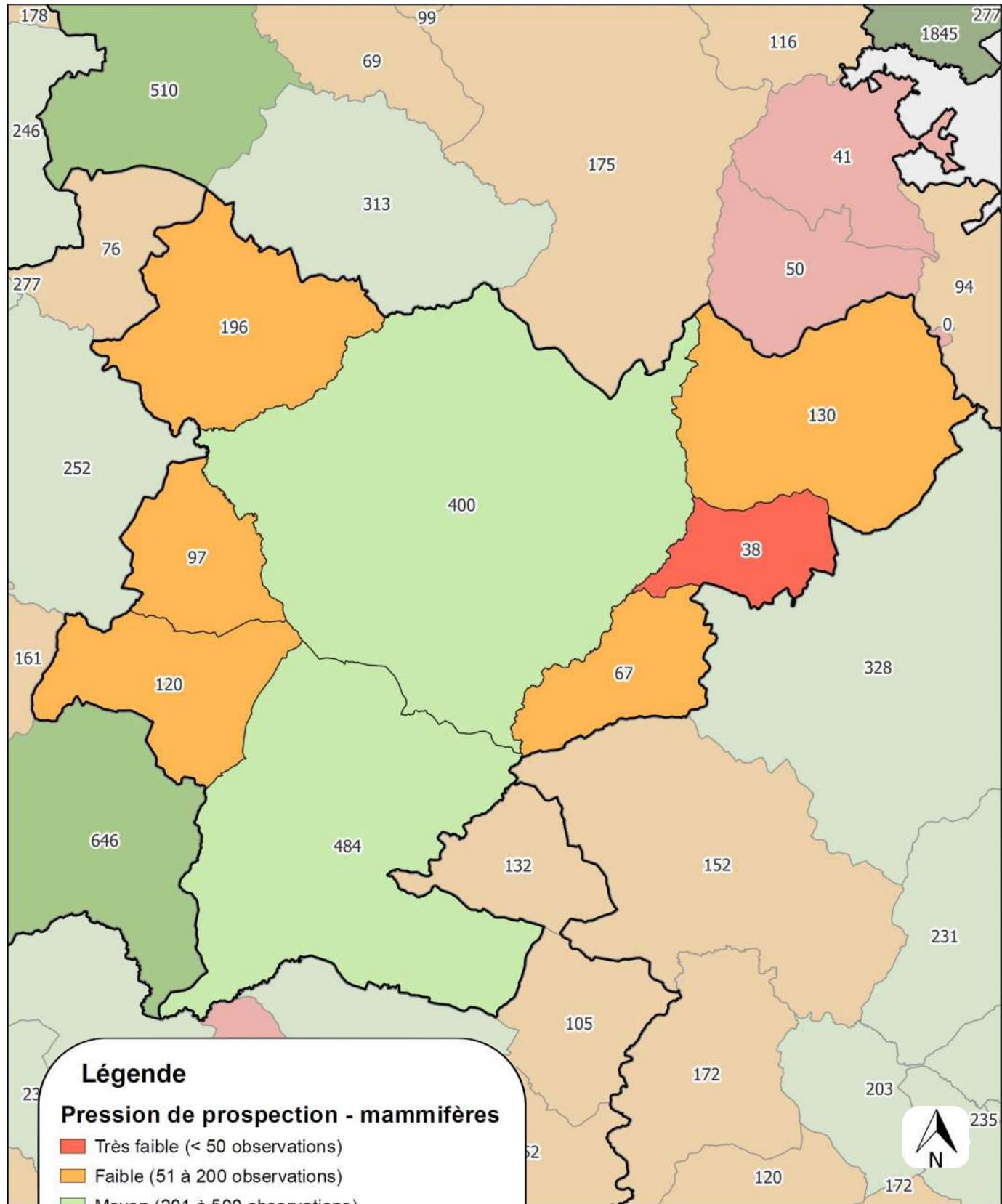
Cette dégradation s'explique par le parallèle entre le régime alimentaire de ces oiseaux (insectivores, granivores) et des pratiques agricoles utilisatrices de produits phytosanitaires, de la généralisation de la fauche et tonte. Dans ce milieu, s'ajoutent divers travaux de rénovation des bâtiments qui peuvent condamner des sites de nidification.

Des actions portant sur la préservation de sites de nidification (intégration dans les bâtiments, période et type d'interventions sur les haies) **et sur les zones d'alimentation** (tonte différenciée, période d'intervention) sont envisageables.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - mammifères

- Très faible (< 50 observations)
- Faible (51 à 200 observations)
- Moyen (201 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)



0 3,6 7,2 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)



Avec un total de 1 532 données pour l'ensemble du territoire et seulement deux communes avec plus de 400 données, les mammifères ne semblent pas suffisamment renseignés/recherchés sur le Pays des Herbiers. La commune de Saint-Mars-la-Réorthe ne dispose même que de 38 observations, ce qui reste trop faible pour illustrer la diversité des espèces réellement présentes. Une nouvelle fois, les observations sont majoritairement réalisées sur les communes de Mouchamps et les Herbiers.

L'ESSENTIEL

- Trois communes avec moins de 100 observations disponibles
- Connaissances concentrées sur Mouchamps et les Herbiers

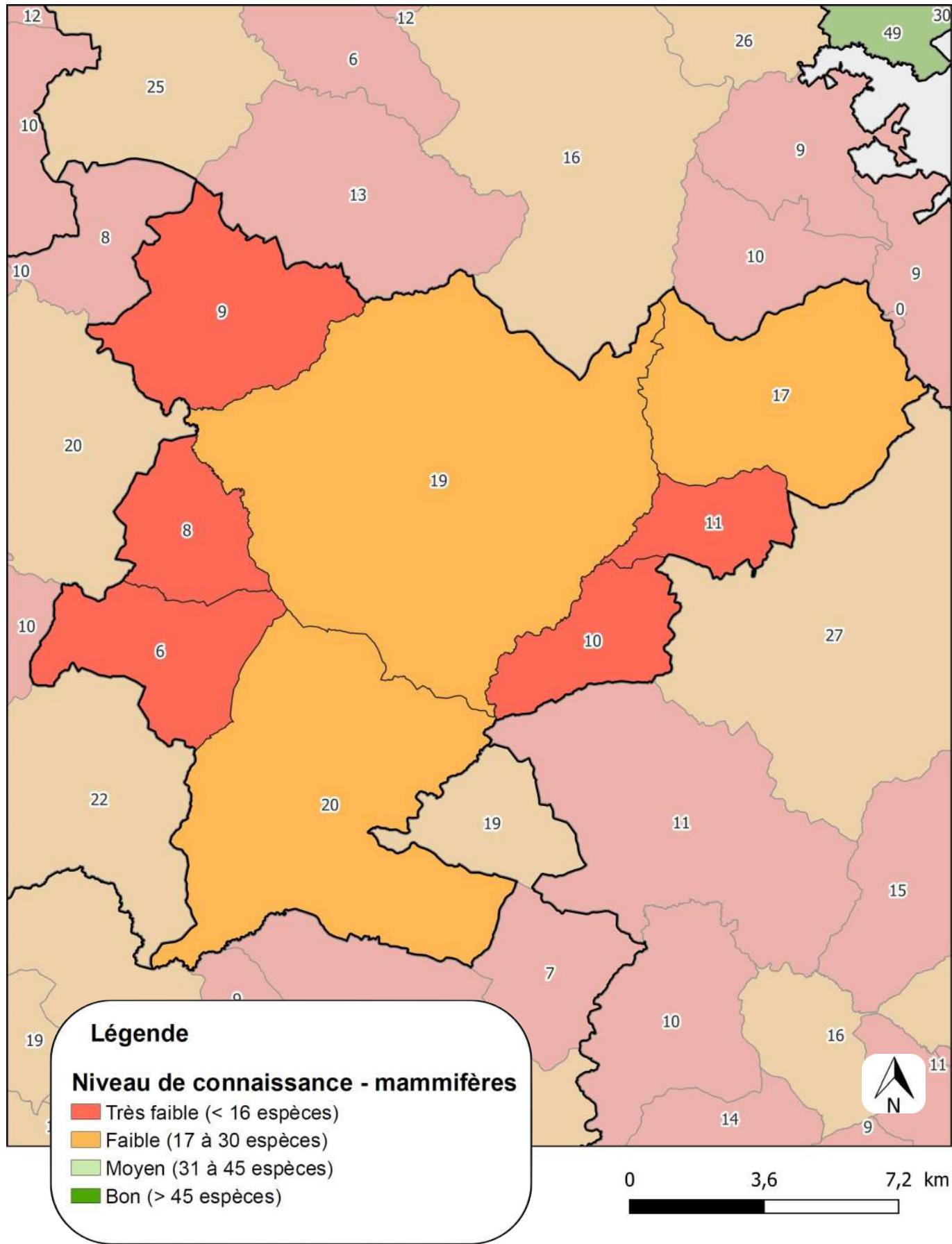
Synthèse des inventaires « Mammifères »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Beaurepaire	2 450	196	9
Les Epesses	3 156	130	17
Les Herbiers	8 887	400	19
Mesnard-la-Barotière	1 185	97	8
Mouchamps	5 487	484	20
Saint-Mars-la-Réorthe	928	38	11
Saint-Paul-en-Pareds	1 229	67	10
Vendrennes	1 716	120	6
Total EPCI	25 038	1 532	23

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)



Ce groupe faunistique n'étant pas suffisamment renseigné, le niveau de connaissance concernant la diversité spécifique s'en ressent. Ce niveau est même faible à très faible sur l'ensemble du territoire, puisque les listes d'espèces par commune ne dépassent pas les 20 espèces. Pour rappel 69 mammifères terrestres sont connues en Pays de la Loire et évalués sur la dernière liste rouge régionale (2020). Les espèces recensées sont essentiellement des « grands » mammifères comme le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), le Blaireau (*Meles meles*), le Chevreuil (*Capreolus capreolus*), ... La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) est recensée sur les communes de Mouchamps, Saint-Mars-la-Réorthe et les Herbiers, parfois via des données de collisions routières. Le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) se maintient sur le territoire. Une belle population est connue sur le site du Mont des Alouettes.

Aucune chauve-souris ne figure dans la liste d'espèces du territoire. Les boisements, les vieux bâtis seraient pourtant propices.

Seulement six micro-mammifères sont connus dont deux espèces patrimoniales : le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) et le Loir gris (*Glis glis*).

L'ESSENTIEL

- **23 espèces connues**
- **Connaissance très faible**
- **Les Chauves-souris sont absentes de l'inventaire**
- **Les micro-mammifères sont à rechercher**

Les espèces remarquables

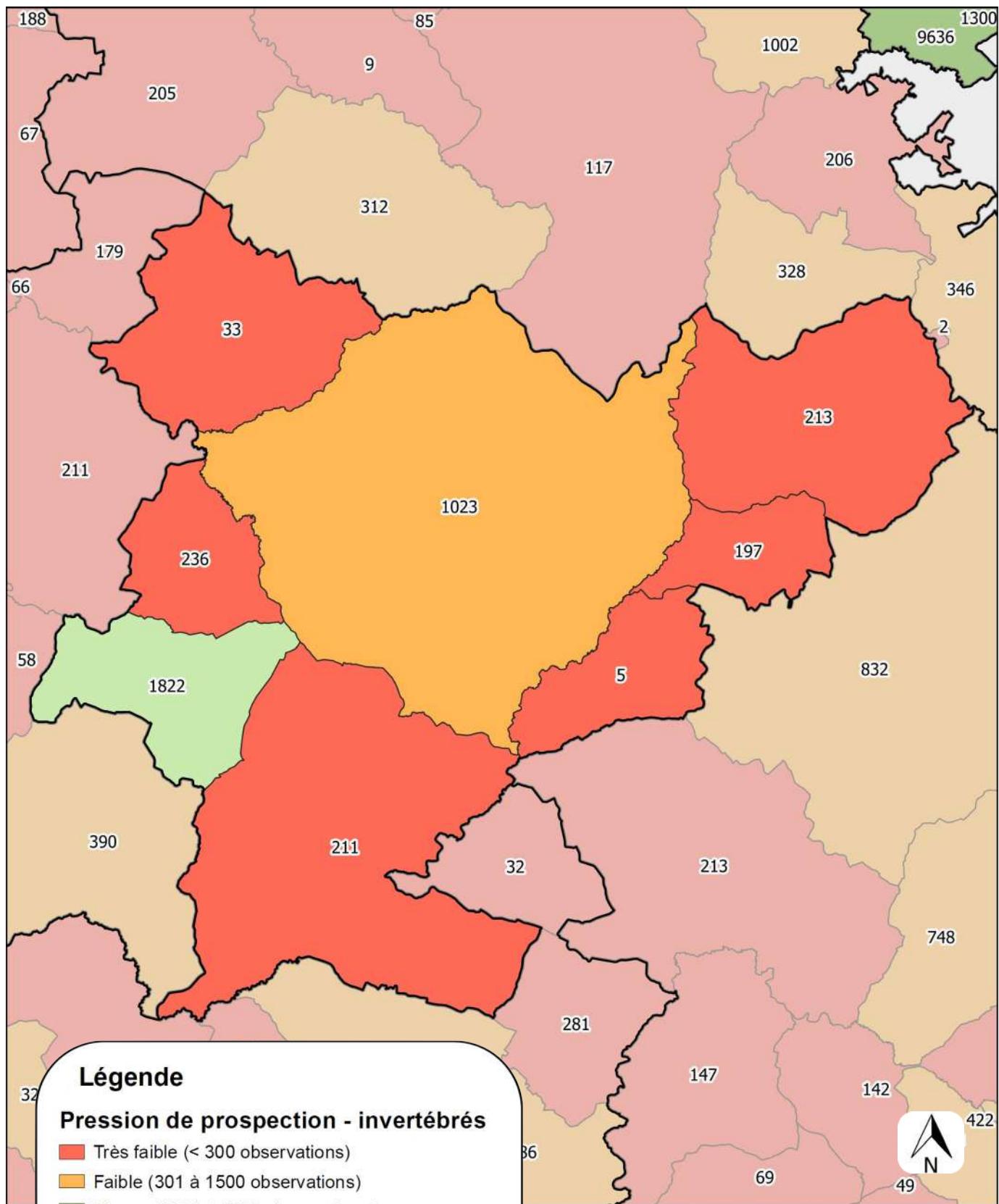
La nouvelle liste rouge des mammifères a été éditée en 2020. Sur les 69 espèces de mammifères présentes en Pays de la Loire, 19 (soit 35 %) sont menacées de disparition. Sont principalement concernés les micro-mammifères et les chauves-souris.

Le Pays des Herbiers compte une donnée exceptionnelle de **Loir gris** sur la commune de Mouchamps, datée de 2015. L'espèce est hypothétiquement disparue du département, voire des Pays de la Loire. L'espèce n'a plus fait l'objet d'observation en Vendée depuis sa redécouverte en 2014-2015.

Autre espèce discrète du territoire, le **Putois d'Europe** (*Mustela putorius*) classé **Vulnérable (VU)** est mentionné uniquement sur Mouchamps (2015). Le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*) dont la responsabilité régionale est très élevée et évalué **Quasi-menacé (NT)**, se rencontre sur de petits cours d'eau des Herbiers. Enfin la **Genette** (*Genetta genetta*) ne fait l'objet que d'une mention, en 2020, sur Mesnard-la Barotière. D'autres boisements lui seraient pourtant favorables.

biodiversité DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - invertébrés

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 25000 observations)
- Très bon (> 25000 observations)



0 3,6 7,2 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)



La répartition des observations montre clairement des lacunes en termes de prospection des invertébrés, qui forment pourtant un groupe extrêmement diversifié, avec certaines espèces facilement identifiables.

Jusqu'en 2021, 3 740 données ont été produites sur le territoire, avec une grande disparité entre les communes. Ainsi, 50 % des observations proviennent de la seule commune de Vendrennes. A l'inverse, il n'y a que 5 données disponibles concernant les invertébrés sur la commune de Saint-Paul-en-Pareds. Certains secteurs sont par ailleurs plus prospectés que d'autres, tels le Bois des Jarries qui fait l'objet de suivis entomologiques réguliers.

Comme la majorité des collectivités, ce sont les insectes qui sont le plus recensés parmi les invertébrés. Puis viennent les araignées qui ont fait l'objet de quelques recherches spécifiques sur le territoire car un certain nombre de données sont disponibles. Les données sont toutefois concentrées sur Mouchamps et les Herbiers.

Peu fréquemment inventoriés, les Myriapodes ont fait l'objet d'une liste sur 3 communes du territoire. Une quarantaine de données sont accessibles.

Au contraire, les bivalves, crustacés et gastéropodes ne sont ici que très peu mentionnés.

L'ESSENTIEL

- **3 740 observations**
- **Grande disparité, 50 % des observations proviennent de Vendrennes**
- **Deux communes avec moins de 40 données disponibles**

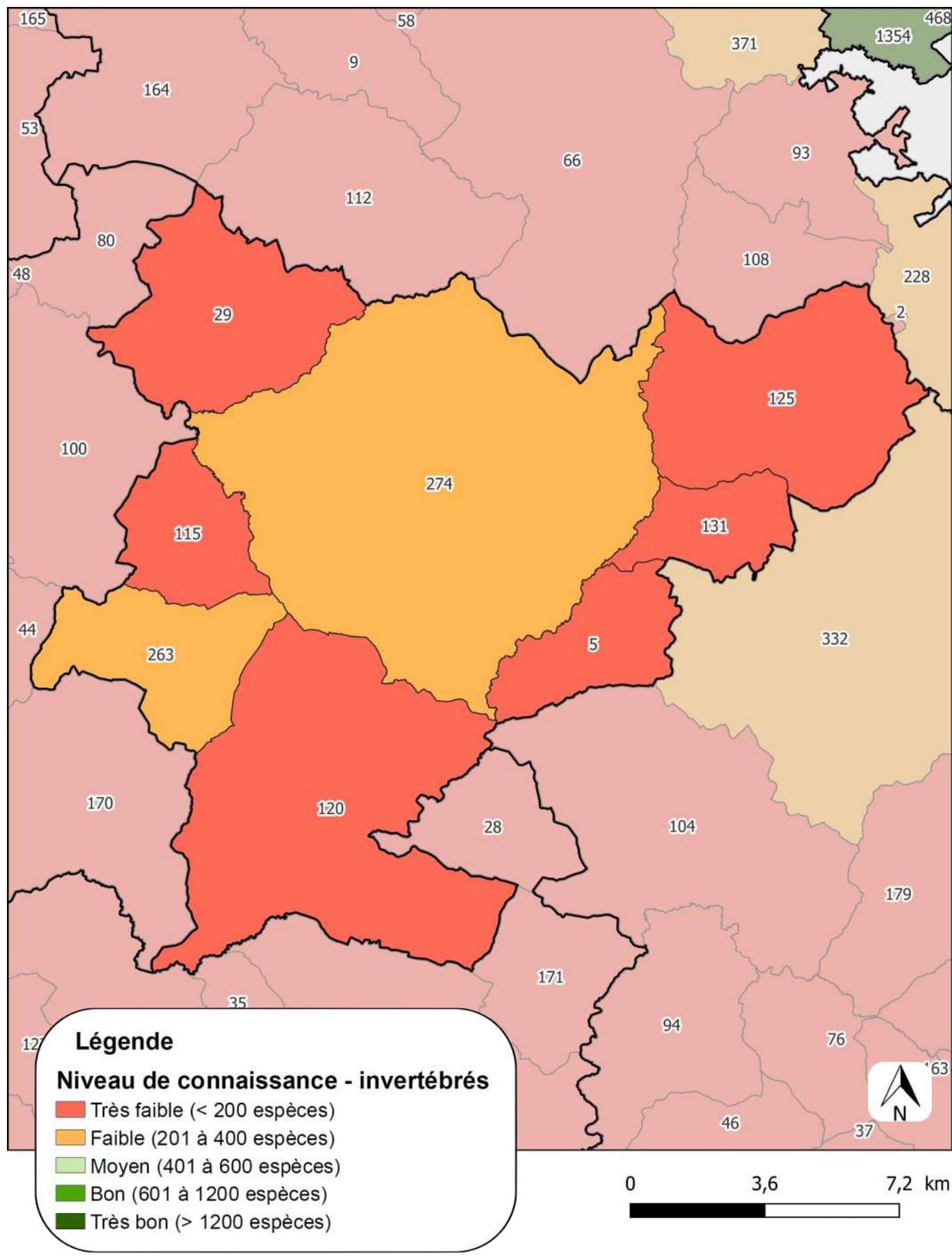
Synthèse des inventaires « Invertébrés »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Beaurepaire	2 450	33	29
Les Epesses	3 156	213	125
Les Herbiers	8 887	1 023	274
Mesnard-la-Barotière	1 185	236	115
Mouchamps	5 487	211	120
Saint-Mars-la-Réorthe	928	197	131
Saint-Paul-en-Pareds	1 229	5	5
Vendrennes	1 716	1 822	263
Total EPCI	25 038	3 740	573

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'espèces





Le lot de données recueilli jusqu'en 2021 permet d'établir une liste de 573 espèces d'invertébrés sur le Pays des Herbiers. Le niveau de connaissance est ainsi très faible. Il n'y a que deux communes qui recensent plus de 200 espèces. Toutes les autres communes ont moins de 150 espèces connues sur leur territoire, voire même moins de 10 en ce qui concerne Saint-Paul-en-Pareds.

Parmi les espèces connues, 75 % sont des insectes (429 espèces) et 18 % des araignées. Le Pays des Herbiers dispose ainsi d'une liste de 106 espèces d'araignées dont plusieurs appartenant à la famille des Linyphiidées, de très petites araignées. Cette connaissance illustre alors des moyens mis en place spécifiquement pour les rechercher. Mais cette connaissance reste relative, puisque un peu plus de 700 espèces sont connues en Pays de la Loire rien que pour les Arachnides. Chez les insectes, la connaissance est particulièrement orientée vers les Odonates et les Orthoptères puisque la liste des espèces connues semble plutôt complète. Les données de Myriapodes disponibles sur ce territoire permettent d'établir une liste de 27 espèces. L'étude de ce groupe reste en général exceptionnel. Les autres groupes (crustacés, bivalves et gastéropodes) sont totalement méconnus. Ils ne comptent que 10 espèces.

L'ESSENTIEL

75 % des espèces connues sont des insectes

- Araignées et Myriapodes font l'objet d'une petite liste à étoffer
- Les crustacés, bivalves et gastéropodes sont méconnus



Agrion de Mercure © C. PARE



Grand Capricorne © C. PARE



Rosalie des Alpes © A-L CHARPENTIER

biodiversité DU TERRITOIRE

Les observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



Sur le Pays des Herbiers, comme sur beaucoup d'autres territoires, la biodiversité remarquable est intimement liée à des milieux humides et vieux boisements. Deux catégories se distinguent : les espèces strictement protégées et réglementées à l'échelle nationale et les espèces rares à l'échelle des Pays de la Loire, ou dont la conservation des populations est menacée.

Les espèces protégées

3 espèces d'invertébrés protégées sont actuellement mentionnées sur le Pays des Herbiers. Deux d'entre elles sont liées aux boisements.

On recense ainsi le **Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*) sur les Herbiers, Mouchamps et les Epesses. Ce coléoptère peut s'observer pourvu qu'il reste encore de vieux arbres feuillus isolés, dans les linéaires de haies et dans les boisements. Le repérage de l'espèce peut s'effectuer par l'observation des adultes, émergeants à partir de mi-juin, ou via les trous d'émergence visibles sur les troncs habités par les larves.

Dans les habitats humides, type ripisylves et bocages humides avec frênes têtards, se rencontre également la **Rosalie des Alpes** (*Rosalia alpina*). Cet habitat est vraiment spécifique aux populations de l'ouest de la France, puisque l'espèce fréquente les vieilles hêtraies de montagne. L'espèce est déjà répertoriée sur les communes de Mouchamps et les Herbiers et reste peu courante dans le bocage.

Des prospections à plus large échelle sur ces deux espèces permettraient certainement de mettre en évidence la présence d'un réseau de vieux arbres.

Sur les linéaires des ruisseaux de tête de bassin versant du territoire, il est possible d'observer l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*). Cette libellule reste cependant fragilisée par l'augmentation des périodes d'assèche sur ces ruisseaux, leur embroussaillage ou leur envasement. Sur le territoire, elle n'est mentionnée que sur la commune des Herbiers alors que des prospections plus approfondies démontreraient sans doute une plus large répartition.

Rappelons que ces espèces étant protégées, les interventions sur leurs habitats sont réglementées.

Par ailleurs, d'autres invertébrés protégés pourraient être présents sur le Pays des Herbiers.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



Les espèces patrimoniales

Le Pays des Herbiers abrite d'autres espèces, non protégées, mais dont l'habitat singulier, ou leur faible répartition géographique méritent tout autant, si ce n'est plus, une attention particulière.

On recense ainsi actuellement **18 espèces** inscrites sur la liste des espèces **déterminantes de ZNIEFF**.

L'**Opilion** (*Oligolophus hansenii*) a été découvert en 2017 sur une station proche du Mont des Alouettes. Il n'est connu que de rares localités en Pays de la Loire et affectionne les boisements de résineux à tendance naturels.

Chez les bivalves, la **Mulettes des rivières** (*Potomida littoralis*) est mentionnée dans la Vallée de la Sèvre Nantaise sur la commune des Epesses. C'est une des observations récentes (2019) des trois uniques stations connues du département. Aujourd'hui menacée d'extinction en France, elle affectionne les rivières calmes à fonds sableux et caillouteux.

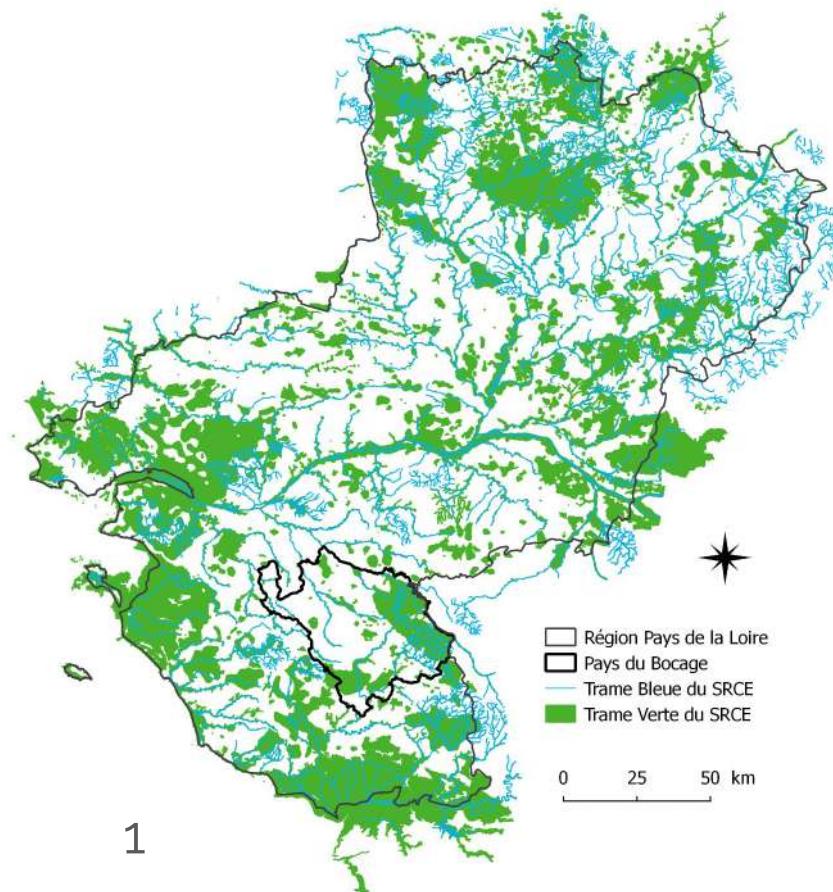
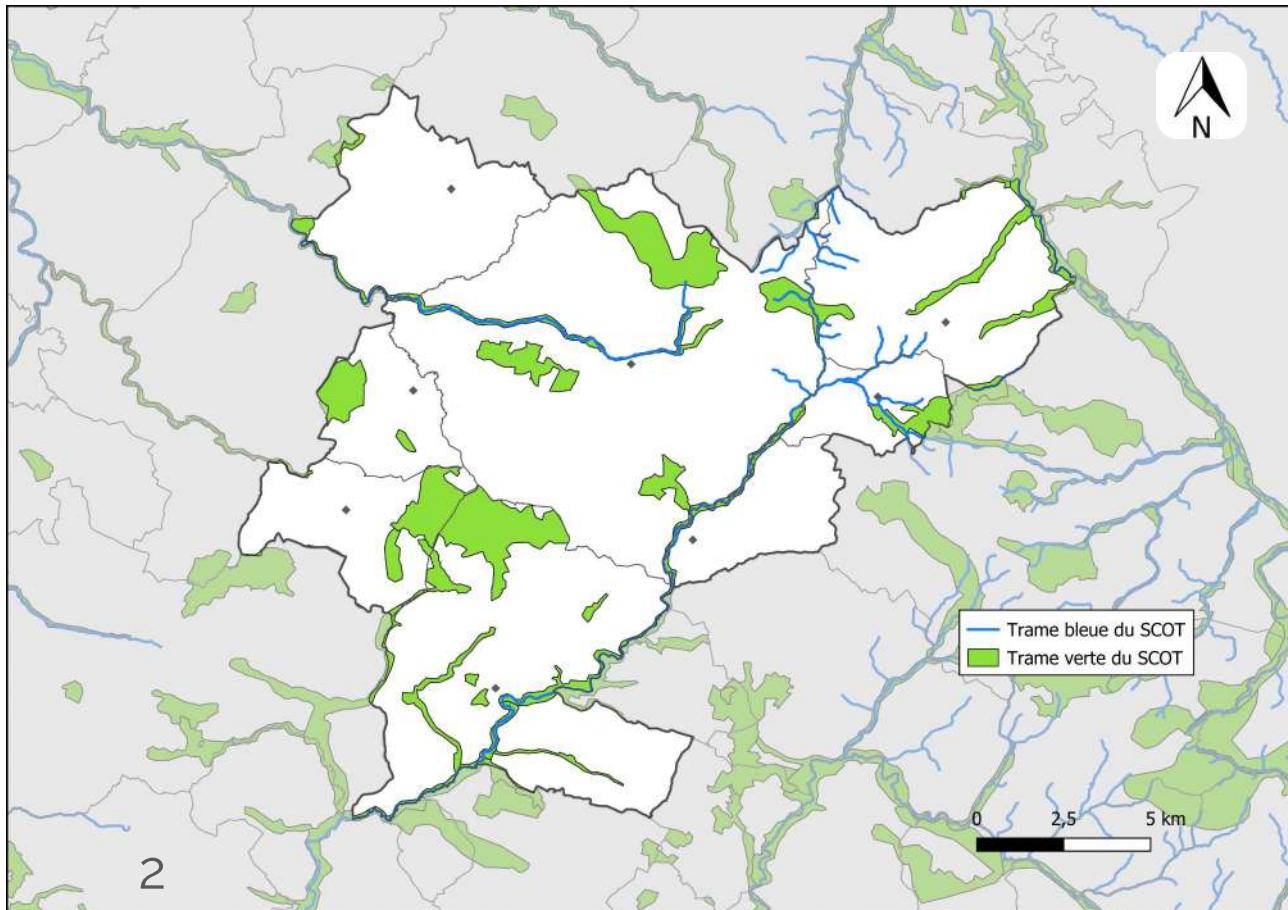
La forêt du Parc Soubise abrite à elle seule 7 espèces ZNIEFF et deux autres espèces rares. C'est un site où ont été découverts, deux carabes intéressants : le **Carabe treillissé** (*Carabus cancellatus*), devenu rare en Vendée et le **Syntomus tronqué** (*Syntomus truncatellus*). L'**Obéra comique** (*Oberea pupillata*) est un longicorne très localisé en Pays de la Loire. Deux seules stations sont connues en Vendée, dont le Parc Soubise. Le **Bousier irisé** (*Trypocopris pyrenaeus*) s'y trouve également. Les chrysopes sont peu inventoriées et la seule donnée du territoire concerne **Pseudomallada abdominalis**, seule station de Vendée. Chez les hyménoptères, **Gorytes planifrons** est une guêpe forestière, connue par ailleurs que sur Mervent. Enfin cette forêt abrite un petit papillon au vol caractéristique : le **Miroir** (*Heteropterus morpheus*), qui recherche les allées forestières et clairières où la Molinie est présente. Ses populations sont bien souvent isolées. Sur le Pays des Herbiers, une autre est connue au Bois du Défend.

Le Bois des Jarries est un autre haut lieu connu des entomologistes. En Vendée, c'est uniquement sur ce point culminant qu'est connue la **Fourmi rousse** (*Formica rufa*). Près de 800 dômes ont été répertoriés en 2024. Cet ENS abrite également l'impressionnant syrphe **Milésie faux-frelon** (*Milesia crabroniformis*) dont la larve se développe dans le bois en décomposition. Enfin, les landes sèches avec ajoncs sont l'habitat du remarquable **Criquet des ajoncs** (*Gomphocerippus armoricanus*). En Vendée, cette espèce se maintient en petites populations principalement ici et là dans le haut-bocage.

biodiversité

La Trame Verte et Bleue (TVB)

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

1 - Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées Trame Verte et Bleue (TVB). Ce document doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

Le SRCE identifie 31 % du territoire régional en réservoir de biodiversité (1 004 258 ha). Réalisé à très grande échelle, il définit 35 % du Pays des Herbiers en réservoirs de biodiversité (8 825 ha).

2 - Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

La Trame Verte et Bleue du SCoT localise, à l'échelle du Pays du Bocage vendéen, près de 42 % de son territoire en réservoir de biodiversité.

Plus précise que le SRCE, 12 % du Pays des Herbiers sont alors identifiés en réservoirs de biodiversité (2 987 ha).

La TVB vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, soit assurer leur survie. Elle doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.

Ainsi la TVB est composée de :

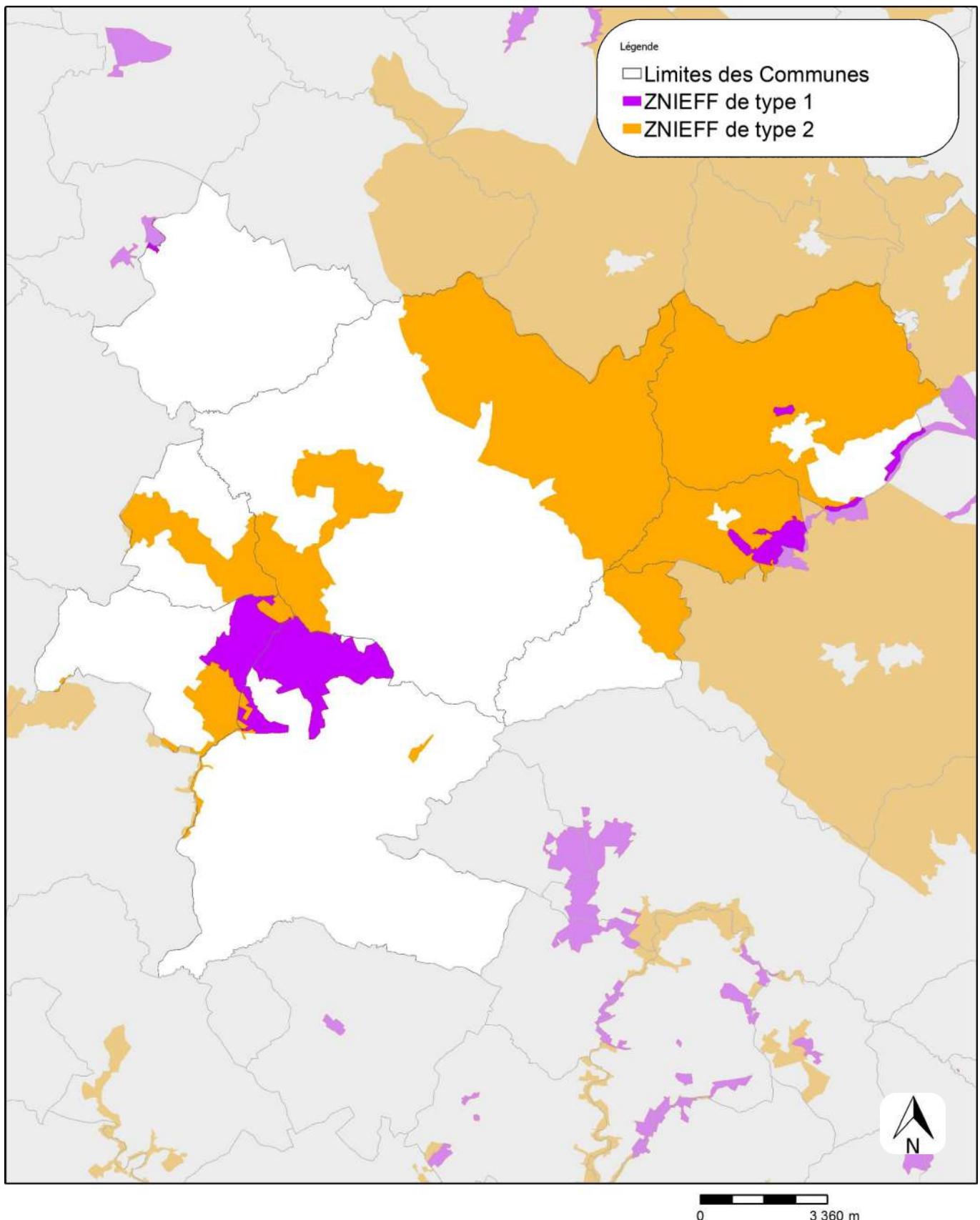
- Réservoirs de biodiversité : espaces où se concentre le plus la biodiversité,*
- Corridors écologiques : espaces situés entre les réservoirs et qui permettent les échanges et les déplacements.*

La TVB est organisée en réseaux terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). Elle peut être subdivisée en sous-trames (boisée, bocagère, de milieux humides, littorale,...). Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifiques. Par ailleurs, un même réservoir peut appartenir à plusieurs catégories.

zonage nature

DU TERRITOIRE

Les Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique, Faunistique et
Floristique (ZNIEFF)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

Le Pays des Herbiers compte ainsi 6 ZNIEFF de type I (soit 968 ha) et 2 ZNIEFF de type II (soit 9 012 ha). Ces dernières recouvrent à elles seules 36 % du territoire. La plus importante est celle nommée « Collines vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise » qui recouvre quasiment toute la partie nord-est du Pays des Herbiers. Ainsi, la commune de Saint-Mars-la-Réorthe en est recouverte à 97 %.

En Vendée, les ZNIEFF de type I occupent 70 596 ha (soit 11 % du département) et les ZNIEFF de type II occupent 264 290 ha (soit 39 % du département).

L'ESSENTIEL

- 6 ZNIEFF de Type I, 968 ha
- 2 ZNIEFF de type II, 9 012 ha



Surface et proportion des ZNIEFF par type et par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

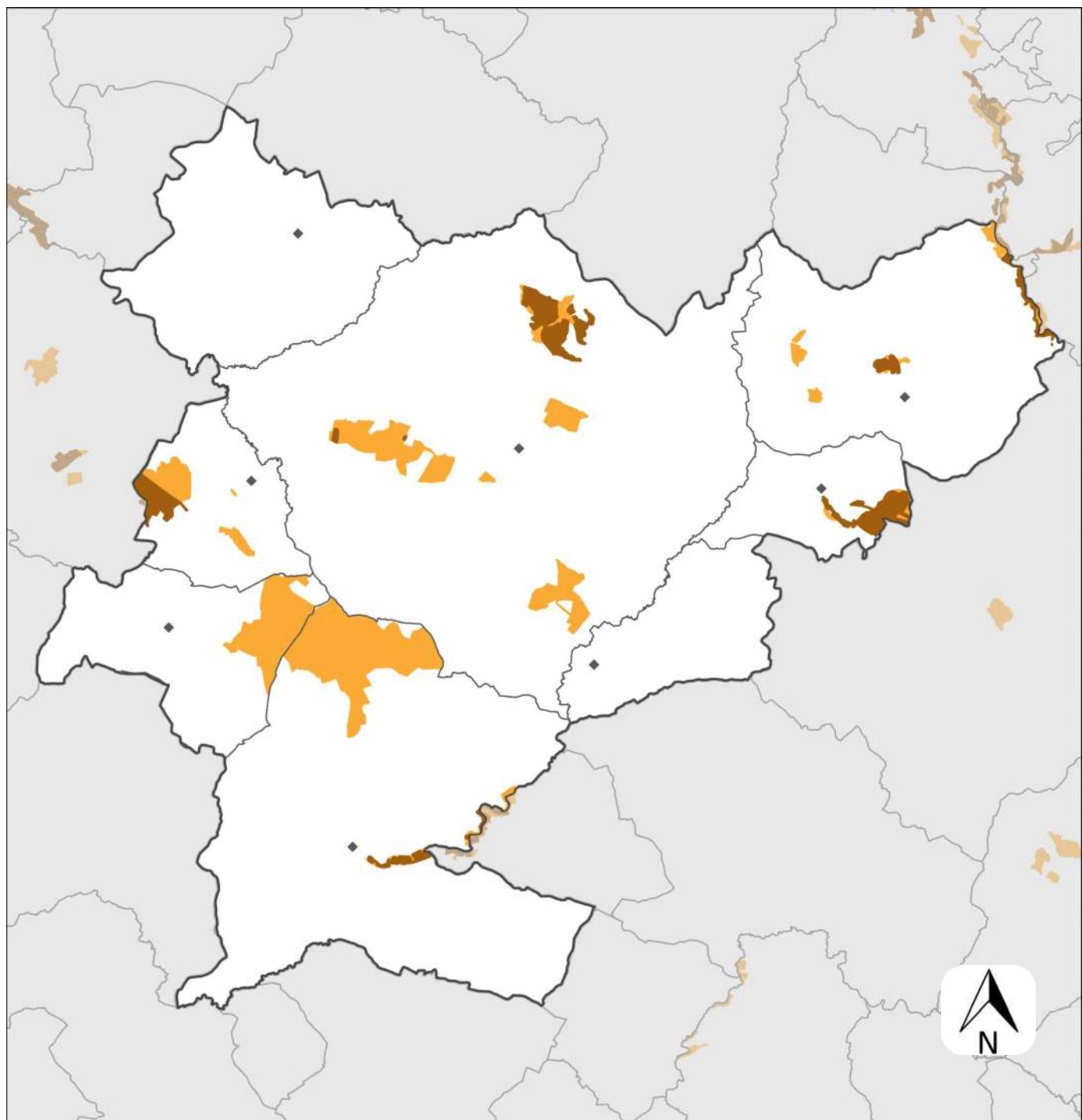
Commune	ZNIEFF de type I		ZNIEFF de type II	
	Surface (ha)	% du territoire	Surface (ha)	% du territoire
Beaurepaire	4	0	0	0
Les Epesses	56	2	2 702	86
Les Herbiers	2	0	3 514	40
Mesnard-la-Barotière	1	0	450	38
Mouchamps	539	10	595	11
Saint-Mars-la-Réorthe	117	13	899	97
Saint-Paul-en-Pareds	0	0	350	28
Vendrennes	250	15	502	29
Total EPCI	968	4	9 012	36

Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

zonage nature DU TERRITOIRE

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)



Légende

- Limites des Communes
- Périmètres ENS
- Zone de préemption ENS

0 2,5 5 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

Il existe 274 ha d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le Pays des Herbiers, recouvrant ainsi 1,1 % du territoire. Ils sont répartis sur cinq communes, en dehors de Beaurepaire, Saint-Paul-en-Pareds et Vendrennes.

Les zones de préemptions Espaces Naturels Sensibles sont présentes sur ces cinq mêmes communes, ainsi que sur Vendrennes, le plus souvent en continuité d'ENS déjà existants. Sur le Pays des Herbiers, on en compte 1 512 ha qui recouvrent 6 % du territoire.

A l'échelle de la Vendée, les ENS recouvrent 3 078 ha (soit 0,5 % du territoire) qui sont répartis sur l'ensemble du département.

L'ESSENTIEL

- 274 hectares d'ENS
- 1 512 hectares de zones de préemption d'ENS



Surface et proportion d'ENS et zones de préemption

	Pays des Herbiers		Vendée	
	Surface (ha)	% du territoire	Surface (ha)	% du territoire
ENS	274	1,1	3 078	0,5
Zones de préemption ENS	1 512	6,0	21 145	3,1

Qu'est-ce qu'un ENS ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- d'être fragiles et/ou menacés et devant, de ce fait, être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.

Les ENS, quels objectifs ?

- préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;

- être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Pour parvenir à ces deux objectifs, les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Qu'est-ce qu'une zone de préemption ?

Le Conseil départemental détermine des zones de préemption sur son territoire correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS.

zonage nature DU TERRITOIRE

Natura 2000



Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dits « d'intérêt communautaire ».

La Communauté de communes du Pays des Herbiers ne dispose d aucun site Natura 2000.



© A. Lamoureux

synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Un paysage de qualité à conforter

- Un territoire à la morphologie hétérogène, corrélée au relief et à son dénivelé de 212 m. Les points les plus hauts situés au nord-est sont caractéristiques de l'**unité paysagère du « Haut bocage vendéen »**.
- Une répartition équilibrée des cours d'eau, zones humides, mares et étangs, parmi lesquels la vallée du Petit Lay identifiée comme cours d'eau **Réservoir biologique** et **corridor écologique à enjeux**.
- Un linéaire de haies qui a fortement diminué depuis 1950, sur un territoire rural occupé à plus de 70 % par l'agriculture.

Bien que la **trame bocagère soit encore relativement dense**, surtout dans le nord et est, elle reste **à conforter dans de nombreuses localités**.

- Une connaissance de la flore et de la faune **inégale et globalement faible**.
- Mouchamps présente toutefois un bon niveau de connaissance de sa faune vertébrée et le Pays des Herbiers abrite encore des milieux singuliers et des populations **d'espèces protégées et/ou patrimoniales associées**.
- **Aucun espace naturel protégé** mais de nombreux pris en comptes dans les périmètres des ENS et des ZNIEFF, tels que les principaux massifs forestiers.

Nos fournisseurs

DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

BD TOPO ® 2021
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable
brgm

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Milieux naturels



État des masses d'eau, DCE 2019



Classement cours d'eau 2018



Inventaires zones humides et haies 2013



Etangs et mares 2012
Haies 2009



Boisements
BD TOPO ® 2021

> Aménagement du territoire



OC SGE ® 2013
RPG 2019
PLUi 2023



Pollution lumineuse 2017



PGDH,
plantations 2025



SRCE 2019
ZNIEFF 2025
Natura 2000



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

ENS 2025

> Zonages nature

Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire

de novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Base de données GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données Kollect

> Données ponctuelles supplémentaires



SÈVRE ET BOCAGE



Evolution du bocage
2025

> Bases de données partiellement moissonnées



Faune Vendée



Base de données
GéoNature



Bases de données Calluna et
eColibry
Couche d'alerte flore



Base de données
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.



PAYS DES HERBIERS